



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — POLITIQUES COMMUNES EN APPUI AUX PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Novembre 2023

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes en appui aux programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 26 juin 2023, après des échanges avec les institutions régionales qui ont pris fin le 16 mai 2023. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 8 juin 2023.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES EN APPUI AUX PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

Le 8 juin 2023

RÉSUMÉ

Contexte et risques. En 2022, l'évolution des cours des hydrocarbures a été favorable à la CEMAC. La reprise économique s'est raffermie et la position extérieure s'est renforcée, l'accumulation de réserves extérieures s'étant accélérée ces derniers mois, quoique demeurant en deçà des niveaux adéquats. La politique monétaire a été resserrée afin d'endiguer l'inflation, et les positions budgétaires se sont améliorées sous l'effet de l'augmentation des recettes pétrolières. Toutefois, les positions budgétaires hors pétrole sous-jacentes se sont détériorées, nécessitant d'accélérer les réformes et de corriger les dérapages budgétaires récents afin de contribuer à épargner une partie du surcroît de recettes pétrolières et de ramener les politiques publiques en ligne avec les objectifs des programmes appuyés par le FMI et les conseils des services du FMI. Cela permettrait de faire plus efficacement face aux facteurs de risques, notamment la volatilité des cours des hydrocarbures, l'insécurité alimentaire, l'instabilité financière, les poussées inflationnistes, le resserrement des conditions de financements et les vulnérabilités liées à la dette.

Recommandations de politiques économiques

Pour ancrer les anticipations inflationnistes et porter les réserves à un niveau adéquat, se tenir prêt à resserrer davantage la politique monétaire, à absorber l'excédent de liquidités, et à régler les problèmes qui empêchent la mise en œuvre complète, transparente et cohérente de la réglementation des changes.

Pour assurer la cohérence des politiques et renforcer la viabilité des finances publiques, corriger les dérapages budgétaires récents ; épargner une partie du surcroît de recettes pétrolières ; mener à terme les réformes de subventions aux carburants et déployer des dispositifs de protection sociale ciblés pour les groupes les plus pauvres.

Pour préserver la stabilité financière, renforcer d'urgence la capacité de supervision de la COBAC ; déclencher la résolution des banques non viables et s'attaquer aux banques en

difficulté de liquidité; s'assurer que les banques comptabilisent de manière satisfaisante leur exposition au risque souverain et respectent les limites de concentration ; et surveiller les risques émergents liés aux nouveaux moyens de paiement numériques et à la cybersécurité.

Pour accroître la diversification économique et la résilience, accélérer les réformes structurelles et réglementaires de nature à assainir la gouvernance et à accroître la productivité ; élargir l'assiette fiscale au-delà du secteur des hydrocarbures et approfondir l'intégration du commerce régional.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (AFR) et **Geremia**
Palomba (SPR)

Les discussions se sont déroulées en présentiel du 2 au 4 mai 2023 à Libreville (Gabon) ainsi que le 5 mai et du 8 au 16 mai respectivement à Douala et Yaoundé (au Cameroun). L'équipe des services du FMI était composée de M^{me} Verdier (cheffe de mission), de MM. Tapsoba, Bizimana et Dalmau et de M^{me} Tiedemann (tous du département Afrique) ; de M. Dehmej (département des marchés monétaires et de capitaux) et de M^{me} Neuteboom (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de MM. Gomez et Staines (représentants résidents du FMI respectivement au Gabon et au Cameroun) et de MM. Nzebi et Ambassa (respectivement économistes locaux au Gabon et au Cameroun). M. Nguema Affane (bureau de l'administrateur) a participé aux réunions. La mission s'est entretenue avec M. Abbas Mahamat Tolli, Gouverneur de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) et Président de la commission bancaire (COBAC) ; M. Maurice Christian Ouanzin (Secrétaire général de la COBAC) ; M^{me} Jacqueline Adiaba et M. Louis Banga Ntolo, respectivement Présidents de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) et de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) ; M. Djiena Wembou (Secrétaire permanent du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC)) ; et d'autres hauts responsables de la COBAC, de la BEAC ainsi que des représentants du patronat et des établissements financiers et bancaires. Le présent rapport a été préparé avec l'assistance de M^{me} Adjahouinou.

Le présent document porte sur les politiques communes en appui aux programmes des pays membres de la CEMAC. Dans l'ensemble du rapport, le terme « autorités » renvoie aux institutions régionales à qui il incombe la responsabilité d'appliquer les politiques communes au sein de l'union monétaire. La CEMAC comprend six pays : le Cameroun, le Tchad, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente de l'économie	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	11
PRÉSERVER LA STABILITÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE TOUT EN SOUTENANT LA REPRISE	15
A. Accélérer l'accumulation des marges de manœuvre pour amortir les effets de la volatilité des cours pétroliers tout en protégeant les groupes les plus pauvres	15

B. Ancrer les anticipations d'inflation et renforcer la viabilité extérieure _____	17
C. Préserver la stabilité financière et normaliser la réglementation prudentielle _____	22
D. Faire progresser le cadre de surveillance régionale _____	26

ACCÉLÉRATION DES RÉFORMES POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DIVERSIFIÉE _____ 27

SUIVI DES ASSURANCES SUR LES POLITIQUES RÉGIONALES _____ 28

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI _____ 29

GRAPHIQUES

1. Évolution récente de l'inflation _____	6
2. Réserves régionales quotidiennes, 2017 à 2022 _____	10
3. Utilisation d'une allocation exceptionnelle de DTS (avoirs restants de l'allocation de 2009 et de l'allocation de 2021) _____	11
4. Indicateurs économiques sélectionnés, 2001 à 2022 _____	33
5. Indicateurs économiques sélectionnés, 2006 à 2025 _____	34
6. Évolution récente de la situation monétaire _____	35
7. Évolution récente de la situation bancaire _____	36

TABLEAUX

1. Indicateurs économiques et financiers sélectionnés, 2017 à 2027 _____	37
2. Comptes nationaux, 2017 à 2027 _____	38
3a. Indicateurs budgétaires des administrations centrales, 2017 à 2027 (pourcentage du PIB) _____	39
3b. Soldes budgétaires hors pétrole, administrations centrales, 2017 à 2027 (pourcentage du PIB hors pétrole) _____	40
4a. Balance des paiements, 2017 à 2027 (en milliards de francs CFA) _____	41
4b. Balance des paiements, 2017 à 2027 (pourcentage du PIB) _____	42
5. Situation monétaire, 2017 à 2027 _____	43
6. Conformité aux critères de convergence, 2017 à 2027 _____	44
7. Comptes abrégés de la banque centrale, 2017 à 2027 _____	45
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2017 à 2027 _____	46
9. Pays membres : sources de financement extérieures, 2017 à 2023 _____	47

ANNEXES

I. Réformes des subventions aux carburants de la CEMAC _____	48
II. Liens entre banques et emprunteurs souverains dans la CEMAC _____	49

APPENDICE

I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC _____	52
---	----

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. La CEMAC a bénéficié de l'évolution favorable des prix des hydrocarbures en 2022, mais avec l'incertitude mondiale croissante, son économie pourrait à terme être ralentie par des vents contraires. Selon les estimations, la croissance du PIB réel s'est élevée à 2,8 % en 2022, un résultat surtout attribuable à la levée des mesures de confinement liées à la COVID-19 et aux prix élevés des hydrocarbures, qui demeuraient cependant inférieurs aux prévisions de décembre 2022. L'accumulation des réserves extérieures s'est accélérée à la fin de décembre, atteignant 4,1 mois d'importations prospectives, un résultat néanmoins inférieur à l'indicateur d'adéquation des réserves pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles (5 mois). Les pressions inflationnistes mondiales se sont répercutées sur les prix intérieurs, exerçant une pression à la baisse sur les revenus réels. La constitution de réserves extérieures et budgétaires pourrait être ralentie par une éventuelle chute des prix du pétrole à leurs niveaux d'avant 2022. Pour 2023, selon les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM), les prix du pétrole devraient être inférieurs de 15 % à ceux d'octobre dernier. La chute récente et éphémère du cours du Brent à 71 dollars le baril pourrait être un signal d'alarme.

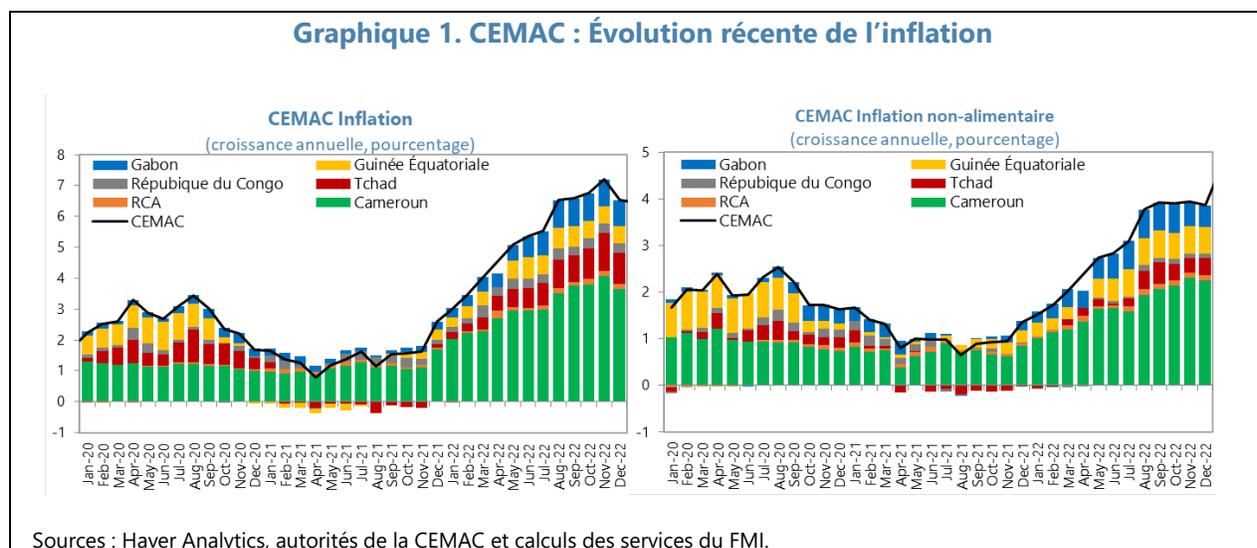
2. Des progrès ont été accomplis dans l'exécution du programme régional de réforme (deuxième phase, 2021 à 2025), y compris les réformes liées aux programmes appuyés par le FMI, même si des améliorations sont encore possibles. Dans son rapport annuel, le secrétariat du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) fait état de progrès encourageants, avec 56 % de la matrice de mesures mise en œuvre à la fin du premier trimestre 2023, contre 42 % à la fin du troisième trimestre 2022. Des progrès ont aussi été réalisés pour faire avancer les stratégies d'inclusion financière et explorer des options de financement innovantes. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer des produits financiers attractifs afin de diversifier la base d'investisseurs et stimuler le développement d'un marché secondaire. Le plan d'affaires de la société chargée de gérer le dépositaire central unique des titres publics a été adopté en janvier 2023. Sa pleine opérationnalisation a été reportée à la fin 2024. Des mesures encourageantes ont été prises en matière de diversification économique, avec la création d'industries légères locales (textile, entreprises agro-industrielles, bois). Diverses directives régionales ont également été adoptées pour intensifier l'intégration commerciale au niveau de la région. Toutefois, des problèmes de coordination avec les entités administratives le long de la frontière et des corridors entravent leur mise en œuvre, empêchant la rationalisation du transit intrarégional et la suppression des obstacles au commerce intrarégional. Des retards ont été enregistrés dans l'approbation ou la mise en œuvre des directives régionales en matière de Gestion des Finances Publiques (GFP) et de fiscalité (déploiement des comptes uniques du Trésor ; stratégies de gestion de la dette et d'apurement des arriérés ; stratégie et directive relatives aux PPP; etc.).

3. Les progrès des programmes appuyés par le FMI ont été mitigés, avec des retards dans l'achèvement de certaines revues. Un nouvel accord triennal de la FEC a été récemment

approuvé en faveur de la République centrafricaine. Les revues des programmes du Congo et du Cameroun ont été achevées avec des retards, reflétant le temps nécessaire pour finaliser les mesures correctives et recalibrer les programmes afin d'atténuer les retombées sociales de la flambée des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. La troisième revue du programme du Gabon est en suspens en raison des arriérés récurrents de dette extérieure, des dérapages budgétaires et de la lenteur des progrès des réformes structurelles. Les première et deuxième revues du programme du Tchad ont été achevées à la fin 2022 suite aux accords conclus sur la restructuration de la dette avec les créanciers officiels et privés dans le Cadre commun du G20. Les discussions se poursuivent sur un éventuel accord entre le FMI et la Guinée équatoriale au deuxième semestre de 2023.

B. Évolution récente de l'économie

4. La reprise économique s'est poursuivie progressivement en 2022, dans un contexte favorable des cours favorables des hydrocarbures. Après une augmentation de 1,1 % en 2021, le PIB réel a crû de 2,8 % en 2022 grâce à la reprise progressive du secteur hors pétrole soutenue par l'amélioration des termes de l'échange hors pétrole, la levée des mesures de confinement liées à la COVID-19 et les retombées de la hausse des recettes pétrolières. Cela dit, la croissance demeure inférieure de 0,9 point de pourcentage aux prévisions de décembre 2022 (voir tableau 1), un résultat en grande partie imputable à des accidents techniques sur des sites pétroliers (Guinée équatoriale)¹. L'inflation a plus que doublé pour s'établir à 6,5 % à la fin de 2022, reflétant les effets de second tour des pressions inflationnistes mondiales, l'inflation des prix des produits non alimentaires ayant plus que triplé pour atteindre 4,7 % à la fin de 2022 (graphique 1).



5. Les soldes budgétaires se sont améliorés en 2022, malgré un certain assouplissement de l'orientation de la politique budgétaire sous-jacente. Selon les estimations, le solde budgétaire global (subventions exclues) est devenu excédentaire de 2,1 % du PIB, contre un déficit

¹ La production d'hydrocarbures a chuté de manière abrupte en Guinée équatoriale à la suite d'un accident de production dans le champ pétrolier de Zafiro, le plus important du pays.

de 1,9 % du PIB en 2021. Cette amélioration, qui est largement imputable à l'augmentation des recettes pétrolières, a contribué à ramener la dette publique à 51,7 % du PIB à la fin de 2022 (56,5 % en 2021). Toutefois, les vulnérabilités de la dette restent élevées, notamment au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad et au Congo (tableau 1 du texte). Le déficit budgétaire primaire hors pétrole (dons compris) s'est creusé de 0,7 point de pourcentage du PIB hors pétrole en 2021–22, en raison des subventions coûteuses et d'un ralentissement de la collecte des recettes non pétrolières, dû en partie à des exonérations fiscales liées à la pandémie ou à des denrées alimentaires

Tableau 1 du texte. CEMAC : Notations des AVD antérieures et postérieures aux chocs de la COVID et de la guerre menée par la Russie en Ukraine

		Risque de surendettement extérieur	Risque global de surendettement	Granularité de la notation des risques
Cameroun	2018: Pré-choc	Élevé	Élevé	Viable
	2022: Post-choc ¹	Élevé	Élevé	Viable
RCA	2019: Pré-choc	Élevé	Élevé	Viable
	2022: Post-choc	Élevé	Élevé	Viable
Tchad	2019: Pré-choc	Élevé	Élevé	Viable
	2022: Post-choc	Élevé	Élevé	Viable
République du Congo	2019: Pré-choc	En surendettement	En surendettement	En surendettement
	2023: Post-choc	En surendettement	En surendettement	Viable
Guinée équatoriale²	2019: Pré-choc	N/A	N/A	Viable
	2022: Post-choc	N/A	N/A	Viable
Gabon^{2,3}	2019: Pré-choc	N/A	N/A	Viable
	2022: Post-choc	N/A	N/A	Viable

Remarque : les niveaux de risque suivent le dernier rapport des services publié.

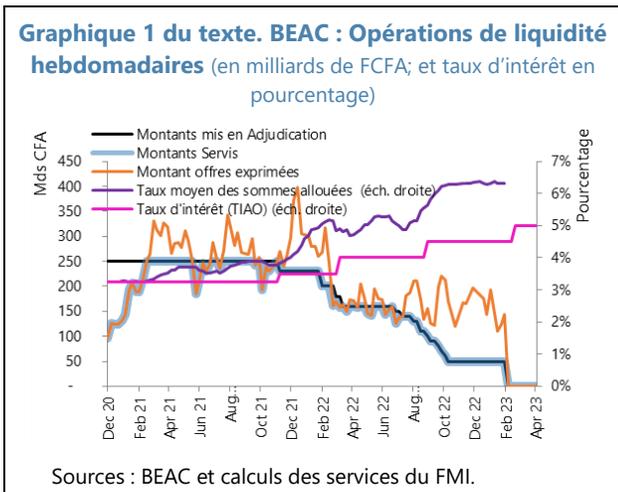
¹ L'analyse de la viabilité de la dette (AVD) pour le Cameroun a été réalisée en janvier 2022.

² La Guinée équatoriale et le Gabon sont des pays avec un accès au marché, assujetti au cadre de l'AVD pour les pays avec accès au marché, différent du cadre des pays à faible revenu (LIC) DSA.

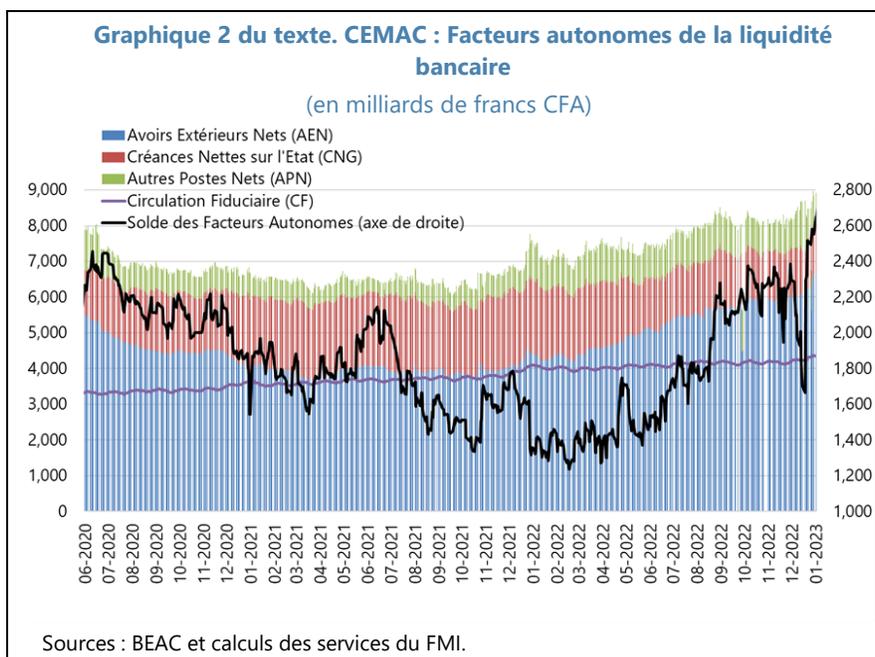
³ L'évaluation des risques pour le Gabon date de l'AVD de juillet 2022 du rapport des services 22/216.

6. En réaction aux pressions inflationnistes croissantes, la BEAC a relevé son taux directeur et mis fin aux injections de liquidité. Le 27 mars, le comité de politique monétaire de la BEAC a relevé le taux directeur de 50 points de base à 5 %, soit une augmentation cumulée de 175 points de base depuis novembre 2021. La BEAC a également resserré les conditions de refinancement des banques, interrompant ses injections hebdomadaires de liquidité après les avoir progressivement réduites depuis juin 2021. Le taux de la facilité de prêt marginal a quant à lui été relevé à 6,75 % pour maintenir inchangé le corridor de 175 points de base (graphique 1 du texte).

Les volumes au guichet de la facilité de prêt marginal ont augmenté de 16 % entre septembre et décembre 2022, malgré les taux d'intérêt plus élevés, reflétant les demandes de liquidité toujours élevées des banques structurellement dépendantes des injections de liquidité, qui n'ont plus accès au guichet principal de liquidité. L'augmentation de la participation aux adjudications sur le guichet principal de liquidité a progressivement déplacé les banques vers le marché interbancaire, contribuant à son dynamisme croissant depuis le deuxième semestre de 2022. Toutefois, l'excès persistant de liquidité bancaire continue de nuire à la transmission de la politique monétaire.



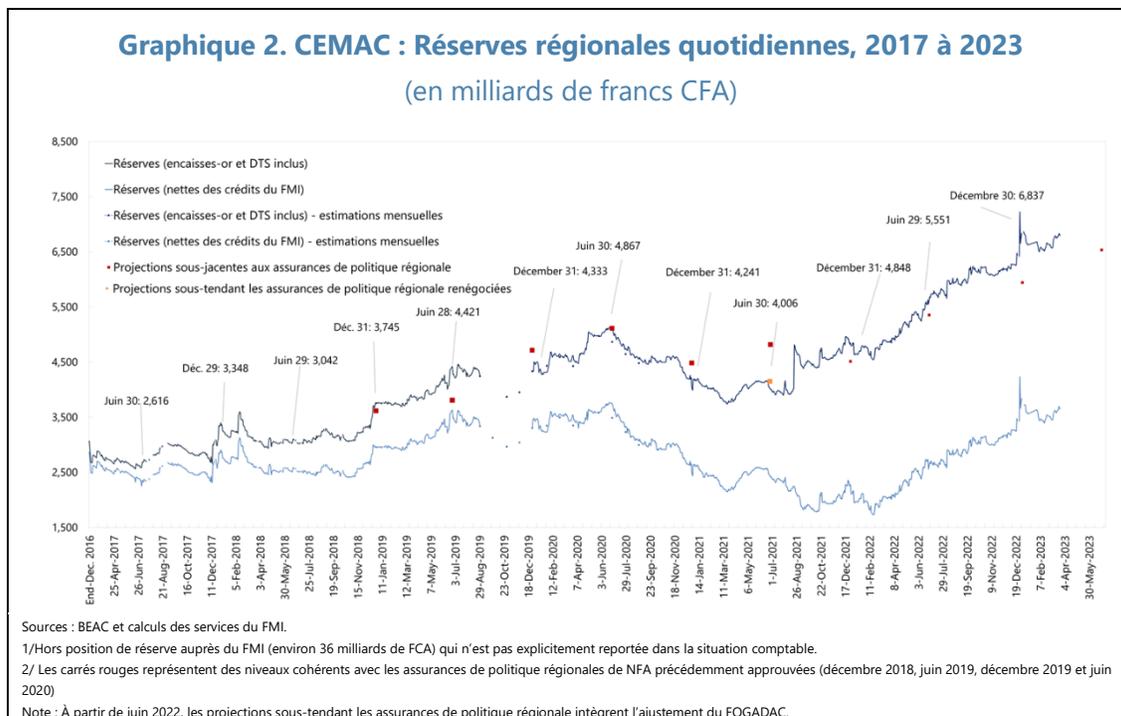
7. La faible participation des banques aux opérations de ponction de liquidité de la BEAC (imputable au bas taux de reprise) a nuí à l'efficacité de la transmission de la politique monétaire. Le taux de ces opérations a augmenté de seulement 55 points de base à 0,75 % depuis février 2022, puis a augmenté légèrement à 0,80 % en mars 2023. La transmission de la politique monétaire a donc été faible, comme le reflète l'excédent persistant de liquidité bancaire concentré dans quelques banques. Les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) ont atteint un sommet à la fin de décembre, poussés par la forte augmentation des avoirs extérieurs nets (AEN) dans le contexte de la hausse des cours pétroliers et de la diminution du crédit net aux autorités (graphique 2 du texte).



8. La pandémie semble avoir eu un impact limité sur la qualité des actifs bancaires, mais une incertitude significative demeure jusqu'à la réalisation d'inspections sur place exhaustives.

Ces inspections ont repris avec la fin des mesures temporaires liées à la COVID en juillet 2022. Leurs constatations, associées à une étude interne de la COBAC, suggèrent un impact limité des prêts liés à la COVID sur la solidité du système bancaire, avec une hétérogénéité entre les banques, bien que des revues complètes de la qualité des actifs pourraient offrir une évaluation plus solide de cet impact. Le ratio d'adéquation des fonds propres s'est stabilisé à 14,1 % au quatrième trimestre de 2022, mais plusieurs banques sont gravement sous-capitalisées, ou insolvables, mettant en lumière d'importants besoins de recapitalisation. Le ratio de prêts improductifs a diminué à 17,7 % du nombre total des prêts (tableau 2 du texte). Bien que le ratio de liquidité à court terme soit satisfaisant à 175 %, la liquidité est segmentée, avec plusieurs banques en deçà de 100 %. Le portefeuille de créances des banques a crû de 6 % sur 12 mois au quatrième trimestre de 2022, soutenu par la forte croissance des dépôts.

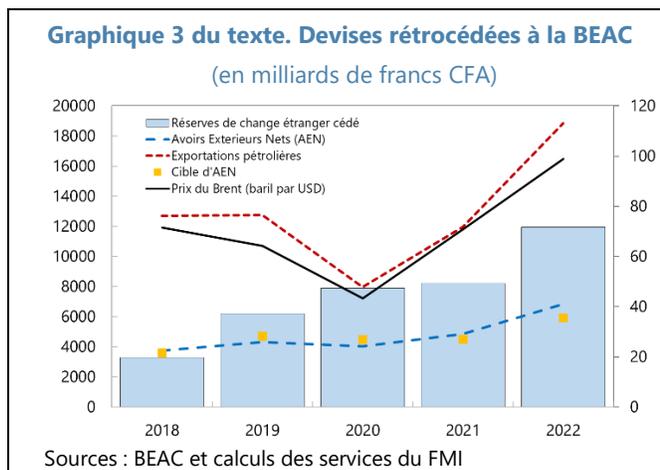
9. L'exposition des banques au risque souverain reste excessive. Cette exposition (prêts et titres) représentait environ 30 % de l'actif total à la fin de 2022, en hausse de 10 % par rapport à la fin de 2015. L'exposition de plusieurs banques à la dette souveraine des pays de la CEMAC est supérieure à 50 %, ce qui constitue une menace importante pour la stabilité financière, notamment en raison d'une possible contagion transfrontalière ou au sein des groupes bancaires (voir annexe II). Cette augmentation de l'exposition est dans une large mesure imputable : i) à des facteurs *structurels*, en l'occurrence le manque de diversification de la base d'investisseurs sur le marché des titres, la cessation des prêts directs de la banque centrale aux États et l'appétit des banques commerciales pour des titres rentables perçus comme peu risqués ; ii) à des facteurs *cycliques*, tels que l'accroissement des émissions obligataires pour financer les dépenses liées à la pandémie dans un environnement de resserrement des conditions financières externes, et la titrisation des arriérés de la dette intérieure des États et iii) à des facteurs *réglementaires* et *de supervision*, tels que l'augmentation de la proportion de titres souverains bénéficiant d'une pondération des risques zéro et le non-respect par plusieurs banques des limites de concentration. L'éviction potentielle du secteur privé pourrait par ailleurs nuire aux efforts de diversification.



10. L'amélioration du solde extérieur courant a accéléré l'accumulation des réserves de change.

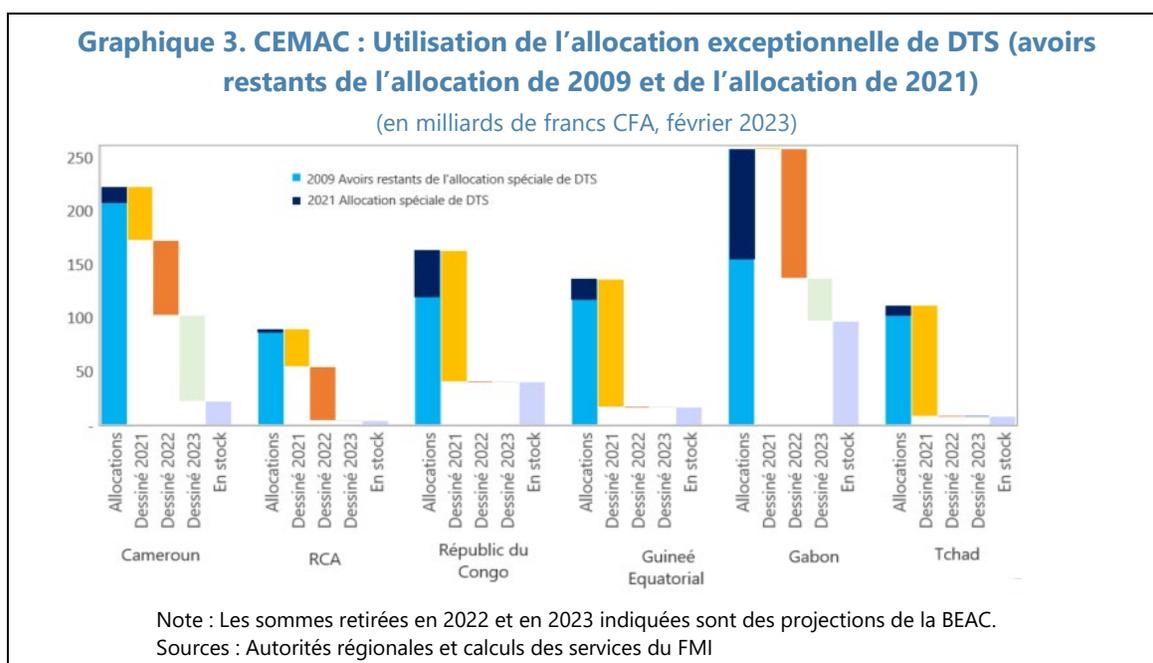
Le solde courant est estimé avoir atteint un excédent de 2,3 % du PIB en 2022, contre un déficit de 2 % du PIB en 2021, stimulé par la hausse des cours des hydrocarbures et la dépréciation réelle du FCFA par rapport au dollar américain pendant une grande partie de l'année. Les réserves brutes de change ont atteint 4,1 mois d'importations prospectives à fin décembre 2022, soit 0,6 point de plus que prévu au moment de la dernière revue (graphique 2). Les assurances régionales concernant les AEN pour fin décembre

2022 (3,39 milliards d'euros) sont estimés avoir été respectées avec une marge confortable (1,44 milliard d'euros). Cette surperformance découle de l'amélioration de la balance commerciale qui reflète elle-même une augmentation des recettes d'exportations de gaz (Guinée équatoriale et Cameroun) tirée par la forte augmentation des prix du gaz en 2022, et par l'augmentation plus générale des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures. Cette bonne performance tient beaucoup aussi aux décaissements importants d'appuis budgétaires en fin 2022 (Cameroun), au report de la recapitalisation en devises de banques et aux rapatriements de devises plus importants que prévu dans un contexte d'application plus rigoureux de la réglementation des changes.



Les rétrocessions de devises à la BEAC ont constamment augmenté ces deux dernières années (graphique 3 du texte)².

11. Les pays membres de la CEMAC ont utilisé une grande partie de leur allocation de DTS de 2021 (graphique 3). Dans la plupart des pays, les DTS ont été de façon générale utilisés conformément aux orientations des services du FMI. Toutefois, le Cameroun et le Gabon (qui s'étaient engagés à préserver au moins la moitié de leur allocation) ont récemment puisé davantage dans leurs DTS, compte tenu des coûts d'emprunt beaucoup plus élevés que prévu au moment de la conception du programme. Cela dit, ces retraits additionnels n'ont pas nui à la cible d'accumulation d'AEN.



PERSPECTIVES ET RISQUES

12. Les perspectives reposent sur la prudence renouvelée des autorités dans la gestion de la manne pétrolière et sur l'accélération des réformes. La croissance du PIB réel devrait atteindre 3 % en 2023, soit 0,4 point de moins que l'année précédente qui a été exceptionnelle, en raison d'une reprise plus lente que prévu de la production d'hydrocarbures en Guinée équatoriale, qui a été partiellement compensée par la mise en exploitation de nouveaux champs pétroliers au Congo. Bien qu'inférieures aux projections précédentes, les prévisions des cours pétroliers figurant dans les PEM demeurent largement favorables pour la CEMAC. À moyen terme, la croissance devrait se raffermir, soutenue par un regain de confiance tiré d'une mise en œuvre plus rigoureuse escomptée des réformes visant à améliorer la gouvernance, le climat des affaires et l'accès au financement.

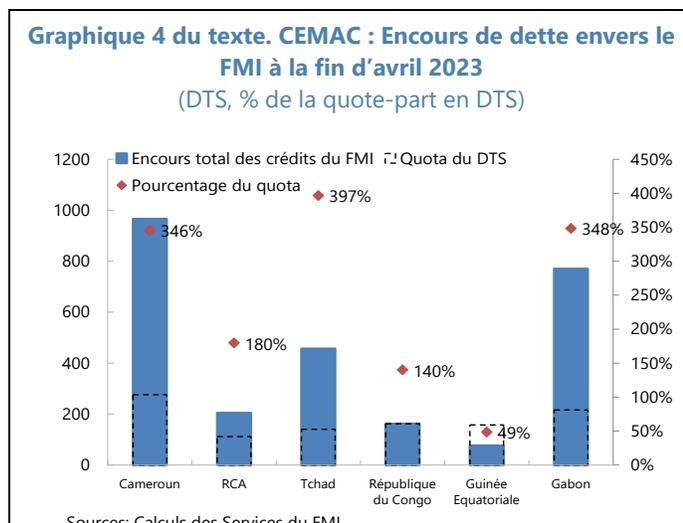
² Les exigences de rapatriement et de rétrocession de devises de la CEMAC sont considérées comme une mesure de gestion des flux de capitaux (GFC) assujettie à la vision institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux (IV).

La demande latente liée à l'apurement des arriérés intérieurs, la reprise des projets d'infrastructure publique et l'apaisement des tensions sécuritaires devraient également stimuler la croissance à moyen terme.

13. L'inflation devrait décélérer pour atteindre 4,3 % d'ici la fin de 2023, mais des risques importants pèsent sur ces projections. Bien qu'elle représente une révision à la hausse de 1,2 point de pourcentage, cette décélération prévue de l'inflation repose sur les effets de refroidissement anticipé de l'économie attribuable au resserrement de la politique monétaire ainsi que sur la baisse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. Toutefois, les probables effets de second tour des réformes récentes et prévues des subventions aux carburants dans certains pays membres représentent un risque haussier important pour les projections d'inflation. D'autres risques haussiers peuvent résulter des mesures de contrôle des prix (le plus souvent implicites) des produits alimentaires essentiels, si d'éventuelles contraintes de financements forçaient leur suppression. L'inflation devrait retomber sous le critère de convergence régional de 3 % d'ici 2025.

14. Les positions budgétaires sous-jacentes devraient s'améliorer grâce aux réformes des subventions et aux mesures budgétaires structurelles qui suivront. Le solde budgétaire global de la région (hors dons) de 2023 devrait s'établir à 0,4 % du PIB, soit 0,9 point de pourcentage de moins que prévu en décembre 2022 (tableau 3a), grâce au recalibrage des politiques visant à atténuer l'impact social des réformes des subventions aux carburants. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole (y compris dons) devrait s'améliorer de 2,2 points de pourcentage et se situer à 5,5 % du PIB hors pétrole en 2023, en raison de la rationalisation prévue des dépenses publiques (y compris les économies nettes réalisées grâce aux réformes des subventions aux carburants) et du meilleur recouvrement des recettes non pétrolières. Le déficit devrait s'améliorer pour atteindre environ 4 % du PIB hors pétrole à moyen terme, grâce à des mesures structurelles en matière de dépenses et de recettes (tableau 3b). La dette publique devrait augmenter pour atteindre 52,1 % du PIB en 2023 (en raison de la validation des nouveaux arriérés de paiements intérieurs du Congo) avant de diminuer pour se situer à environ 45 % du PIB à moyen terme. La dynamique de la dette demeure toutefois vulnérable aux chocs négatifs liés aux cours du pétrole, ce qui nécessite de persévérer dans l'assainissement budgétaire prévu.

15. La position extérieure devrait s'affaiblir à moyen terme. Le solde courant devrait se détériorer pour atteindre -2,5 % du PIB en 2023, sous l'effet de la baisse des exportations d'hydrocarbures. Le solde courant devrait ensuite revenir progressivement à un niveau légèrement supérieur à sa moyenne historique (-3 % du PIB) à moyen terme, en raison de la baisse des recettes d'exportations et de la production d'hydrocarbures, ainsi que de l'augmentation des importations liées aux investissements non pétroliers (Congo). Toutefois, les entrées nettes de capitaux devraient largement compenser cette détérioration et soutenir l'accumulation de réserves à moyen terme, grâce à la diminution des remboursements de la



dette à compter de 2024 (surtout au Congo et au Tchad) et à l'augmentation des IDE. La conclusion en temps opportun des revues du programme appuyés par le FMI demeure primordial pour catalyser le soutien des donateurs en vue de renforcer la stabilité extérieure, d'assurer un partage plus équitable de la charge entre les partenaires de développement et de diversifier les sources de financement de la région (graphique 4 du texte). La part du FMI dans le financement extérieur de la région étant proche de 50 % en 2023 (tableau 9), un soutien supplémentaire des donateurs sera nécessaire pour combler tout déficit résiduel de financement extérieur. Le ratio de couverture des réserves devrait augmenter pour atteindre près de 4,5 mois d'importations prospectives à moyen terme, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif d'adéquation recommandé par les services du FMI pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles (5 mois d'importations prospectives).

16. La balance des risques reste orientée à la baisse.

Risques externes

- *Cours des matières premières.* Une baisse plus importante que prévu des cours des produits de base liée à un ralentissement plus marqué de la demande mondiale, associée à la transition mondiale vers des économies à faible émission de carbone, pourrait réduire la demande d'exportations de la CEMAC, ce qui aurait des répercussions négatives sur les finances publiques, la stabilité extérieure et les indicateurs sociaux.
- *Conditions financières mondiales.* Un resserrement plus marqué que prévu des politiques monétaires, notamment dans la zone euro, ou la persistance des tensions sur les marchés financiers, pourraient affecter les primes de risque et accentuer les risques liés au remboursement et au refinancement de la dette.

- *Fragmentation géoéconomique.* Une aggravation de la fragmentation géoéconomique pourrait réduire l'offre de financement extérieur concessionnel, ce qui aggraverait les manques à gagner des appuis budgétaires de la région et ralentirait l'accumulation de réserves extérieures.

Risques intérieurs

- *Politique budgétaire.* L'incapacité à améliorer l'efficacité des dépenses ou à accroître la collecte des recettes non pétrolières (surtout si plusieurs programmes appuyés par le FMI dans la région n'atteignent pas leurs objectifs), pourrait absorber le surcroît de recettes pétrolières, retarder l'accumulation des réserves, accentuer les vulnérabilités de la dette et nécessiter un durcissement plus agressif de la politique monétaire afin de préserver la stabilité des prix et la stabilité extérieure, ce qui aurait des effets négatifs sur la croissance. Cela pourrait également accroître les risques de refinancement et de financement des États, en particulier compte tenu de l'épuisement des allocations de DTS de 2021 (§ 10), de l'accès plus restreint aux marchés internationaux et de la faible souscription des banques aux émissions de titres d'État sur le marché régional³.
- *Coût de la vie.* La persistance d'une inflation élevée pourrait peser sur la croissance, renforcer les anticipations d'inflation et menacer la sécurité alimentaire. Ces risques préexistants d'insécurité alimentaire pourraient en effet être exacerbés par les possibles retombées dans certains pays membres des conséquences humanitaires du conflit armé en cours au Soudan. Les tensions et troubles sociaux pourraient également s'intensifier.
- *Stabilité financière.* La matérialisation des risques susmentionnés, ainsi que l'incertitude économique mondiale élevée, les turbulences bancaires et les vulnérabilités existantes, notamment les liens étroits entre banques et souverains, et le niveau élevé des prêts improductifs, pourraient affaiblir davantage les bilans des banques.
- *Réformes structurelles.* La lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles et l'incapacité d'atteindre les objectifs prévus dans les programmes appuyés par le FMI pourraient retarder l'aide des donateurs, accroître les vulnérabilités économiques et retarder les effets bénéfiques de la croissance.
- *Contexte sociopolitique.* La persistance ou l'aggravation de l'insécurité dans les pays membres, notamment en raison des implications potentielles du conflit en cours au Soudan sur la sécurité transfrontalière, la faiblesse de la gouvernance et du cadre de la LBC/FT, la perception accrue de la corruption, la faiblesse de l'État de droit et l'instabilité post-électorale peuvent peser sur la croissance.

³ Cette situation est imputable au fait que les banques se rapprochent de plus en plus de leur limite d'exposition à la dette souveraine et aux effets du resserrement de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité par la BEAC sur les taux d'intérêt et sur la structure des échéances des souscriptions bancaires.

- *Risques climatiques.* La région de la CEMAC reste vulnérable aux chocs liés au climat et aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, etc.). Cette vulnérabilité est aggravée par l'absence, à l'échelle de la CEMAC, d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.
- *Secteur extractif.* Du côté positif, le respect plus strict de la réglementation des changes et l'augmentation éventuelle des cours du pétrole liée aux réductions récemment annoncées de la production de l'OPEP+ pourraient entraîner un rapatriement plus important que prévu des recettes d'exportation. En outre, l'accélération de la mise en œuvre des réformes pourrait contribuer à renforcer la résilience économique de la région face aux chocs potentiels.

PRÉSERVER LA STABILITÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE TOUT EN SOUTENANT LA REPRISE

17. Les discussions ont porté en particulier sur comment préserver la stabilité intérieure et extérieure sans compromettre la reprise naissante. Dans un contexte mondial moins favorable, marqué par l'augmentation de l'inflation au niveau régional et par le resserrement des liens entre les banques et les emprunteurs souverains, les grandes priorités à court terme pour l'action publique au niveau régional consistent à juguler l'inflation, à constituer des réserves et à préserver la stabilité financière, tout en protégeant la reprise naissante et les populations vulnérables.

A. Accélérer l'accumulation de réserves pour amortir les effets de la volatilité des cours pétroliers, tout en protégeant les groupes les plus pauvres

18. La possible dissipation des termes de l'échange favorables invite à davantage de prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières et à corriger les récents dérapages budgétaires. Les services du FMI ont donc exhorté les pays membres à corriger ces dérapages budgétaires et à continuer d'épargner une partie du surcroît de recettes pétrolières, afin de renforcer la viabilité budgétaire et extérieure, conformément à l'ambitieux ajustement budgétaire planifié (2,2 % du PIB hors pétrole) pour 2023. Cela leur permettra de mieux résister à d'éventuels chocs, comme la volatilité des cours du pétrole, et de réduire les pressions en matière de financement budgétaire. Cela permettra également d'assurer un dosage cohérent des politiques, nécessaire pour modérer la demande globale, permettant de réduire la nécessité de durcir la politique monétaire pour juguler l'inflation et maintenir la parité de la monnaie. Pour les aider à atteindre les objectifs budgétaires prévus, la mission a invité les autorités à mieux gérer les risques de non-respect des obligations fiscales dans le secteur extractif, à améliorer le recouvrement des recettes publiques hors pétrole et à accroître l'efficacité des dépenses publiques.

- **Pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales hors pétrole,** la mission a recommandé l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment en éliminant progressivement les exonérations fiscales, en adoptant des règles de limitation des intérêts et en affirmant avec plus de fermeté le droit des États d'imposer les bénéfices des multinationales. La mission a aussi fait valoir qu'il pourrait être possible de lever des taxes additionnelles en

intensifiant la lutte contre la fraude fiscale et douanière, en modernisant l'administration des recettes et en améliorant le système de remboursement de la TVA. Les services du FMI ont aussi souligné que la validation dans des délais opportuns des nouvelles directives fiscales régionales (impôt sur le revenu, dépenses fiscales et procédures douanières) et la mise en œuvre de la nouvelle directive sur la TVA par les pays membres pourraient contribuer à une amélioration de la collecte des recettes.

- **Pour améliorer l'efficience des dépenses**, les services du FMI ont réitéré la nécessité d'éliminer progressivement les subventions inefficaces tout en mettant en place des dispositifs de protection sociale ciblés en faveur des populations les plus vulnérables, en collaboration avec les partenaires pour le développement. La mission a souligné que les premières phases des réformes des subventions aux combustibles doivent être menées à leur terme afin de récolter les économies attendues à moyen terme (Annexe I). La mission a souligné que des économies additionnelles pourraient être générées en rationalisant d'autres dépenses, notamment la masse salariale, les dépenses récurrentes non prioritaires et les coûteux transferts aux entreprises d'État. Les services du FMI et la Commission de la CEMAC se sont accordés sur la nécessité de réaliser des gains d'efficience dans la gestion des investissements publics, en effectuant ou en actualisant des évaluations de la gestion des investissements publics (EGIP), éventuellement conjuguées à des évaluations du changement climatique (ECC), en accélérant la mise en œuvre des recommandations des EGIP et en systématisant le suivi périodique au niveau régional⁴. La mission et la Commission ont aussi convenu de l'importance capitale d'adopter rapidement les projets de stratégies et de directives sur les PPP et les marchés publics, afin d'aider les pays membres à gérer adéquatement les risques et les coûts budgétaires associés.
- **Pour mieux gérer les risques de non-respect des obligations fiscales dans le secteur extractif**, les services du FMI ont appelé les autorités à renforcer progressivement la capacité d'imposition à l'échelle internationale (y compris s'agissant des prix de transferts) à moyen terme. Les mesures clés en la matière comprennent : i) créer une équipe dédiée au sein de l'administration fiscale et ii) s'assurer que cette équipe ait accès aux données de tiers et soit en mesure de procéder à des audits exhaustifs des entreprises multinationales, sans interférence politique.

19. Les services du FMI ont aussi souligné que ces mesures de rationalisation des dépenses et de recouvrement des recettes devraient aller de pair avec une mise en œuvre accélérée de réformes de modernisation de la GFP.

- La Commission de la CEMAC et les services du FMI se sont accordés sur la nécessité d'actualiser et de mettre en œuvre rapidement le plan d'action régional visant à soutenir les réformes de la GFP dans les pays membres. Ils ont également convenu de la nécessité pour les pays membres d'adopter et mettre en œuvre rapidement des stratégies exhaustives

⁴ Aucune EGIP n'a encore été effectuée en République centrafricaine ni en Guinée équatoriale. Des EGIP ont été effectuées au Cameroun, au Gabon et au Tchad, mais pas d'ECC. Au Congo, on vient d'achever une EGIP et une ECC.

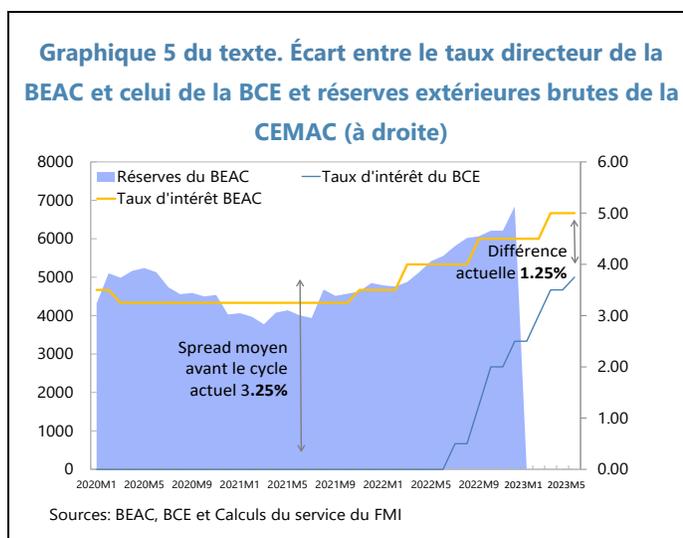
d'apurement des arriérés intérieurs et de gestion de la dette à moyen terme. Les services du FMI ont aussi invité les pays membres à mettre en place des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, en faisant notamment preuve d'une plus grande discipline budgétaire et en alignant mieux les plans d'engagement des dépenses avec les prévisions de trésorerie et les plans de passation des marchés.

- La mission a également réitéré que les pays à faible revenu membres de la CEMAC ne devraient recourir aux financements extérieurs non concessionnels que ceux-ci sont compatibles avec le maintien de la viabilité de leur dette et des limites d'endettement prévues dans les programmes appuyés par le FMI. Tous les pays de la CEMAC devraient par ailleurs accroître la transparence de leurs dettes, surtout des dettes non garanties des entreprises d'État, et éviter à cette fin de conclure des contrats d'emprunt non-transparents adossés sur des ressources naturelles.
- La mission a salué les progrès accomplis par la BEAC dans le développement de sa plateforme informatique visant à faciliter le déploiement des comptes uniques du Trésor (CUT) par les pays membres. Elle a aussi encouragé la BEAC à s'assurer que sa plateforme soit prête pour la mise en service des CUT dans les deux pays pilotes les plus avancés (le Cameroun et le Gabon) d'ici le troisième trimestre 2023. Pour y arriver, il faudra organiser dans les meilleurs délais l'atelier envisagé d'apprentissage par les pairs, impliquant toutes les parties prenantes (BEAC, Trésor public, entités publiques, banques), et procéder à la signature d'une convention type entre la BEAC et tous les Trésors publics. Les services du FMI ont exhorté les autres pays membres à résolument achever les étapes restantes, en s'appuyant sur les enseignements tirés par les deux pays pilotes. Une fois opérationnels, les CUT devraient contribuer à une utilisation plus efficace des ressources publiques.
- Les services du FMI ont également exhorté les pays membres à surveiller de plus près la gouvernance et les résultats des entreprises publiques, afin de limiter les risques budgétaires qui leurs sont associés. Les services du FMI ont aussi invité tous les pays membres à une plus grande transparence la systématisation de la production des déclarations de risques budgétaires, et à consacrer une section particulière aux risques liés aux entreprises publiques.

B. Ancrer les anticipations d'inflation et renforcer la viabilité extérieure

20. Les services du FMI ont salué le resserrement de la politique monétaire de la BEAC et lui ont recommandé de se tenir prête à le poursuivre si nécessaire, afin d'ancrer fermement les anticipations d'inflation. Les services du FMI ont indiqué que la politique monétaire devra encore être resserrée si l'inflation continue d'augmenter ou si l'évolution des réserves extérieures commence à s'écarter de la trajectoire visée.

Ils ont également souligné que cela nécessiterait à la fois des augmentations du taux directeur et des opérations de ponction de la liquidité plus efficaces. Un biais de resserrement est d'autant plus justifié, compte tenu des incertitudes extérieures accrues, des effets de second tour possibles des réformes des subventions aux carburants et du resserrement significatif de l'écart entre le taux directeur de la BEAC et celui de la BCE par rapport à sa moyenne historique (graphique 5 du texte).



- Points de vue des autorités.** La BEAC a convenu que des signes de hausse de l'inflation ou des écarts par rapport à la trajectoire visée pour les réserves justifieraient un nouveau resserrement de la politique monétaire. Cela dit, elle a mis en garde contre le risque de compromettre la reprise naissante par un resserrement excessif de la politique monétaire. Tout d'abord, la BEAC a fait valoir que bien que l'inflation soit en hausse dans les pays de la CEMAC, elle reste nettement inférieure à celle des pays comparables. Deuxièmement, la BEAC a souligné les retards de transmission possibles de ses séries cumulées de resserrement monétaire depuis novembre 2021. Troisièmement, elle a souligné les signes récents d'atténuation des pressions inflationnistes sur les prix des denrées alimentaires importés, indiquant que des facteurs climatiques intérieurs seraient devenus les principaux moteurs de l'inflation (notamment, les mauvaises récoltes liées aux inondations). La BEAC a aussi nuancé le rôle de la politique monétaire dans la maîtrise de ces pressions inflationnistes internes du côté de l'offre. Bien qu'elle ait noté le rôle de signal de la politique monétaire dans l'ancrage des anticipations d'inflation, la BEAC a fait valoir qu'il serait peut-être préférable en fin de compte de s'attaquer aux causes fondamentales des pressions inflationnistes internes du côté de l'offre, notamment en stimulant la production agricole résiliente au changement climatique et en supprimant les barrières au commerce régional. La BEAC a également minimisé les inquiétudes concernant le rétrécissement de l'écart entre les taux directeurs de la BEAC et de la BCE, réitérant que cet écart n'influe pas de manière déterminante sur les flux de capitaux entre la CEMAC et la zone euro. Elle a ajouté que cela s'explique par l'intégration limitée de ces marchés en raison du compte de capital restreint de la CEMAC. La BEAC a aussi noté la surperformance récente en matière d'accumulation de réserves de change malgré le resserrement de l'écart entre les taux de la BEAC et ceux de la BCE, bien que les réserves extérieures demeurent inférieures à l'objectif recommandé par les services du FMI pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles.

21. Les services du FMI se sont félicités de l'arrêt des injections hebdomadaires de liquidité sur le marché monétaire et ont exhorté la BEAC à absorber les liquidités excédentaires pour améliorer la transmission de la politique monétaire.

- Les services du FMI ont indiqué que l'augmentation récente de cinq points de base du taux des opérations de ponction ne suffirait pas à éponger l'importante liquidité excédentaire des banques. Ils ont souligné que la BEAC devait relever sensiblement le taux des opérations de ponction de liquidité jusqu' à ce qu'il se rapproche du principal taux directeur, qui indique l'orientation de la politique monétaire. Compte tenu de l'écart initial important, l'augmentation devrait être graduelle mais significative et intervenir dans un délai court. Les services du FMI ont souligné que la BEAC devrait également augmenter les montants mis aux enchères, en s'appuyant sur les facteurs autonomes de liquidité bancaire (FALB), et finalement passer à une allocation intégrale afin de renforcer la transmission de la politique monétaire. Pour remédier à la segmentation de la liquidité entre les banques, les services du FMI ont réitéré que la COBAC, soutenue par la BEAC, devrait s'attaquer plus résolument au problème des banques faibles, et renforcer la supervision et l'adéquation des fonds propres afin de consolider la confiance entre les banques.
- **Points de vue des autorités.** La BEAC a convenu avec les services du FMI que l'absorption de la liquidité excédentaire est essentielle pour renforcer la transmission de la politique monétaire. Elle a indiqué que les consultations bilatérales avec les banques étrangères détenant l'essentiel des liquidités excédentaires ont révélé que leurs décisions en matière de gestion de la liquidité sont déterminées non seulement par la rentabilité, mais aussi par les politiques d'investissement du siège et par des motifs de précaution. Bien que la BEAC ait accepté d'entamer une augmentation significative du taux et des volumes des opérations de ponction de la liquidité dans un délai relativement court, elle a insisté pour agir progressivement, afin de permettre à ses consultations en cours avec les banques détentrices de la liquidité excédentaire de porter leurs fruits et d'éviter d'entraver le dynamisme croissant du marché interbancaire. La BEAC a également fait valoir que le gradualisme était justifié, étant donné que le déploiement des CUT devrait déplacer des liquidités importantes des banques vers la BEAC.

22. Les services du FMI ont exhorté la BEAC, en collaboration avec la COBAC, à intervenir activement auprès des banques dont les besoins liquidité sont élevés.

- Les services du FMI ont souligné que les besoins de liquidité devraient être traités rapidement avant que ces banques ne deviennent structurellement dépendantes du soutien de la BEAC. La BEAC devrait également durcir la conditionnalité de ses soutiens aux quelques banques soumises à des contraintes structurelles de liquidité et qui absorbent l'essentiel de son refinancement (en exigeant plus fermement des plans de refinancement crédibles et une diminution continue de la dépendance à l'égard de son aide). Elle devrait, en collaboration avec la COBAC, envisager de déclencher une procédure de résolution en cas de non-respect durable des règles. Les services du FMI ont également réitéré qu'en fin de compte, le règlement efficace des problèmes de liquidité de ces banques repose essentiellement sur la

capacité des gouvernements à générer des excédents budgétaires primaires ou de trouver d'autres sources de financement durables pour régler les arriérés intérieurs qui sont l'une des causes fondamentales des contraintes de liquidité.

- **Points de vue des autorités.** La BEAC a accepté les conseils des services du FMI et promis de s'engager de manière plus proactive auprès des banques ayant des contraintes de liquidité, en collaboration avec la COBAC, afin de s'assurer que ces banques sont restructurées ou recapitalisées de manière appropriée.

23. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à limiter les risques liés à son bilan.

- Les services du FMI ont réitéré à la BEAC la nécessité de poursuivre l'ajustement des décotes appliquées aux garanties sur la base d'informations disponibles sur le marché afin de refléter les risques, d'établir les limites d'exposition par banque ou par pays, ou les deux, et de constituer des provisions pour les pertes potentielles. Tout en

Tableau 3 du texte. CEMAC : Expériences passées de titrisation des arriérés intérieurs
(en milliards de francs CFA)

Pays	Montant	Maturité (années)	Date d'évaluation
Guinée Equatorial	77.6	2 à 5	31/12/2021
	97	6 à 10	
	97	11 à 15	
RCA	14.7	2 à 5	4/12/2020
	1.2	6	
Cameroun	92	< = 1	17/12/2021 & 01/01/2023
	68	2 à 5	17/12/2021 & 13/16/2022
République du Congo	150.6	2 à 5	03/31/2022 & 14/02/2023
	217.2	6 à 9	

Sources : Données de la BEAC et calculs des services du FMI.

reconnaissant que la titrisation des arriérés dans les pays membres (tableau 3 du texte) contribue à leur apurement, les services du FMI ont de nouveau exprimé leur inquiétude devant les conséquences inattendues, parmi lesquelles l'affaiblissement de la discipline budgétaire, le renforcement du lien banques-souverains, et l'accumulation excessive de titres d'État dans le bilan de la BEAC par le biais des refinancements. La mission a également exhorté la BEAC à surveiller le remboursement des avances statutaires passées et le stock des obligations souscrites dans le contexte du programme de rachat d'obligations liées à la COVID-19 et qui ont commencé à arriver à échéance au deuxième trimestre de 2022. La mission a aussi invité la BEAC à surveiller sur son exposition à la banque régionale de développement (BDEAC).

- **Points de vue des autorités.** La BEAC a accepté les conseils des services du FMI. Elle a rappelé qu'elle était prête à continuer à ajuster la décote appliquée aux garanties pour refléter les risques et à établir des limites d'exposition par banque ou par pays, ou les deux. Toutefois, la BEAC semblait moins encline à appliquer des décotes plus importantes aux titres émis dans le cadre de la titrisation des arriérés afin de refléter la qualité de crédit inférieure des actifs sous-jacents. La BEAC a de nouveau confirmé que les remboursements des avances statutaires passées, de son stock d'obligations liées à la COVID et de sa ligne de crédit liée à la COVID à la banque régionale de développement (BDEAC) sont effectués comme prévu⁵.

24. L'application stricte de la réglementation des changes continue de porter ses fruits (§ 9) comme en témoigne l'augmentation constante des devises rétrocédées à la BEAC. L'application de la réglementation pourrait cependant être encore plus efficace.

- Les services du FMI ont de nouveau insisté sur l'importance d'appliquer de manière transparente et systématique la réglementation des changes et encouragé la BEAC à poursuivre ses efforts pour réduire les retards techniques. Ils ont aussi conseillé à la BEAC de terminer rapidement la rédaction d'une ébauche de protocole d'accord qui ferait état des problèmes récurrents auxquels se heurte le secteur privé pour obtenir des devises, dans l'objectif d'en arriver à un processus rapide, homogène et efficace des demandes de devises. Les services du FMI ont souligné que la BEAC devrait renforcer sa capacité de répertorier les comptes en devises détenus à l'étranger par les administrations publiques, les sociétés publiques et l'ensemble des entités publiques, avec l'aide éventuelle de la Banque des règlements internationaux, de manière à augmenter la valeur des rapatriements de devises du secteur public. La mission a réitéré la nécessité d'une certaine uniformité entre les lois nationales et la réglementation des changes régionale.
- Les services du FMI ont loué les progrès accomplis dans le règlement des problèmes de conformité opérationnelle soulevés par le secteur extractif, ce qui devrait accroître le respect des exigences de rétrocession et de rapatriement des devises à l'échéance de la période de grâce accordée en octobre 2022. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à poursuivre les discussions constructives qu'elle entretient avec le secteur extractif pour s'assurer d'une application sans heurts des exigences de rapatriement des fonds dédiés à la réhabilitation des sites pétroliers (RSP).
- **Points de vue des autorités.** La BEAC a indiqué que le dialogue établi avec les banques et les entreprises a facilité avec le temps la rationalisation du processus de vérification et d'approbation des demandes de devises. En combinaison avec l'affectation du personnel dédié nécessaire, ce dialogue a permis d'abrèger le délai moyen de traitement des demandes de devises à 24 et 48 heures en 2022 pour les transactions régionales et

⁵ Au total, il y a actuellement (fin d'avril 2023) en circulation 260 milliards de francs CFA d'obligations liées à la COVID, par rapport à un stock de départ de 430 milliards de francs CFA, tandis que le solde de la ligne de crédit consentie à la BDEAC dans le contexte de la pandémie se chiffre à 49 milliards de francs CFA (au début de mai 2023) par rapport à un crédit total initial de 150 milliards de francs CFA.

internationales, respectivement, par rapport à 20 jours en 2017. Ces progrès ont permis d'éviter de limiter ou de retarder le paiement des comptes courants. La BEAC a indiqué qu'elle se tient prête à déployer des effectifs additionnels, le cas échéant. Elle a aussi déploré que la méconnaissance des documents exigés (des autres parties aux transactions), et plus particulièrement des différences entre les exigences d'une catégorie de transaction à l'autre, continue de causer des retards dans l'obtention des devises. Dans un effort pour régler ces problèmes de sensibilisation, elle a mis en place une ligne téléphonique spéciale et un cadre d'échange mensuel avec les utilisateurs a aussi été créé afin de régler rapidement les problèmes de conformité opérationnelle. Une plateforme en ligne (de transfert électronique) a aussi été déployée et dotée d'un module de suivi électronique qui permet de connaître en temps réel le statut des demandes en cours et, le cas échéant, les motifs de refus. Bien que la BEAC considère avoir répondu aux préoccupations du secteur extractif en ce qui concerne l'ébauche du contrat type qui régira le compte séquestre des fonds de RSP, il lui tarde d'amorcer la nouvelle série de discussions sollicitée par le secteur⁶. Dès que le contrat du compte séquestre aura été signé par les trois parties (sociétés extractrices, administrations nationales et BEAC), la BEAC s'attend à ce que les fonds de RSP soient rapatriés à l'intérieur d'une période de trois ans pour les comptes détenus à l'étranger et immédiatement dans le cas des comptes détenus dans un des pays de la CEMAC.

25. Évaluation des mesures de sauvegarde. Les conclusions d'avril 2022 indiquent que la BEAC a maintenu des mécanismes de gouvernance solides et a réussi sa transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS). Néanmoins, la BEAC devrait renforcer ses mécanismes d'audit interne et de gestion des risques, sa maîtrise des risques pour la cybersécurité et son cadre de continuité des affaires. La BEAC progresse dans la mise en œuvre de la plupart des mesures de sauvegarde recommandées, particulièrement celles qui touchent le renforcement des audits internes et de la cybersécurité.

C. Préserver la stabilité financière et normaliser la réglementation prudentielle

26. Les services du FMI ont appelé à des mesures collectives de préservation de la stabilité financière. Ils ont souligné qu'un engagement collectif était essentiel pour éviter de s'enliser dans un cercle vicieux de banques défailtantes s'appuyant sur la solvabilité de l'État, pour s'attaquer à la dépendance prolongée au soutien en liquidité de la BEAC et pour procéder avec détermination à la résolution des banques faibles. Les services du FMI ont insisté sur les principales étapes suivantes : i) doter la COBAC des ressources humaines et financières nécessaires ; ii) appliquer plus strictement les politiques de refinancement de la BEAC aux banques éprouvant des problèmes de liquidité ; iii) recapitaliser, lorsqu'il est pertinent de le faire, les banques en difficulté ou faire en sorte que les autorités nationales procèdent à des résolutions dans des délais opportuns et iv) accélérer la mise en

⁶ Les préoccupations du secteur sont centrées sur i) l'agilité et la souplesse d'utilisation du compte séquestre ; ii) la rémunération ; iii) les garanties contre les saisies et iv) les règles d'arbitrage en cas de litige.

œuvre par les autorités nationales d'un processus exhaustif d'apurement des arriérés intérieurs et d'une stratégie de prévention des arriérés.

27. La mission a exhorté la COBAC à intensifier ses inspections sur site post-COVID-19 et à mettre en place une approche prudente en matière de distribution des dividendes. La mission a souligné que dans le contexte de la normalisation de la surveillance prudentielle, la COBAC devrait procéder à des revues exhaustives et rigoureuses de la qualité des actifs du secteur bancaire dans l'objectif d'estimer les provisions nécessaires pour pertes sur prêts et les insuffisances de capital subséquentes. La mission a réitéré que tant que les incertitudes post-COVID quant à la qualité des actifs et à la rentabilité ne seront pas dissipées, l'application d'une politique prudente de distribution des dividendes est préférable dans un contexte d'importantes non-conformités avec les mesures réglementaires (adéquation du capital aux besoins et limites de concentration) et de taux élevé de prêts improductifs.

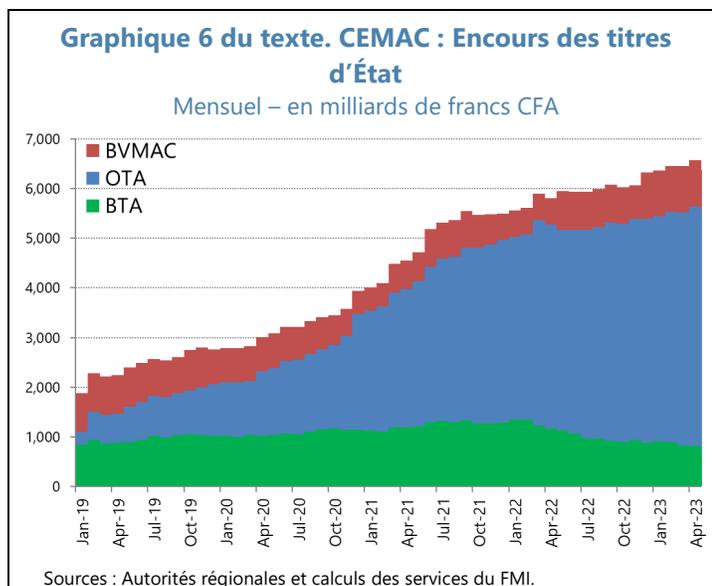
28. Les services du FMI ont exhorté la COBAC à s'assurer que les banques sous-capitalisées soumettent des plans crédibles de recapitalisation à moyen terme et se dotent d'une stratégie de réduction des prêts improductifs. Les services du FMI ont souligné que si les banques tardent à corriger les faiblesses constatées, la COBAC devrait prendre des mesures plus énergiques en renforçant la sévérité des sanctions et en ayant recours à des mesures d'intervention précoce ou de résolution lorsque nécessaire.

29. La mission a invité la COBAC à s'assurer que les banques réduisent leur risque souverain et en tiennent compte de manière satisfaisante. Elle a recommandé à la COBAC d'appliquer progressivement les limites de concentration actuelles et de pousser les banques à mettre en œuvre une gestion prudente des risques à l'interne. En s'appuyant sur la reprise des activités de surveillance régionale de la Commission de la CEMAC, la COBAC devrait s'éloigner de manière plus systématique de la pondération de risque zéro sur les expositions souveraines. Les services du FMI ont répété leur invitation à la collaboration entre la COBAC et la BEAC afin de s'assurer que les spécialistes en valeurs du Trésor, surtout des banques, ne s'approprient pas systématiquement toutes les nouvelles émissions de titres souverains, comme le stipulent d'ailleurs leurs cahiers des charges.

30. Les services du FMI ont encouragé la COBAC à se doter d'une liste de priorités. Les services du FMI ont conseillé à la COBAC de mettre l'accent sur la supervision prudentielle basée sur les risques et sur la surveillance de la LBC/FT, sur la modernisation du cadre réglementaire (Bâle II et III, et en matière de LBC/FT), sur le renforcement de son cadre de résolution bancaire, sur le développement de tests de résistance et sur l'amélioration de la gestion des risques et de la gouvernance bancaire.

31. La mission a réitéré la nécessité de s'attaquer à la segmentation du marché des titres d'État. Les services du FMI ont souligné la proportion croissante de titres d'État émis et négociés à la bourse régionale (BVMAC) (graphique 6 du texte). Ils ont fait valoir que cette situation crée sur le marché un dualisme qui pourrait nuire au développement du marché secondaire et à la liquidité des titres. Les services du FMI ont donc invité la BEAC à intensifier ses campagnes de sensibilisation sur les améliorations à apporter au marché primaire⁷.

La mission a recommandé de prolonger les échéances des titres d'État et de diversifier la base d'investisseurs, notamment en améliorant les connaissances financières des particuliers investisseurs et par des campagnes de sensibilisation pour éventuellement dynamiser le marché secondaire. Les services du FMI ont invité les parties prenantes à opérationnaliser une société à qui il incomberait de gérer un dépositaire central unique des titres d'ici la fin de 2024. La mission a aussi invité les pays membres à s'assurer que la BVMAC dispose de ressources suffisantes, notamment en procédant à l'apurement de leurs arriérés vis-à-vis de la BVMAC, comme elle les a invités à le faire à la réunion de janvier 2023 du Comité de pilotage du PREF-CEMAC (le PREF-COPIIL)⁸.



32. Les services du FMI ont encouragé les organismes régionaux de supervision à acquérir une capacité suffisante de surveillance et de gestion des risques nouveaux qui découlent des moyens de paiements numériques. Les services du FMI ont salué la nouvelle mouture de la loi centrafricaine sur les cryptomonnaies adoptée par le Parlement en mars 2023. Cette loi modifiée corrige l'incohérence institutionnelle née de la décision unilatérale de la République centrafricaine de donner cours légal à certaines cryptomonnaies. Les services du FMI ont réitéré la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour régir toutes les questions relatives aux cryptomonnaies et le besoin d'une meilleure coordination entre les organismes régionaux de surveillance (BEAC, COBAC, COSUMAF et l'organisme régional de LBC/FT, le GABAC) en ce qui concerne l'adoption de lois ou de règlements. Les services du FMI ont conseillé aux organismes régionaux de surveillance de s'attaquer aux problèmes de clarté du règlement n° 01-2022 de juillet 2022 portant sur l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers de la CEMAC (qui comprend des dispositions régissant l'utilisation des actifs numériques) et de sa compatibilité avec le mandat de la BEAC en matière de paiements et avec une décision antérieure de la COBAC (D-2022/071) interdisant aux entités relevant de sa compétence d'utiliser des cryptomonnaies. Les services du FMI

⁷ Le cadre réglementaire modifié de 2018 prévoyait des échéances plus longues et des opérations de type crédits consortiaux et rachat de valeurs sur le marché primaire.

⁸ Ces arriérés reflétaient les factures impayées associées aux opérations boursières, ainsi que les factures de capitalisation impayées pour les émissions d'obligations à la bourse depuis 2018.

ont fait valoir qu'il importait de s'assurer que certaines initiatives (notamment la « tokenisation » envisagée par la République centrafricaine de ses ressources naturelles par l'entremise de cryptoactifs) ne se font pas aux dépens de l'intégrité financière, de la saine gouvernance, de la protection des consommateurs et de la conformité aux normes de LBC/FT⁹. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à s'attaquer avec diligence aux effets possibles des paiements numériques sur ses opérations et sur la conduite de la politique monétaire. Les services du FMI ont souligné que l'exploration d'une éventuelle monnaie numérique de banque centrale devait s'appuyer sur une analyse coûts-avantages, et tenir compte de ses effets possibles sur l'intermédiation bancaire, des coûts de maintien d'un système de paiement double et de la qualité et de l'accessibilité de l'infrastructure numérique.

33. Points de vue des autorités

- La COBAC souscrit aux recommandations des services du FMI. Elle s'est engagée à surveiller avec vigilance toutes les formes de risques susceptibles de compromettre la stabilité financière dont il a été question dans le contexte actuel d'écoulement du délai de grâce des exigences prudentielles et de l'émergence de perturbations bancaires mondiales. La BEAC s'est engagée à régler rapidement les problèmes de sous-effectifs de longue date de la COBAC.
- La BVMAC souscrit elle aussi aux propos des services du FMI selon lesquels, au bout du compte, pour régler la question du dualisme du marché des titres d'État, il faut d'abord s'assurer de créer un marché secondaire dynamique. Un tel marché attirerait des investisseurs institutionnels autres que bancaires (caisses de retraite, compagnies d'assurance, gestionnaires de portefeuille), des investisseurs individuels issus de la diaspora et des fonds de placement non-résidents. Pour y arriver, il faudra développer des produits financiers attrayants et régler la question du rapatriement des dividendes.
- La BEAC a pris note des préoccupations exprimées à propos de la hausse des coûts des émissions des titres d'État. Elle a expliqué que pour mettre en place un calendrier plus transparent et mieux coordonné d'un pays membre à l'autre, il est essentiel d'optimiser les coûts des emprunts publics. La BEAC s'efforce actuellement d'y arriver dans le contexte du cadre de consultation sur les titres d'État.
- Les organismes régionaux de supervision ont exprimé leur accord sur la nécessité de développer un cadre réglementaire uniforme et approprié, et de renforcer la capacité de supervision afin de surveiller et gérer les nouveaux risques créés par la numérisation des paiements ainsi que la nécessité de soupeser soigneusement les avantages et les

⁹ La « jetonisation » (tokenization en anglais) consiste à représenter des actifs dans un grand livre décentralisé où sont consignés la propriété desdits actifs et leurs transferts. Outre la viabilité du cadre légal et réglementaire, les avantages potentiels de la jetonisation d'actifs dépendent des choix technologiques effectués et du concept de gouvernance adopté, ainsi que de certains préalables fondamentaux, des conditions que ne respecte pas actuellement le projet Sango de la République centrafricaine (jetonisation par l'entremise de cryptoactifs) notamment sur le plan de la qualité de l'infrastructure et des institutions.

inconvénients d'une monnaie numérique de banque centrale. À ce sujet, les organismes en question attendent d'ailleurs avec impatience l'assistance technique du FMI.

- La COSUMAF a amorcé des consultations publiques sur la rédaction des textes de mise en œuvre du règlement n° 01-2022 susmentionné. La première version de ce règlement devrait être soumise au collège les 18 et 19 mai. Comme tous les organismes régionaux de surveillance sont représentés au sein du collège, toute incohérence juridique d'un texte à l'autre devrait être réglée dans ce contexte.

D. Faire progresser le cadre de surveillance régionale

34. Les services du FMI ont exprimé leur préoccupation face aux récents reculs dans l'opérationnalisation du nouveau projet de mécanisme de sanctions pour les infractions aux règles de surveillance régionale. Le projet de mécanisme de sanctions avait déjà été adopté par le Comité ministériel de l'UMAC en janvier 2021 et il ne restait plus qu'à le faire adopter par la conférence des chefs d'État. La récente remise en cause des mérites de ce mécanisme par certains pays membres au cours de la réunion du Comité ministériel de mars 2023 est préoccupante, en ce qu'elle laisse penser que les parties prenantes ne se le sont pas encore vraiment approprié. Les services du FMI ont réitéré que l'adoption rapide du projet de mécanisme de sanctions est essentielle au renforcement de l'applicabilité et de la crédibilité du cadre de surveillance régionale. Ils ont donc exhorté la Commission de la CEMAC à redoubler d'efforts dans la concertation avec le Comité ministériel de l'UMAC afin de remettre le processus d'adoption rapidement sur ses rails. La mission a souligné que cela est d'autant plus nécessaire que la performance par rapport au cadre de surveillance régionale a été plutôt mitigée cette année, très peu de pays ayant respecté les critères de convergence malgré les cours pourtant favorables des hydrocarbures (tableau 6). Les services du FMI ont également invité la Commission de la CEMAC à procéder comme prévu en 2023 à la première analyse interne du système d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques.

35. Les services du FMI ont exhorté la Commission de la CEMAC à poursuivre la mise en place des prérequis clés précédemment identifiés afin de renforcer le respect des critères régionaux de convergence. Ces conditions préalables incluent, entre autres : i) l'obligation pour les pays membres de soumettre la version actualisée de leurs plans de convergence triennaux post-COVID ; ii) l'opérationnalisation intégrale des unités nationales de surveillance multilatérale ; iii) l'adoption et la mise en œuvre de stratégies exhaustives et crédibles d'apurement des arriérés intérieurs nationaux et de gestion de la dette ; iv) la transposition des directives régionales relatives à la fiscalité et à la GFP (contrôles internes et budgétaires, passage aux budget-programmes, etc.) et ce dans des délais opportuns et v) l'accélération de la mise en œuvre du programme statistique régional 2021–30. Dans le dernier cas, les services du FMI ont appelé à des efforts accrus pour améliorer les statistiques extérieures et de manière plus générale, la transparence des données, y compris avec l'appui de la Banque mondiale¹⁰. Les services du FMI ont également souligné le caractère crucial de la transmission régulière au FMI de données actualisées sur les indicateurs de

¹⁰ La Banque mondiale est en train de préparer un projet *d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*.

santé financière et de statistiques monétaires et financières. Les services du FMI ont également insisté sur la création d'un portail de dissémination des principales données macroéconomiques et financières de tous les pays membres¹¹. Les services du FMI ont conseillé à la Commission de collaborer avec la BEAC et le secrétariat du PREF-CEMAC, afin de parvenir à une vision régionale harmonisée sur la faisabilité du fonds de stabilisation multilatéral envisagé ainsi que sur les modalités qui permettraient de créer un tel fonds devant abriter une partie du surcroît de recettes pétrolières. Les services du FMI ont indiqué que le FMI se tient prêt à fournir toute assistance technique dans ce sens, si nécessaire.

ACCÉLÉRER LES RÉFORMES POUR UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE ET DIVERSIFIÉE

36. Les services du FMI ont recommandé d'accélérer les réformes structurelles, de gouvernance et réglementaires afin d'accroître la productivité et la compétitivité. Les services du FMI ont indiqué que de telles mesures, conjuguées à d'autres actions visant à améliorer le capital humain, l'environnement des affaires et la concurrence, en ligne avec le programme de réformes structurelles sous les auspices du secrétariat permanent du PREF-CEMAC, favoriseraient la diversification de l'économie, l'élargissement de l'assiette fiscale hors pétrole et une intégration plus poussée du commerce régional. Adopter et mettre en œuvre résolument des stratégies coordonnées d'inclusion financière contribueraient aussi à baisser le coût des services financiers et à créer des opportunités de financement pour les petites et moyennes entreprises. Ces mesures, si elles sont accompagnées d'une accélération des projets d'infrastructure régionaux et des initiatives d'implantation d'industries légères (textile, agro-industrie, transformation du bois, etc.), permettront de libérer le potentiel de création d'emplois et de richesses du secteur privé.

37. Les services du FMI ont salué la décision de maintenir la priorité absolue accordée à la sécurité alimentaire. Ils ont souligné que la mise en œuvre prudente de la stratégie d'autosuffisance alimentaire régionale, en prenant soin d'éviter d'imposer des restrictions de change et des restrictions commerciales, pourrait stimuler la production agricole intérieure et renforcer la sécurité alimentaire. À cette fin, les services du FMI ont invité les autorités régionales et nationales à rationaliser le transport intrarégional et à éliminer les obstacles non tarifaires au commerce en plus d'accélérer la construction de postes frontaliers à guichet unique et des projets intégrateurs d'infrastructures de transport. Les services du FMI ont également invité les autorités à solliciter des ressources concessionnelles des partenaires au développement (Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque africaine de développement, etc.) afin de promouvoir la production intérieure d'engrais.

38. Les services du FMI ont appelé à une action coordonnée pour accroître la résilience aux chocs climatiques. Cela inclut la nécessité de se doter d'une stratégie régionale d'adaptation

¹¹ Parmi les pays membres, la République centrafricaine et le Congo sont les seuls à ne pas avoir mis en place une page nationale récapitulative des données (NSDP).

aux changements climatiques, d'intensifier les efforts de conservation des forêts et de l'eau et d'analyser ses effets sur la distribution des revenus et ses retombées socioéconomiques.

SUIVI DES ASSURANCES SUR LES POLITIQUES RÉGIONALES

39. Les autorités régionales ont tenu leurs engagements en matière de politiques qui faisaient suite à la lettre de soutien aux programmes de réformes et de relance de décembre 2022. La BEAC a continué de façon appropriée à resserrer sa politique monétaire et sa gestion de la liquidité (§ 6-7 et 20-21) en relevant son taux directeur pour atténuer les pressions inflationnistes et en mettant un terme aux injections hebdomadaires de liquidités sur le marché monétaire. La BEAC se tient également prête à ponctionner l'excès de liquidité avec plus d'efficacité, en entamant une augmentation significative des taux et des volumes de ses reprises de liquidité dans un délai relativement court. Le règlement des problèmes de conformité opérationnelle a ouvert la voie à une application plus rigoureuse au secteur extractif des exigences de rétrocession et de rapatriement des devises prévues par la réglementation des changes, après la fin de la période de grâce en octobre 2022. Des discussions sont en cours sur le projet de contrat type pour régir les comptes séquestres destinés à recevoir les fonds réservés à la réhabilitation des sites pétroliers. Une action collective des autorités régionales et nationales, y compris en s'attaquant résolument aux banques fragiles et en faisant face de façon appropriée au resserrement du lien banques-emprunts souverains, devrait contribuer à préserver la stabilité financière dans le contexte de normalisation de la réglementation prudentielle et des perturbations bancaires mondiales émergentes. Grâce à ces efforts, les assurances sur les politiques régionales relatives aux avoirs extérieurs nets fixées pour fin décembre 2022 (3,39 milliards d'euros) ont été respectées avec une marge confortable (1,44 milliard d'euros) (§ 9).

40. La BEAC demande une révision à la hausse des assurances sur la politique régionale relative aux avoirs extérieurs nets d'ici la fin de juin 2023 (à 4,47 milliards d'euros) afin de prendre en compte la surperformance constatée en fin décembre 2022. Une révision à la hausse de la cible originale sur les avoirs extérieurs nets pour fin juin 2023 (3,93 milliards d'euros) fixée lors de la réunion du de décembre 2022 du Conseil d'administration du FMI est justifiée. Cette révision s'appuie sur l'effet de base de la surperformance de la fin de décembre 2022, même si elle est partiellement contrebalancée par des facteurs à la baisse (669,2 millions d'euros) : i) solde plus faible que prévu du compte courant et ii) manque à gagner probable sur les appuis budgétaires dans certains pays membres (Congo et Gabon). La BEAC demande donc la révision des assurances sur les politiques pour fin juin 2023 pour tenir compte de l'effet de base de la surperformance à fin décembre 2022, contrebalancé pour le solde plus faible que prévu du compte courant le manque à gagner probable sur les appuis budgétaires. Cela dit, les pays membres se tiennent prêts à mettre en œuvre des ajustements de leurs politiques si le financement extérieur devait être inférieur aux attentes, conformément aux engagements pris dans le cadre des programmes du FMI. Les services du FMI et la BEAC ont convenu qu'il fallait accélérer l'accumulation de réserves extérieures avant que les perspectives positives découlant des cours favorables des hydrocarbures ne se dissipent. En outre, l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes, notamment dans le secteur

extractif, lorsque les discussions seront finalisées, devrait continuer d'assurer un rapatriement plus important de devises.

41. La lettre de suivi annexée décrit la révision proposée de la cible sur les avoirs extérieurs nets pour fin juin 2023, la cible proposée pour fin décembre 2023 et les intentions en matière de politiques des institutions régionales en appui aux programmes nationaux.

Conformément aux projections des services du FMI, qui ont pris

	2022		2023	
	Juin	Déc	Juin	Déc
Assurance avalisée en Déc 2022	...	3.39	3.93	...
Résultat	3.19	4.83
Nouvelles assurances proposées	4.47	4.32

en compte l'écart attendu entre les avoirs extérieurs nets (AEN) et leur cible initiale prévue pour fin juin 2023, dû aux facteurs précédemment mentionnés (§ 40), la cible proposée sur les AEN pour fin décembre 2023 couverte par les assurances actualisées sur les politiques a été fixée à 4,32 milliards d'euros (tableau 4 du texte). Le fait que la cible proposée sur les AEN pour fin décembre 2023 soit inférieure à celle proposée pour fin juin 2023 reflète la détérioration plus importante que prévu du solde du compte courant au deuxième semestre de 2023 par rapport à celui du premier semestre de 2023. En effet, étant donné que les cours du pétrole ont commencé à baisser de manière importante en mars 2023, l'impact sur les recettes liées aux exportations de pétrole devrait être plus marqué au deuxième semestre de 2023 qu'au premier, surtout si l'on tient compte du retard habituel de transmission de 9 à 12 mois imputable aux contrats à terme de vente de pétrole. La cible est cohérente avec les conseils des services du FMI et correspond aux projections du programme au moment de la mission. À moyen terme, les réserves brutes devraient atteindre environ 4,5 mois d'importations. Cela dit, comme par le passé, les cibles proposées sur les AEN pour fin juin 2023 et fin décembre 2023 pourraient être compromises par la matérialisation de risques découlant des incertitudes extérieures accrues, y compris la volatilité sur le marché pétrolier et les manques à gagner sur les appuis budgétaires.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

42. Davantage de prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières avant une éventuelle dissipation des cours favorables du pétrole est essentielle pour reconstituer des marges de manœuvre en vue d'accroître la résilience de la CEMAC face à d'éventuels chocs.

L'évolution favorable des cours des hydrocarbures a permis à la CEMAC de résister aux vents contraires en 2022, aidant à raffermir graduellement la reprise post-COVID et à renforcer sa position extérieure. Les devises se sont accumulées plus rapidement ces derniers mois, même si les réserves brutes demeurent inférieures aux niveaux recommandés. Les perspectives favorables devraient dans une large mesure se maintenir en 2023, grâce à la persistance de cours pétroliers favorables et à la correction résolue des récents dérapages budgétaires. Les services du FMI invitent les autorités à faire preuve d'encore plus de prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières, conformément aux objectifs des programmes soutenus par le FMI et aux conseils du FMI dans le

cadre des missions de surveillance, étant donné l'incertitude croissante pesant sur les perspectives. Cette incertitude se manifeste, entre autres, dans la volatilité des marchés du pétrole, le risque de persistance de l'inflation, le resserrement des conditions de financement, un resserrement plus marqué que prévu des conditions financières mondiales, les risques de surendettement, la fragmentation géoéconomique et les conséquences humanitaires et sécuritaires du conflit en cours au Soudan.

43. Dans ce contexte, le resserrement de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité par la BEAC en cours depuis 2021 est bienvenu, et la BEAC devrait se tenir prête à resserrer davantage si nécessaire. La BEAC a relevé son taux directeur de 50 points de base à 5 % en fin mars 2023, pour juguler l'inflation et pour soutenir l'accumulation des réserves extérieures, soit un relèvement cumulé du taux directeur de 175 points de base depuis novembre 2021. La BEAC a aussi resserré les conditions de refinancement des banques et mis un terme aux injections hebdomadaires de liquidités sur le marché monétaire, autant de mesures qui sont elles aussi bienvenues. La BEAC se tient prête, à juste titre, à resserrer davantage la politique monétaire si les pressions inflationnistes persistent ou si les réserves extérieures commencent à dévier de la trajectoire ciblée. Les services du FMI soulignent la nécessité pour la BEAC d'éviter tout excès de gradualisme et lui conseillent de réagir promptement aux données dont elle prend connaissance. Les services du FMI saluent également l'intention de la BEAC d'entamer une augmentation significative des taux et des volumes des opérations de ponction de la liquidité dans un délai relativement court. Ce processus est essentiel pour ponctionner plus efficacement l'excès de liquidité, ce qui renforcera la transmission de la politique monétaire. La prochaine mission évaluera les progrès accomplis à cet égard. Une application transparente et systématique de la réglementation des changes, y compris aux entités du secteur public et des sociétés extractives, est attendue et devrait contribuer à un rapatriement plus important des devises.

44. Les récents reculs dans l'opérationnalisation du projet de nouveau mécanisme de sanctions pour les infractions aux règles de surveillance régionale sont préoccupants. La Commission de la CEMAC devrait accélérer ses efforts de concertation avec le Comité ministériel de l'UMAC pour remettre rapidement sur ses rails l'adoption de ce mécanisme qui renforcera l'applicabilité et la crédibilité du cadre de surveillance régionale. Il est important que la Commission exhorte les pays membres à mettre en place plus rapidement les prérequis essentiels identifiés afin d'assurer une plus grande conformité aux critères de convergence régionaux.

45. Une action collective énergique des autorités nationales et régionales est nécessaire au maintien de la stabilité financière. Dans le contexte de la normalisation de la réglementation prudentielle post-COVID et des perturbations bancaires mondiales émergentes, cette action collective devrait être centrée sur la résolution des problèmes de sous-effectif de longue date de la COBAC, sur la résolution sans compromis des banques en grande difficulté ou sur la prise de décisions plus rapides de recapitalisation des banques par les autorités nationales là où cela est pertinent, sur l'accélération de la mise en œuvre du processus d'apurement des arriérés intérieurs et des stratégies de leur prévention, et sur la lutte appropriée contre le resserrement des liens entre les banques et le souverain. Dans ce dernier cas, la COBAC devrait réduire progressivement et, finalement, abandonner complètement la pondération de risque nul des titres d'État, pour s'assurer

que les banques tiennent compte du risque croissant que représente le lien entre les banques et les emprunteurs souverains. La COBAC devrait aussi continuer de faire preuve de prudence dans l'approbation des distributions de dividendes, étant donné la persistance des manquements aux exigences prudentielles (adéquation des fonds propres et limites de concentration) et le nombre élevé et probablement en hausse de prêts improductifs. Renforcer la capacité de supervision de la COBAC est essentiel à l'accélération de la mise en œuvre de Bâle II/III et à la consolidation de la surveillance prudentielle axée sur les risques et de la LBC/FT.

46. Un renforcement du cadre et de la capacité de supervision est nécessaire pour un suivi et une gestion appropriés des nouvelles formes de risques que posent les moyens de paiements numériques. Il faudrait mieux coordonner l'action des organismes régionaux de supervision dans le domaine de l'adoption des lois et des règlements afin d'uniformiser les cadres réglementaires régissant l'utilisation des actifs numériques. Un cadre réglementaire uniforme en matière de cryptoactifs devrait permettre plus facilement de s'assurer que des initiatives comme la tokenisation envisagée par la République centrafricaine de ses ressources naturelles au moyen de cryptoactifs ne se fassent pas aux dépens de l'intégrité financière, d'une saine gouvernance, de la protection des consommateurs et de la conformité aux normes de LBC/FT. La BEAC devrait diligemment évaluer les effets possibles de la numérisation des paiements sur ses opérations et sur la conduite de la politique monétaire. Les avantages et inconvénients devraient être soigneusement évalués également dans l'exploration de la faisabilité d'une monnaie numérique de banque centrale, y compris ses effets potentiels sur l'intermédiation bancaire, les coûts du maintien d'un double système de paiement et sur la qualité et l'accessibilité de l'infrastructure numérique.

47. Pour accroître la résilience de la CEMAC aux chocs potentiels, il faudra corriger les dérapages budgétaires récents, améliorer les soldes primaires hors pétrole et accélérer les réformes. Les baisses récentes du prix du pétrole de Brent jumelées à la nécessaire transition écologique vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone obscurcissent les perspectives de l'industrie pétrolière, et rappellent l'urgence d'accélérer l'accumulation de marges de manœuvre extérieures et budgétaires avant que l'accalmie rendue possible par les cours pétroliers actuellement favorables ne se dissipe. Il faudrait donc ramener les politiques publiques en ligne avec l'ambitieuse trajectoire de consolidation budgétaire, conformément aux programmes appuyés par le FMI et à ses conseils en matière de surveillance. Il faudrait pour y arriver accélérer la collecte des recettes fiscales hors pétrole, accroître l'efficacité des dépenses, éliminer progressivement les subventions énergétiques inefficaces, et ce, tout en mettant en place les dispositifs de protection sociale ciblés en faveur des populations vulnérables.

48. Il est essentiel d'accélérer les réformes structurelles, de gouvernance et réglementaires pour favoriser la diversification de l'économie et l'inclusivité de la croissance. Ces réformes, conjuguées à des progrès plus rapides en matière de capital humain, de l'environnement des affaires, de l'inclusion financière et des projets d'infrastructure régionaux contribueraient à une plus grande diversification de l'économie et à une inclusivité plus forte de la croissance, à l'élargissement de l'assiette fiscale hors pétrole et à une intégration plus poussée du commerce régional. La mise en œuvre prudente de la stratégie régionale d'autosuffisance alimentaire (en veillant soigneusement à éviter des restrictions de change ou des restrictions

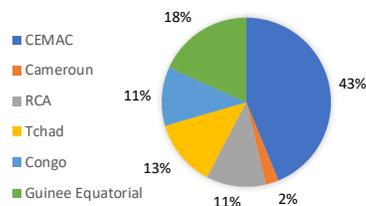
commerciales) en combinaison avec des activités bien conçues de recherche et de développement et des mesures coordonnées d'accroissement de la résilience aux chocs climatiques, contribuerait à stimuler la production agricole et à renforcer l'indispensable sécurité alimentaire.

49. Globalement, les services du FMI i) notent que la BEAC a atteint ses objectifs en ce qui concerne les assurances sur les politiques relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) formulées dans la lettre de suivi de décembre 2022, et ce, grâce à l'amélioration de la balance commerciale, l'augmentation des rapatriements de devises, au resserrement de la politique monétaire, aux appuis budgétaires importants et au report de la recapitalisation en devises de certaines banques et ii) appuient l'actualisation des assurances sur les politiques relatives aux AEN (de manière à les porter respectivement à 4,47 milliards d'euros et à 4,32 milliards d'euros à fin juin 2023 et fin décembre 2023). Ancrés par les programmes appuyés par le FMI et ses conseils en matière de surveillance, les pays membres de la CEMAC se tiennent aussi prêts à agir pour maintenir la stabilité macroéconomique en corrigeant les récents dérapages budgétaires et en gérant avec prudence le surcroît de recettes pétrolières. Néanmoins, l'accumulation de réserves de devises reste tributaire de décaissements ponctuels des appuis budgétaires. Les pays membres se tiennent prêts à mettre en œuvre des ajustements nécessaires en cas de manque à gagner sur les appuis budgétaires. Il est essentiel d'atteindre les assurances proposées sur les politiques relatives aux AEN afin que se poursuive l'appui financier (ou que soit approuvée un nouvel appui financier) dans le cadre des programmes appuyés par le FMI avec les pays membres de la CEMAC.

Figure 4. CEMAC : Indicateurs économiques sélectionnés, 2001 à 2022

CEMAC: PIB Nominal, 2023

(Parts nationales)



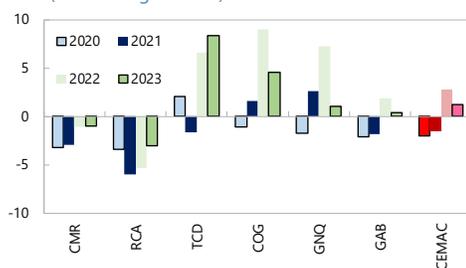
CEMAC: Croissance du PIB réel, 2020-23

(Pourcentage)

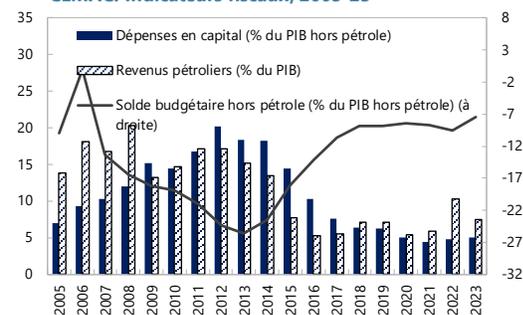


CEMAC: Solde budgétaire global (dons inclus), 2020-23

(Pourcentage du PIB)

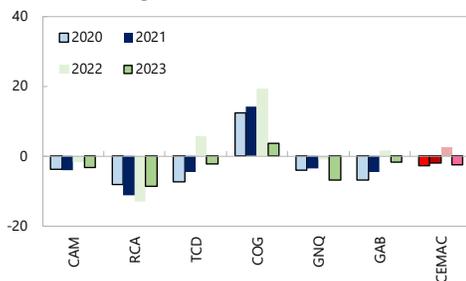


CEMAC: Indicateurs fiscaux, 2005-23



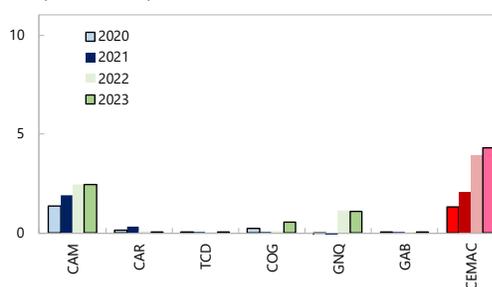
CEMAC: Compte courant, 2020-23

(Pourcentage du PIB)



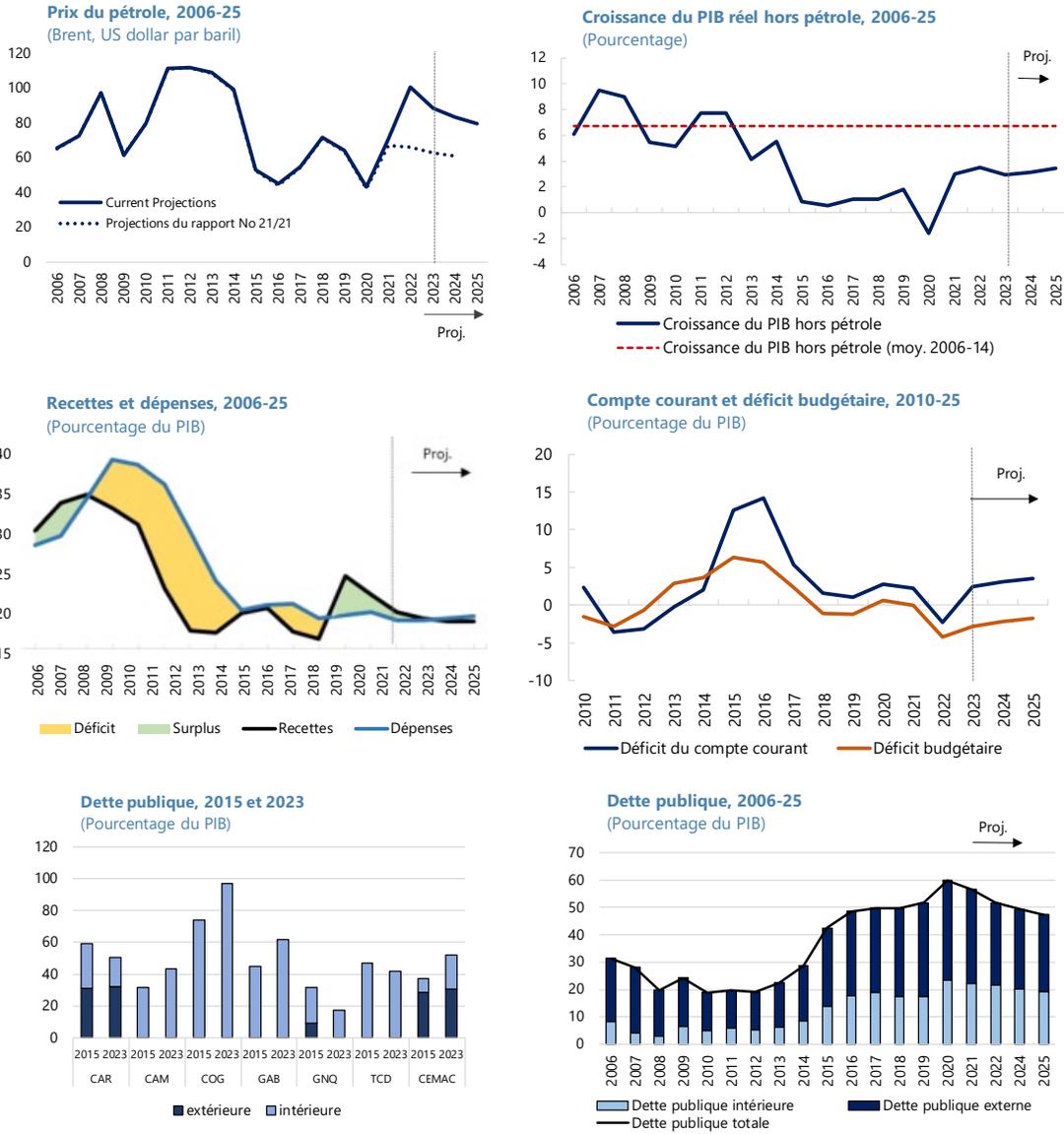
CEMAC: Réserves Internationales, 2012-23

(Billions USD)



Sources: Autorités de la CEMAC; et estimations des services du FMI.

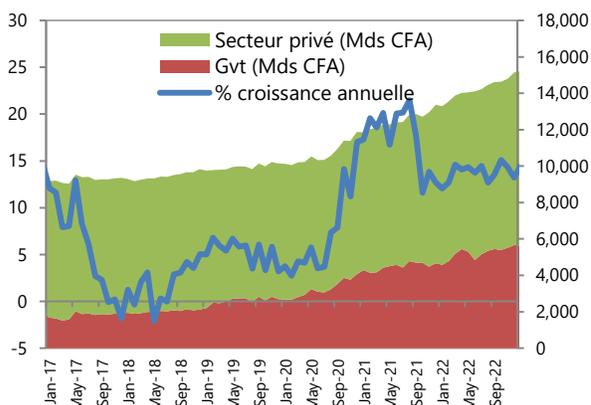
Figure 5. CEMAC : Indicateurs économiques sélectionnés, 2006 à 2025



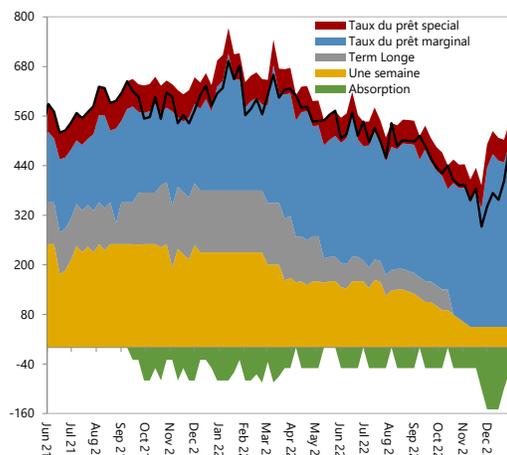
Sources : Autorités de la CEMAC; et estimations des Services du FMI

Figure 6. CEMAC : Évolution récente de la situation monétaire

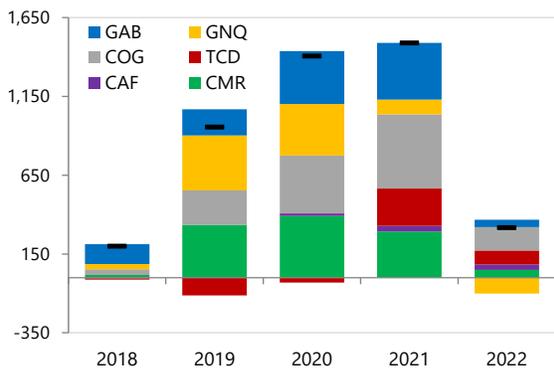
Crédit aux secteurs public et privé
(mensuel, % sur 12 mois)



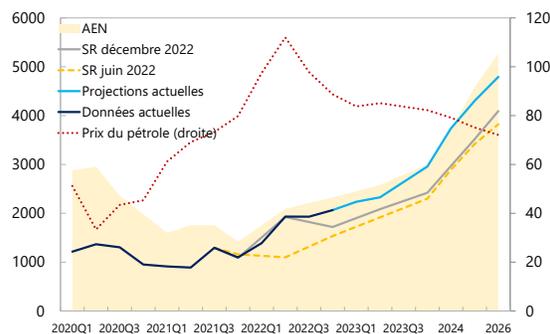
Total des opérations de liquidité
(en milliards de francs CFA)



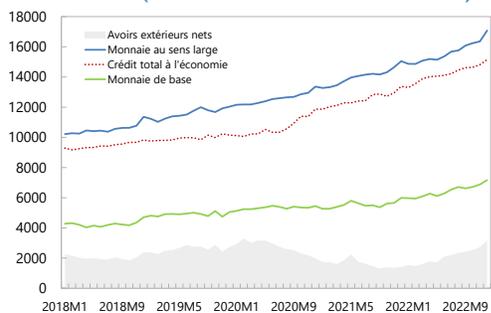
Émission nette de titres d'État
(annuelle, en milliards de francs CFA)



Total des dépôts de l'État et projections des AEN
(en milliards de francs CFA, USD/baril)



Monnaie primaire et monnaie au sens large
(en milliards de francs CFA)



Commerce international
(en millions d'USD)

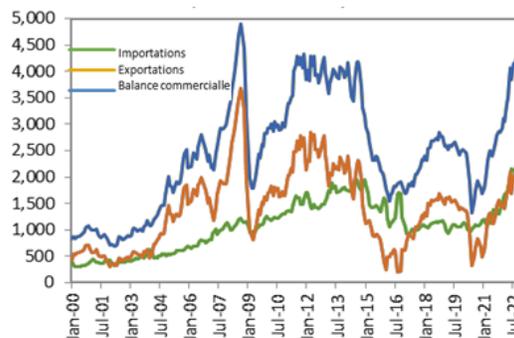
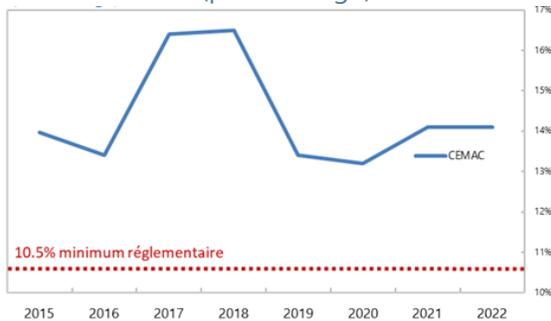


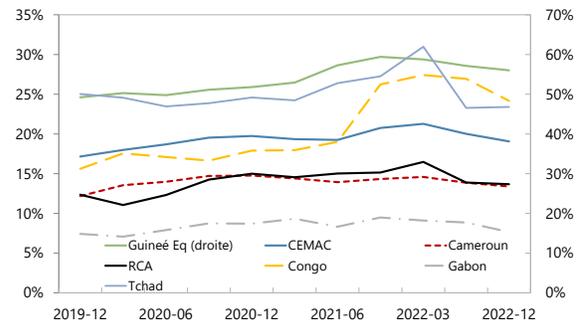
Figure 7. CEMAC : Évolution récente de la situation bancaire

Ratio d'adéquation du capital (pourcentage)



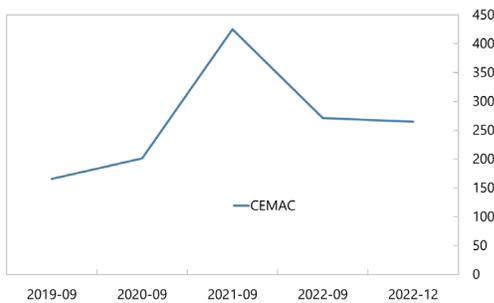
Sources : COBAC, et Calculs des Services du FMI

Prêts improductifs (pourcentage)



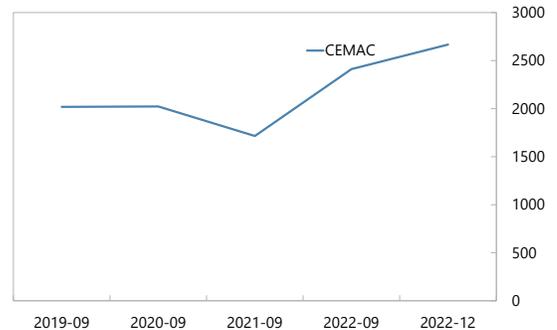
Sources : COBAC, et Calculs des Services du FMI

Liquidité totale avant les opérations de la BEAC (en milliards de francs CFA)



Sources : COBAC, et Calculs des Services du FMI

Excédent de liquidité de la BEAC après les opérations de la banque centrale (en milliards de francs CFA)



Sources : COBAC, et Calculs des Services du FMI

Tableau 1. CEMAC : Indicateurs économiques et financiers sélectionnés, 2017–27

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2022	2023 ¹	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 4/	Est.	SR 23/01 4/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)													
Revenu national et prix													
PIB à prix constant 1/	0.7	1.6	2.1	-1.6	1.1	3.5	2.8	3.4	3.0	3.1	2.5	3.3	3.4
PIB pétrolier 1/	-3.6	1.3	3.2	-3.1	-9.4	1.9	-1.4	0.7	2.6	0.8	-4.5	-0.9	-1.7
PIB hors pétrole 1/	1.1	1.0	1.8	-1.6	3.0	3.7	3.5	3.8	3.0	3.1	3.4	3.8	4.0
Prix à la consommation (moyenne sur la période) 2/	0.8	2.1	1.6	2.7	1.5	4.6	5.4	3.3	5.0	3.9	2.9	2.5	2.3
Prix à la consommation (fin de période) 2/	1.2	3.0	1.7	1.7	2.6	4.6	6.5	3.1	4.3	3.3	2.5	2.4	2.3
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de													
Monnaie et crédit													
Avoirs extérieurs nets	-0.9	1.8	1.4	-6.6	-5.1	8.3	11.2	4.5	-0.6	2.5	2.7	3.5	3.9
Avoirs intérieurs nets	0.5	6.3	4.5	17.7	17.7	0.9	2.3	2.9	8.8	7.2	3.6	2.8	2.5
Monnaie au sens large	-0.4	8.1	5.9	11.1	12.6	9.2	13.5	7.4	8.3	9.7	6.3	6.3	6.4
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute	18.7	19.7	20.4	16.8	18.3	21.6	22.5	21.0	19.4	18.5	19.2	19.6	20.2
Investissement intérieur brut	24.3	21.5	21.6	19.9	20.0	20.2	20.2	22.2	21.9	21.6	22.7	23.2	23.7
Dont : investissement public	5.8	5.6	5.2	4.4	3.6	4.0	3.9	4.3	4.3	4.5	4.7	5.1	5.2
Opérations financières de l'État													
Recettes totales, dons exclus	15.3	16.8	17.0	15.1	15.2	18.2	19.4	18.0	17.9	16.9	16.5	16.3	16.3
Dépenses publiques	19.7	17.6	18.0	18.1	17.1	17.5	17.3	16.7	17.5	16.9	17.0	17.1	17.2
Solde budgétaire primaire de base 3/	-0.5	2.6	3.0	0.3	1.0	4.3	5.2	5.2	4.3	3.9	3.5	3.1	2.9
Solde budgétaire global, dons exclus	-4.3	-0.9	-1.0	-3.1	-1.9	0.7	2.1	1.3	0.4	0.0	-0.5	-0.8	-0.9
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-2.3	1.1	1.2	-0.6	0.0	2.9	4.2	3.7	2.9	2.2	1.8	1.3	1.2
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétrole)	-11.7	-9.9	-9.9	-9.6	-9.3	-10.4	-10.3	-8.1	-8.4	-7.1	-6.5	-6.1	-5.9
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors pétrole)	-9.3	-7.4	-7.2	-6.8	-7.0	-7.6	-7.7	-5.2	-5.5	-4.5	-3.9	-3.7	-3.5
Dettes publiques totales	49.7	49.7	51.7	59.8	56.5	52.7	51.7	49.4	52.1	49.4	47.4	45.6	44.1
Secteur extérieur													
Exportations de biens et de services non facteurs	31.5	35.8	34.4	26.3	32.4	40.3	40.3	36.9	33.5	31.6	29.8	28.7	28.1
Importations de biens et de services non facteurs	32.6	31.8	30.7	27.0	28.4	30.8	30.9	31.0	30.8	29.8	29.0	28.4	28.0
Solde des biens et des services non facteurs	-1.1	4.0	3.8	-0.7	4.0	9.5	9.4	5.9	2.7	1.8	0.8	0.4	0.1
Compte courant, dons inclus	-5.4	-1.6	-1.1	-2.8	-2.0	1.6	2.3	-1.2	-2.5	-3.1	-3.5	-3.6	-3.5
Dettes publiques extérieures	32.4	31.0	34.0	38.7	32.7	29.4	30.0	29.2	30.3	29.2	28.0	26.8	25.9
Réserves officielles brutes (fin de période)													
Millions de dollars	5,807	6,555	7,390	7,779	8,060	9,477.9	11,064	11,014.0	11,299	11,840	12,200	12,844	13,447
Mois d'import de biens et de services (moins import intra-régionales)	2.3	2.8	3.7	3.2	3.0	3.5	4.1	3.9	4.1	4.2	4.2	4.3	4.3
Pourcentage de la monnaie au sens large	30.6	33.2	36.3	31.4	31.1	33.3	37.2	36.7	34.4	34.2	33.2	33.7	4196.0
<i>Pour mémoire :</i>													
Nominal (milliards de francs CFA)	50,644	54,424	55,723	52,271	58,565	67,277.5	67,654	69,692.4	67,115	71,078	74,596	78,652	83,083
Franc CFA pour un dollar, moyenne	581	555	586	575	554	620.6	622	...	617
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	554	576	590	539	580	641.9	619	...	620
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	827.5	872.5	905.7	870.2	786.8	810.6	791.3	821.4	800.7	812.9	772.4	751.9	740.9
Prix du pétrole (en dollars par baril)	54.9	71.6	64.2	43.3	70.8	98.2	99.0	85.5	75.4	71.3	69.4	68.0	66.7

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1/ Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.

2/ En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.

3/ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.

4/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2017–27
(Pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^{1/}	2022	2023 ^{1/}	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 1/	Est.	SR 23/01 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)													
PIB réel													
Cameroun	3.5	4.0	3.4	0.5	3.6	3.8	3.7	4.6	4.0	4.1	4.2	4.4	4.6
République centrafricaine	4.5	3.8	3.0	1.0	1.0	-2.0	0.5	5.5	2.2	3.0	3.8	3.8	3.7
Tchad	-2.4	2.4	3.4	-2.1	-1.1	2.7	3.1	3.5	4.1	3.6	2.8	2.9	3.0
République du Congo	-5.6	-2.3	1.1	-6.3	1.1	2.8	1.7	4.1	4.0	4.4	3.3	3.8	3.9
Guinée équatoriale	-5.7	-6.2	-5.5	-4.2	-3.2	5.8	0.8	-3.1	-4.5	-4.6	-8.5	-1.5	-1.0
Gabon	0.5	0.9	3.8	-1.8	1.5	2.8	3.0	3.0	2.8	2.6	2.5	2.8	2.8
CEMAC	0.7	1.6	2.1	-1.6	1.1	3.5	2.8	3.4	3.0	3.1	2.5	3.3	3.4
PIB nominal													
Cameroun	4.6	5.9	4.7	1.0	7.1	8.5	7.6	7.7	8.6	8.6	7.3	6.7	7.1
République centrafricaine	11.3	5.2	5.5	2.8	4.3	4.3	6.9	12.0	9.1	7.2	6.4	6.3	6.2
Tchad	-3.2	4.7	5.1	-4.0	5.8	13.2	14.7	3.6	2.1	5.0	4.6	5.1	5.3
République du Congo	6.1	19.4	-0.2	-19.4	12.4	16.4	17.1	4.1	-1.2	5.8	5.2	5.9	6.2
Guinée équatoriale	6.4	2.7	-8.5	-12.7	17.0	44.3	42.9	-8.9	-22.6	0.2	-3.4	0.9	2.0
Gabon	4.3	7.8	5.5	-10.6	27.2	19.9	17.2	3.2	-6.7	3.5	3.7	4.3	3.5
CEMAC	4.2	7.5	2.4	-6.2	12.0	16.2	15.5	3.6	-0.8	5.9	4.9	5.4	5.6
PIB réel hors pétrole													
Cameroun	4.3	4.2	3.3	0.5	3.8	3.8	3.8	4.8	4.3	4.4	4.5	4.6	4.6
République centrafricaine	4.5	3.8	3.0	1.0	1.0	-2.0	0.5	5.5	2.2	3.0	3.8	3.8	3.7
Tchad	-0.5	0.3	2.0	-1.7	0.2	2.1	1.8	3.1	3.5	3.7	3.7	3.8	3.8
République du Congo	-10.8	-8.0	1.1	-6.9	3.5	3.3	3.3	4.0	3.9	3.8	4.3	4.8	4.8
Guinée équatoriale	0.8	-2.7	-5.7	-6.2	2.5	9.1	5.3	-0.2	-2.5	-3.8	-3.3	-1.2	1.3
Gabon	2.5	1.6	3.2	-1.7	2.8	2.6	3.1	3.1	2.8	2.9	3.2	3.5	3.4
CEMAC	1.1	1.0	1.8	-1.6	3.0	3.7	3.5	3.8	3.0	3.1	3.4	3.8	4.0
Prix à la consommation (moyenne sur la période)													
Cameroun	0.6	1.1	2.5	2.5	2.3	4.6	6.3	2.8	6.2	4.8	3.0	2.3	2.0
République centrafricaine	4.2	1.6	2.8	0.9	4.3	6.5	5.8	6.3	6.3	2.7	2.8	2.5	2.5
Tchad	-0.9	4.0	-1.0	4.5	-0.8	5.3	5.8	3.4	4.1	3.0	3.0	3.0	3.0
République du Congo	0.4	1.2	0.4	1.4	2.0	3.5	3.0	3.3	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	0.7	1.3	1.2	4.8	-0.1	5.1	4.8	5.7	4.2	3.7	3.2	2.8	2.3
Gabon	2.7	4.8	2.0	1.7	1.1	3.8	4.3	3.0	3.3	2.4	2.1	2.3	2.6
CEMAC	0.8	2.1	1.6	2.7	1.5	4.6	5.4	3.3	5.0	3.9	2.9	2.5	2.3
Prix à la consommation (fin de période)													
Cameroun	0.8	2.0	2.4	2.1	3.5	4.1	7.3	2.9	5.9	3.7	2.3	2.1	2.0
République centrafricaine	7.2	4.6	-2.0	1.8	2.7	11.0	7.9	3.3	4.4	2.5	2.9	2.4	2.5
Tchad	3.1	4.4	-1.7	3.0	1.0	5.8	8.3	2.6	1.3	3.1	3.0	3.0	3.0
République du Congo	1.8	0.9	1.4	0.6	1.5	3.5	3.2	3.3	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	-0.2	2.6	4.1	-0.5	2.9	6.0	5.0	5.5	4.0	3.5	3.0	2.5	2.2
Gabon	1.1	6.3	1.0	1.6	1.7	4.0	5.4	2.6	2.4	2.2	2.1	2.4	2.7
CEMAC	1.2	3.0	1.7	1.7	2.6	4.6	6.5	3.1	4.3	3.3	2.5	2.4	2.3
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute													
Cameroun	16.3	15.7	14.4	13.5	14.4	16.1	14.7	17.4	14.0	14.3	15.5	16.6	18.1
République centrafricaine	5.7	8.4	9.7	10.7	4.6	1.3	1.9	6.1	6.7	8.2	10.6	12.5	13.9
Tchad	13.6	17.8	18.9	16.1	17.8	24.6	25.7	26.3	22.5	20.5	21.4	21.8	21.6
République du Congo	40.3	37.8	41.6	36.0	36.4	48.4	45.8	36.4	32.4	30.1	28.5	26.7	25.6
Guinée équatoriale	6.2	10.4	10.0	0.4	1.2	7.9	10.6	7.7	4.0	3.9	5.5	5.7	5.8
Gabon	22.6	23.5	26.6	23.5	27.3	27.8	32.6	27.1	32.6	29.6	29.7	29.6	29.5
CEMAC	18.7	19.7	20.4	16.8	18.3	21.6	22.5	21.0	19.4	18.5	19.2	19.6	20.2
Investissement intérieur brut													
Cameroun	19.4	19.5	18.9	17.7	17.9	17.7	16.5	19.5	17.1	17.5	18.4	19.4	20.9
République centrafricaine	13.5	16.4	14.7	18.9	15.7	15.2	14.9	15.3	15.3	16.0	17.5	17.8	18.5
Tchad	20.7	18.9	23.2	23.4	22.3	23.2	19.9	29.0	24.8	24.8	27.6	27.1	26.7
République du Congo	45.9	29.5	25.9	23.7	22.2	26.8	26.4	27.9	28.7	28.5	28.5	28.0	26.7
Guinée équatoriale	14.0	12.5	10.9	4.6	4.8	9.5	11.5	9.8	10.9	11.0	12.7	12.6	12.5
Gabon	31.3	28.4	31.6	30.4	31.8	28.2	31.0	29.5	34.2	32.3	33.1	33.5	33.6
CEMAC	24.3	21.5	21.6	19.9	20.0	20.2	20.2	22.2	21.9	21.6	22.7	23.2	23.7

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.
1/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01.

Tableau 3a. CEMAC : Indicateurs budgétaires des administrations centrales, 2017–27
(Pourcentage du PIB)

Table 3a. CEMAC: Fiscal Indicators, 2017–27

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2022	2023 ¹	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Proj.	SR 23/01 2/	Proj.	SR 23/01 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)													
Cameroun	-5.0	-2.8	-3.8	-3.3	-3.2	-2.5	-1.5	-0.8	-1.4	-1.4	-1.0	-1.4	-1.6
République centrafricaine	-6.1	-8.7	-8.2	-16.0	-10.9	-10.3	-9.9	-9.0	-8.9	-8.1	-8.1	-7.1	-6.9
Tchad	-4.3	-1.3	-1.8	-2.2	-2.9	2.5	5.0	3.8	5.6	2.1	1.2	1.4	1.6
République du Congo	-6.0	5.1	3.6	-2.6	1.2	6.3	8.3	5.4	3.6	4.2	2.8	2.1	2.9
Guinée équatoriale	-2.6	0.5	1.8	-1.7	2.6	3.7	7.3	4.1	1.0	0.1	-1.6	-1.5	-1.7
Gabon	-2.6	-1.3	1.4	-2.2	-2.0	2.0	1.5	1.6	0.1	0.0	-0.7	-1.5	-2.1
CEMAC	-4.3	-0.9	-1.0	-3.1	-1.9	0.7	2.1	1.3	0.4	0.0	-0.5	-0.8	-0.9
Solde budgétaire global (dons inclus)													
Cameroun	-4.7	-2.4	-3.2	-3.2	-3.0	-2.0	-1.1	-0.5	-1.0	-1.0	-0.8	-1.3	-1.5
République centrafricaine	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.0	-5.7	-5.3	-3.0	-3.0	-2.4	-1.7	0.1	0.0
Tchad	-0.2	1.9	-0.2	2.1	-1.6	5.0	6.6	7.2	8.4	4.3	3.3	3.4	3.5
République du Congo	-5.6	5.2	4.3	-1.1	1.6	6.9	8.9	6.3	4.5	4.9	3.6	2.9	3.8
Guinée équatoriale	-2.6	0.5	1.8	-1.7	2.6	3.7	7.3	4.1	1.0	0.1	-1.6	-1.5	-1.7
Gabon	-2.6	-1.3	1.4	-2.1	-1.9	2.4	1.9	1.8	0.4	0.0	-0.7	-1.5	-2.1
CEMAC	-3.6	-0.2	-0.2	-2.0	-1.4	1.4	2.7	2.1	1.2	0.6	0.1	-0.2	-0.4
Solde budgétaire de référence 1/													
Cameroun	-4.2	-2.8	-4.1	-3.2	-3.1	-3.6	-3.0	-1.4	-1.6	-0.6	0.1	-0.8	-1.4
République centrafricaine	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.0	-5.7	-5.3	-3.0	-3.0	-2.4	-1.7	-0.9	-1.8
Tchad	0.5	-0.8	-2.1	-3.3	-4.2	-2.3	-3.1	1.3	2.0	4.2	5.2	4.7	3.2
République du Congo	-2.5	-2.3	-2.1	0.1	-1.4	-2.6	-3.1	-0.3	1.6	4.2	4.0	2.0	2.6
Guinée équatoriale	-1.5	-2.6	-1.5	-0.3	1.4	0.4	-0.4	0.8	-1.9	1.0	0.6	-1.0	-1.7
Gabon	-2.1	-2.5	-1.4	-3.5	-1.7	-1.2	-1.7	0.3	-0.6	-0.6	-0.6	-1.7	-2.4
CEMAC	-2.1	-2.3	-2.6	-2.1	-2.1	-2.5	-2.7	0.1	0.3	0.8	0.8	0.7	0.0
Solde budgétaire primaire (dons inclus)													
Cameroun	-3.9	-1.5	-2.2	-2.3	-2.0	-1.1	-0.4	0.6	0.1	0.1	0.2	-0.3	-0.5
République centrafricaine	-0.7	-0.6	1.8	-3.1	-5.7	-5.3	-4.9	-2.5	-2.5	-1.7	-0.9	0.9	0.8
Tchad	1.3	3.0	0.8	3.0	-0.4	6.6	8.2	8.4	9.4	5.2	4.5	4.1	4.2
République du Congo	-4.0	7.0	7.3	0.1	3.7	9.5	11.6	9.0	7.1	7.5	6.2	5.6	6.3
Guinée équatoriale	-2.2	1.2	2.7	-0.4	3.7	4.8	8.1	5.3	2.6	1.6	-0.1	-0.1	-0.4
Gabon	-0.1	1.1	3.7	1.2	0.9	4.8	4.4	4.4	3.4	2.8	2.3	1.6	1.2
CEMAC	-2.3	1.1	1.2	-0.6	0.0	2.9	4.2	3.7	2.9	2.2	1.8	1.3	1.2
Recettes publiques (dons exclus)													
Cameroun	14.2	15.2	14.8	13.2	13.7	15.6	15.9	15.6	15.4	14.9	14.7	14.8	15.0
République centrafricaine	7.8	8.9	8.7	9.2	8.8	7.7	7.8	7.8	7.9	8.8	9.9	10.5	10.7
Tchad	10.6	12.0	12.5	16.9	15.5	20.7	23.0	21.9	23.2	19.0	18.1	17.3	17.3
République du Congo	20.6	22.9	23.8	18.5	22.1	30.9	31.2	30.0	25.5	25.4	24.7	24.2	24.1
Guinée équatoriale	17.5	19.9	18.6	14.1	15.3	15.8	20.0	16.0	16.9	14.2	12.9	12.8	12.2
Gabon	16.4	16.9	19.6	17.6	14.6	17.7	17.7	16.7	17.5	17.3	17.1	16.7	16.7
CEMAC	15.3	16.8	17.0	15.1	15.2	18.2	19.4	18.0	17.9	16.9	16.5	16.3	16.3
Dépenses publiques (dont prêts nets)													
Cameroun	19.2	18.0	18.7	16.6	16.9	18.1	17.4	16.4	16.8	16.3	15.7	16.1	16.6
République centrafricaine	13.9	17.6	16.9	25.1	19.7	18.0	17.6	16.8	16.8	16.9	18.0	17.6	17.6
Tchad	14.9	13.3	14.3	19.0	18.4	18.2	18.0	18.0	17.6	16.9	16.9	15.9	15.7
République du Congo	26.6	17.8	20.2	21.1	20.9	24.6	22.8	24.7	21.9	21.1	21.9	22.1	21.1
Guinée équatoriale	20.1	19.4	16.8	15.8	12.7	12.1	12.7	11.8	15.9	14.1	14.5	14.3	13.9
Gabon	19.0	18.2	18.2	19.8	16.6	15.7	16.2	15.1	17.3	17.3	17.8	18.3	18.8
CEMAC	19.7	17.6	18.0	18.1	17.1	17.5	17.3	16.7	17.5	16.9	17.0	17.1	17.2
Dettes publiques totales													
Cameroun	36.5	38.3	41.6	44.9	46.8	46.9	46.7	43.7	44.0	41.5	39.1	37.5	36.2
République centrafricaine	50.3	50.0	47.1	43.4	47.6	54.8	51.9	51.6	50.4	49.5	48.5	45.8	43.2
Tchad	48.3	54.3	52.2	58.7	47.0	49.5	43.3	42.2	41.7	38.0	35.1	31.8	30.6
République du Congo	88.5	71.2	77.6	102.5	97.8	103.0	90.5	96.4	91.3	84.7	80.7	76.3	71.3
Guinée équatoriale	36.2	41.2	43.2	48.4	42.6	27.1	29.1	26.5	28.7	27.9	27.9	26.4	24.3
Gabon	62.9	61.1	60.0	78.3	66.2	55.4	57.5	52.6	62.0	60.1	58.8	58.0	58.3
CEMAC	49.7	49.7	51.7	59.8	56.5	52.7	51.7	49.4	52.1	49.4	47.4	45.6	44.1

Sources: données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Note 1: Les pays du CEAC produisent et diffusent le format TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'État) du Manuel des Statistiques des Finances Publiques de 2014 couvrant le Gouvernement Central Budgétaire (GCB), tandis que seule la République du Congo a étendu la couverture du TOFE au-delà du GCB

1 Le solde budgétaire de référence est défini comme le solde budgétaire global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des 3 années précédente

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01.

Tableau 3b. CEMAC : Soldes budgétaires hors pétrole, administrations centrales, 2017–27
(Pourcentage du PIB hors pétrole)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2022	2023 ¹	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 2/	Est.	SR 23/01 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)													
Cameroun	-7.1	-5.2	-6.6	-5.3	-5.3	-6.1	-5.3	-3.7	-4.0	-3.2	-2.3	-2.4	-2.6
République centrafricaine	-6.1	-8.7	-8.2	-16.0	-10.9	-10.3	-9.9	-9.0	-8.9	-8.1	-8.1	-7.1	-6.9
Tchad	-9.3	-8.4	-8.7	-13.2	-13.4	-14.2	-14.0	-13.1	-12.0	-10.3	-9.6	-7.8	-7.1
République du Congo	-21.0	-18.2	-20.0	-15.0	-16.6	-20.0	-20.3	-18.0	-15.2	-13.4	-13.6	-12.9	-11.1
Guinée équatoriale	-21.9	-21.1	-17.4	-15.4	-11.9	-13.3	-13.7	-11.4	-15.9	-12.9	-12.3	-11.3	-10.4
Gabon	-13.3	-11.2	-9.3	-12.1	-11.4	-12.5	-13.0	-9.8	-10.0	-9.4	-9.4	-9.5	-9.7
CEMAC	-11.7	-9.9	-9.9	-9.6	-9.3	-10.4	-10.3	-8.1	-8.4	-7.1	-6.5	-6.1	-5.9
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)													
Cameroun	-6.8	-4.8	-6.0	-5.1	-5.1	-5.5	-4.9	-3.4	-3.6	-2.9	-2.0	-2.3	-2.5
République centrafricaine	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.0	-5.7	-5.3	-3.0	-3.0	-2.4	-1.7	0.1	0.0
Tchad	-4.5	-4.4	-6.6	-8.2	-11.8	-10.9	-11.9	-8.8	-8.5	-7.6	-7.0	-5.4	-4.8
République du Congo	-20.4	-18.0	-18.9	-13.2	-16.1	-19.2	-19.4	-16.8	-14.1	-12.5	-12.6	-11.9	-10.1
Guinée équatoriale	-21.9	-21.1	-17.4	-15.4	-11.9	-13.3	-13.7	-11.4	-15.9	-12.9	-12.3	-11.3	-10.4
Gabon	-12.0	-9.6	-8.2	-12.1	-11.2	-11.7	-12.2	-9.4	-9.6	-9.4	-9.4	-9.5	-9.7
CEMAC	-10.6	-8.8	-8.8	-8.4	-8.7	-9.4	-9.5	-7.2	-7.5	-6.4	-5.8	-5.5	-5.3
Solde de base 1/													
Cameroun	-1.4	0.6	0.2	-1.2	-1.2	0.4	1.1	2.1	1.5	1.6	2.0	1.6	1.1
République centrafricaine	-2.4	-2.1	-3.9	-6.9	-5.4	-5.2	-4.9	-4.2	-4.1	-3.4	-3.0	-2.4	-2.2
Tchad	-1.5	1.2	0.3	1.4	-1.7	7.9	9.6	11.2	11.2	6.6	5.2	5.2	5.5
République du Congo	-3.1	9.9	9.3	-1.4	3.1	11.9	14.3	11.1	8.3	8.6	6.7	5.7	6.0
Guinée équatoriale	-3.4	0.7	2.5	-2.2	3.2	5.1	9.5	5.4	1.3	0.1	-1.8	-1.7	-1.9
Gabon	-1.4	2.3	4.8	-1.6	-2.0	4.7	3.7	4.2	1.6	1.5	0.4	-0.7	-1.5
CEMAC	-1.9	1.8	2.0	-1.2	-0.5	3.5	4.7	4.4	3.1	2.6	2.1	1.7	1.4
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)													
Cameroun	-5.9	-3.9	-4.9	-4.3	-4.1	-4.6	-4.1	-2.2	-2.5	-1.7	-1.0	-1.3	-1.5
République centrafricaine	-0.7	-0.6	1.8	-3.1	-5.7	-5.3	-4.9	-2.5	-2.5	-1.7	-0.9	0.9	0.8
Tchad	-2.5	-3.0	-5.3	-7.1	-10.3	-8.7	-9.9	-7.2	-7.2	-6.4	-5.5	-4.5	-4.0
République du Congo	-18.3	-15.0	-14.1	-11.8	-13.4	-15.7	-15.7	-13.3	-10.8	-9.2	-9.3	-8.6	-7.0
Guinée équatoriale	-21.3	-20.2	-16.3	-13.7	-10.6	-11.7	-12.5	-9.9	-13.9	-11.1	-10.5	-9.7	-8.9
Gabon	-9.7	-7.6	-5.9	-7.5	-6.9	-7.2	-7.8	-4.7	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
CEMAC	-9.3	-7.4	-7.2	-6.8	-7.0	-7.6	-7.7	-5.2	-5.5	-4.5	-3.9	-3.7	-3.5
Recettes publiques (dons exclus)													
Cameroun	14.7	15.7	15.4	13.6	14.1	16.2	16.6	16.1	15.8	15.3	15.0	15.0	15.2
République centrafricaine	7.8	8.9	8.7	9.2	8.8	7.7	7.8	7.8	7.9	8.8	9.9	10.5	10.7
Tchad	12.9	14.9	15.7	19.8	19.4	27.5	30.8	28.3	29.5	23.7	22.1	20.8	20.5
République du Congo	27.2	39.5	38.1	22.3	28.4	41.4	44.0	39.0	33.1	32.5	31.0	29.9	29.2
Guinée équatoriale	23.1	26.8	25.0	17.7	18.9	21.8	26.2	20.6	21.2	17.3	14.9	14.6	13.6
Gabon	23.6	25.1	29.3	23.7	23.0	32.4	31.4	29.7	27.2	26.3	25.3	24.3	23.8
CEMAC	18.1	20.7	20.9	17.0	18.0	22.9	24.3	22.1	21.2	19.7	18.9	18.4	18.3
Dépenses publiques (dont prêts nets)													
Cameroun	19.9	18.6	19.4	17.0	17.5	18.8	18.2	17.0	17.2	16.6	16.0	16.4	16.8
République centrafricaine	13.9	17.6	16.9	25.1	19.7	18.0	17.6	16.8	16.8	16.9	18.0	17.6	17.6
Tchad	18.0	16.5	18.0	22.3	23.0	24.2	24.1	23.4	22.3	21.0	20.7	19.1	18.6
République du Congo	35.2	30.6	32.3	25.4	26.9	33.0	32.3	32.1	28.4	27.1	27.5	27.3	25.6
Guinée équatoriale	26.6	26.1	22.6	19.9	15.6	16.7	16.6	15.3	19.9	17.1	16.7	16.3	15.6
Gabon	27.4	27.0	27.3	26.6	26.1	28.8	28.7	26.9	27.0	26.4	26.4	26.5	26.8
CEMAC	23.2	21.8	22.1	20.5	20.3	22.0	21.6	20.4	20.7	19.7	19.4	19.3	19.3
Recettes non pétrolières (dons exclus)													
Cameroun	12.8	13.4	12.8	11.7	12.2	12.8	12.9	13.3	13.2	13.5	13.7	14.0	14.2
République centrafricaine	7.8	8.9	8.7	9.2	8.8	7.7	7.8	7.8	7.9	8.8	9.9	10.5	10.7
Tchad	8.7	8.1	9.3	9.1	9.6	10.0	10.0	10.3	10.3	10.8	11.1	11.3	11.5
République du Congo	14.2	12.5	12.3	10.4	10.3	13.1	12.0	14.1	13.2	13.7	13.9	14.3	14.5
Guinée équatoriale	4.7	5.0	5.2	4.5	3.7	3.4	3.0	3.9	4.0	4.2	4.4	5.0	5.2
Gabon	14.1	15.8	18.0	14.6	14.6	16.3	15.8	17.1	17.0	17.0	17.0	17.0	17.0
CEMAC	11.5	11.9	12.2	10.9	11.0	11.6	11.4	12.3	12.3	12.6	12.9	13.2	13.4

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Note 1: Les pays du CEMAC produisent et diffusent le format TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'État) du Manuel des Statistiques des Finances Publiques de 2014 couvrant le Gouvernement Central Budgétaire (GCB), tandis que seule la République du Congo a étendu la couverture du TOFE au-delà du GCB

1 Solde budgétaire global hors dons et investissements financés par des ressources extérieures.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01

Tableau 4a. CEMAC : Balance des paiements, 2017-27
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2022	2023 ¹	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 1/	Est.	SR 23/01 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Solde des transactions courantes	-2,737	-878	-605	-1,472	-1,151	1,089	1,558	-820	-1,652	-2,232	-2,620	-2,800	-2,892
Solde des biens et services	-555	2,182	2,111	-351	2,360	6,367	6,357	4,146	1,828	1,296	615	281	76
Exportations totales	15,938	19,469	19,195	13,738	18,998	27,083	27,258	25,725	22,471	22,480	22,263	22,587	23,347
Exportations de biens	13,723	17,222	16,841	11,721	16,998	24,777	24,761	23,291	19,741	19,561	19,104	19,198	19,709
Exportations de pétrole	9,351	12,716	12,772	7,982	11,962	19,091	19,324	17,379	14,008	13,501	12,499	12,069	11,913
Exportations hors pétrole	4,372	4,506	4,069	3,738	5,036	5,686	5,437	5,912	5,733	6,060	6,605	7,129	7,795
Exportations de services	2,215	2,247	2,354	2,017	2,000	2,307	2,497	2,434	2,730	2,919	3,158	3,388	3,639
Importations totales	16,492	17,287	17,084	14,089	16,639	20,716	20,901	21,580	20,643	21,184	21,648	22,305	23,272
Importations de biens	9,847	10,117	10,528	8,827	10,065	12,320	12,509	12,805	12,447	12,645	12,950	13,553	14,320
Importations de services	6,645	7,169	6,556	5,262	6,574	8,396	8,392	8,775	8,196	8,538	8,698	8,753	8,952
Revenu, net	-2,233	-3,466	-3,207	-1,804	-4,049	-5,738	-5,348	-5,478	-4,116	-4,039	-3,830	-3,675	-3,589
Revenu, crédits	243	293	292	224	213	278	281	293	293	322	318	334	349
Revenu, débits	2,477	3,759	3,499	2,028	4,262	6,016	5,629	5,770	4,409	4,361	4,148	4,009	3,938
Revenu des investissements, débit	-1,779	-3,027	-2,685	-1,225	-3,522	-5,024	-4,640	-4,853	-3,536	-3,502	-3,297	-3,122	-3,034
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-279	-314	-441	-219	-307	-312	-337	-321	-300	-310	-311	-264	-281
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-171	-1,035	-12	-271	-118	-58	61	-40	-100	-135	-151	-151	-151
Transferts courants, net	12	369	411	683	538	459	549	512	636	512	595	594	622
Transferts courants privés, net	-68	268	263	434	396	197	310	241	393	381	401	416	428
Transferts courants publics, net	80	101	148	249	142	262	239	270	243	131	194	178	194
Soldes du compte de capital et du compte financier	2,413	1,235	1,140	128	1,361	-864	-209	1,275	1,433	2,246	2,983	3,398	3,585
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	357	205	299	257	163	261	211	272	240	289	318	327	330
Solde du compte financier (dont réserves)	2,056	1,030	841	-129	1,198	-1,125	-420	1,003	1,193	1,957	2,665	3,071	3,255
Investissement direct, net1	1,864	1,713	879	1,071	1,963	2,347	3,100	2,554	2,766	2,863	3,158	3,290	3,405
Investissement de portefeuille, net	31	160	355	435	241	139	143	115	143	155	166	169	172
Autres investissements, net	160	-842	-393	-1,635	-1,006	-3,611	-3,663	-1,665	-1,715	-1,061	-658	-388	-323
Dont: autres investissements à long-terme, net	1,265	465	496	-48	605	-1,308	-902	-746	-515	-116	-11	89	437
Dont: DTS					-797								
Erreurs et omissions, net	-498	-818	-775	-760	-635	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-822	-460	-240	-2,104	-426	225	1,349	455	-219	14	364	598	694
Financement	822	460	240	2,104	426	-225	-1,349	-455	219	-14	-364	-598	-694
Avoirs de réserve (accumulation -)2	-231	-592	-539	89	-400	-1,348	-1,791	-912	-379	-369	-251	-435	-449
dont: DTS					-797								
Financement exceptionnel	1,053	1,052	779	2,015	825	1,123	442	458	598	355	-112	-163	-245
Financement du FMI	321	281	251	577	151	391	391	378	348	255
...	81	211	210	184	266	135
...	38	162	163	180	83	120
Support budgétaire (FMI exclu)	798	684	665	451	29	368	319	386	385	516
Autres financements extérieur	35	86	-136	987	424	-31	-217	-1	-1	-1
Commercial	0	0	-79	595	456	0	0	0	0	0
Autres financements exceptionnels	35	86	-57	392	-32	-31	-217	-1	-1	-1
Ecart résiduel	-101	2	-2	0	221	395	-51	-307	-135	-416	-112	-163	-245
...	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal	50,644	54,424	55,723	52,271	58,565	67,277	67,654	69,692	67,115	71,078	74,596	78,652	83,083
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)													
Milliards de FCFA	3,218	3,777	4,362	4,193	4,677	6,083	6,854	7,043	7,008	7,377	7,628	8,063	8,512
Mois d'importations de biens et services	2.3	2.8	3.7	3.2	3.0	3.5	4.1	3.9	4.1	4.2	4.2	4.3	4.3
Prix du pétrole (en dollars par baril)	54.9	71.6	64.2	43.3	70.8	98.2	99.0	85.5	75.4	71.3	69.4	68.0	66.7

Sources: BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01.

2 Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

3 Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 4b. CEMAC : Balance des paiements, 2017–27
(pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022'	2022	2023'	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 1/	Est.	SR 23/01 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Solde des transactions courantes	-5.4	-1.6	-1.1	-2.8	-2.0	1.6	2.3	-1.2	-2.5	-3.1	-3.5	-3.6	-3.5
Solde des biens et services	-1.1	4.0	3.8	-0.7	4.0	9.5	9.4	5.9	2.7	1.8	0.8	0.4	0.1
Exportations totales	31.5	35.8	34.4	26.3	32.4	40.3	40.3	36.9	33.5	31.6	29.8	28.7	28.1
Exportations de biens	27.1	31.6	30.2	22.4	29.0	36.8	36.6	33.4	29.4	27.5	25.6	24.4	23.7
Exportations de pétrole	18.5	23.4	22.9	15.3	20.4	28.4	28.6	24.9	20.9	19.0	16.8	15.3	14.3
Exportations hors pétrole	8.6	8.3	7.3	7.2	8.6	8.5	8.0	8.5	8.5	8.5	8.9	9.1	9.4
Exportations de services	4.4	4.1	4.2	3.9	3.4	3.4	3.7	3.5	4.1	4.1	4.2	4.3	4.4
Importations totales	32.6	31.8	30.7	27.0	28.4	30.8	30.9	31.0	30.8	29.8	29.0	28.4	28.0
Importations de biens	19.4	18.6	18.9	16.9	17.2	18.3	18.5	18.4	18.5	17.8	17.4	17.2	17.2
Importations de services	13.1	13.2	11.8	10.1	11.2	12.5	12.4	12.6	12.2	12.0	11.7	11.1	10.8
Revenu, net	-4.4	-6.4	-5.8	-3.5	-6.9	-8.5	-7.9	-7.9	-6.1	-5.7	-5.1	-4.7	-4.3
Revenu, crédits	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4
Revenu, débits	4.9	6.9	6.3	3.9	7.3	8.9	8.3	8.3	6.6	6.1	5.6	5.1	4.7
Revenu des investissements, débit	-3.5	-5.6	-4.8	-2.3	-6.0	-7.5	-6.9	-7.0	-5.3	-4.9	-4.4	-4.0	-3.7
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.6	-0.6	-0.8	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.3	-1.9	0.0	-0.5	-0.2	-0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Transferts courants, net	0.0	0.7	0.7	1.3	0.9	0.7	0.8	0.7	0.9	0.7	0.8	0.8	0.7
Transferts courants privés, net	-0.1	0.5	0.5	0.8	0.7	0.3	0.5	0.3	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Transferts courants publics, net	0.2	0.2	0.3	0.5	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2	0.3	0.2	0.2
Soldes du compte de capital et du compte financier	4.8	2.3	2.0	0.2	2.3	-1.3	-0.3	1.8	2.1	3.2	4.0	4.3	4.3
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.7	0.4	0.5	0.5	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Solde du compte de capital	4.1	1.9	1.5	-0.2	2.0	-1.7	-0.6	1.4	1.8	2.8	3.6	3.9	3.9
Investissement direct, net 2/	3.7	3.1	1.6	2.0	3.4	3.5	4.6	3.7	4.1	4.0	4.2	4.2	4.1
Investissement de portefeuille, net	0.1	0.3	0.6	0.8	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres investissements, net	0.3	-1.5	-0.7	-3.1	-1.7	-5.4	-5.4	-2.4	-2.6	-1.5	-0.9	-0.5	-0.4
Dont: autres investissements à long-terme, net	2.5	0.9	0.9	-0.1	1.0	-1.9	-1.3	-1.1	-0.8	-0.2	0.0	0.1	0.5
Erreurs et omissions, net	-1.0	-1.5	-1.4	-1.5	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-1.6	-0.8	-0.4	-4.0	-0.7	0.3	2.0	0.7	-0.3	0.0	0.5	0.8	0.8
Financement	1.6	0.8	0.4	4.0	0.7	-0.3	-2.0	-0.7	0.3	0.0	-0.5	-0.8	-0.8
Avoirs de réserve (accumulation -) 3/	-0.5	-1.1	-1.0	0.2	-0.7	-2.0	-2.6	-1.3	-0.6	-0.5	-0.3	-0.6	-0.5
Financement exceptionnel	2.1	1.9	1.4	3.9	1.4	1.7	0.7	0.7	0.9	0.5	-0.2	-0.2	-0.3
Financement du FMI	0.6	0.5	0.5	1.1	0.3	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4
Support budgétaire (FMI exclu)	1.6	1.3	1.2	0.9	0.0	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7
Autres financements exceptionnels	0.1	0.2	-0.1	0.8	-0.1	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.4	0.6	-0.1	-0.4	-0.2	-0.6	-0.2	-0.2	-0.3
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (milliards de francs CFA)	50,644	54,424	55,723	52,271	58,565	67,277	67,654	69,692	67,115	71,078	74,596	78,652	83,083

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01.

2 Les données des IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

3 Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 5. CEMAC : Situation monétaire, 2017–27
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2022	2023	2023 ¹	2023	2023 ¹	2023	2024	2025	2026	2027
						SR 23/01 2/	Dec	Mar	Jun	Jun	SR 23/01 2/	SR 23/01 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.		Est.	Proj.	SR 23/01 2/	Proj.	SR 23/01 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2,322	2,509	2,667	1,871	1,186	2,441	2,864	3,262	2,873	3,322	3,183	2,768	3,223	3,768	4,529	5,412
Dont : BEAC	2,131	2,379	2,730	1,980	1,420	2,324	3,169	3,000	2,581	3,125	3,000	3,134	3,442	3,918	4,630	5,431
Avoirs extérieurs	3,218	3,777	4,362	4,193	4,677	6,083	6,854	7,043	6,576	6,910	7,043	7,008	7,377	7,628	8,063	8,512
Dont : Compte d'opérations	2,552	3,360	3,740	3,633	2,339	3,042	3,427	3,522	3,288	3,455	3,522	3,504	3,688	3,814	4,032	4,256
Engagements extérieurs	-1,088	-1,398	-1,632	-2,213	-3,257	-3,759	-3,685	-4,043	-3,995	-3,785	-4,043	-3,874	-3,935	-3,711	-3,433	-3,081
Dont : -501						-358	-358	-430	-358	-358	-358	-358	-358	-358	-358	-358
Banques commerciales	191	130	-63	-109	-234	117	-304	262	292	197	183	-366	-218	-150	-101	-19
Avoirs extérieurs	802	735	526	423	423	747	609	1,177	955	1,091	867	598	664	753	819	900
Engagements extérieurs 1/	-611	-605	-589	-532	-657	-630	-913	-915	-663	-894	-683	-963	-882	-903	-920	-920
Avoirs intérieurs nets	8,190	8,854	9,364	11,490	13,860	13,991	14,211	13,748	14,644	13,151	14,473	15,722	17,053	17,784	18,378	18,958
Crédit net à l'État	2,937	3,464	4,266	6,385	7,494	7,944	7,815	7,465	7,617	7,431	7,370	8,051	8,077	8,161	8,081	8,001
BEAC, net	1,946	2,209	2,469	3,348	3,958	3,746	3,390	3,305	3,434	3,391	3,258	3,007	2,536	1,881	1,331	608
Dont :																
Avances et dette consolidée	2,770	2,773	2,772	2,770	2,772	2,772	2,772	2,723	2,714	2,772	2,714	2,772	2,772	2,734	2,696	2,658
Prêts du FMI	491	798	1,020	1,528	1,849	2,266	2,263	2,306	2,378	2,446	2,538	2,690	2,742	2,502	2,219	1,861
Dépôts des États	0	0	0	0	425	428	409	421	428	409	428	409	409	409	409	409
Dont : -1,316						-1,719	-2,054	-2,146	-2,085	-2,236	-2,421	-2,863	-3,387	-3,765	-3,993	-4,320
Banques commerciales, net 3/	991	1,256	1,798	3,037	3,535	4,198	4,425	4,161	4,183	4,041	4,112	5,044	5,541	6,280	6,751	7,392
Dont : Dépôts des États	873	781	794	925	987	-	1,106	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit net aux organismes publics	-371	-280	-281	-229	-258	-312	-257	-152	-283	-332	-305	-249	-228	-220	-226	-201
Crédit net au secteur privé	6,955	7,243	6,988	6,994	7,815	8,759	8,550	7,399	8,869	7,734	9,786	10,348	11,306	12,071	12,758	13,687
Autres postes, net	-1,331	-1,573	-1,609	-1,660	-1,190	-2,400	-1,896	-964	-1,558	-1,682	-2,379	-2,428	-2,101	-2,229	-2,235	-2,529
Monnaie au sens large	10,512	11,363	12,031	13,361	15,046	16,432	17,075	17,011	17,517	16,473	17,656	18,490	20,277	21,552	22,906	24,370
Circulation fiduciaire hors banques	2,436	2,577	2,752	3,116	3,676	4,120	3,843	4,414	4,130	3,618	4,414	4,150	4,482	4,763	5,063	5,386
Dépôts bancaires	8,076	8,787	9,279	10,245	11,370	12,312	13,233	12,597	13,387	12,856	13,242	14,341	15,795	16,788	17,844	18,984
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)																
Avoirs extérieurs nets	-0,9	1,8	1,4	-6,6	-5,1	8,3	11,2	12,5	2,6	9,7	4,5	-0,6	2,5	2,7	3,5	3,9
Avoirs intérieurs nets	0,5	6,3	4,5	17,7	17,7	0,9	2,3	0,3	4,0	-2,4	2,9	8,8	7,2	3,6	2,8	2,5
Crédit net à l'État	2,4	5,0	7,1	17,6	8,3	3,0	2,1	3,1	-2,0	3,3	-3,5	1,4	0,1	0,4	-0,4	-0,4
Crédit net au secteur privé	-1,2	2,7	-2,2	0,1	6,2	6,3	4,9	-2,6	0,7	-4,1	6,3	10,5	5,2	3,8	3,2	4,1
Autres postes, net	-1,1	-2,3	-0,3	-0,4	3,5	-8,0	-4,7	-0,5	5,1	-1,7	0,1	-3,1	1,8	-0,6	0,0	-1,3
Monnaie au sens large	-0,4	8,1	5,9	11,1	12,6	9,2	13,5	12,8	6,6	7,2	7,4	8,3	9,7	6,3	6,3	6,4
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4,8	4,8	4,6	3,9	3,9	4,1	4,0	3,9	4,0	4,1	3,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,2
(% du PIB)																
Monnaie au sens large	20,8	20,9	21,6	25,6	25,7	24,4	25,2	25,3	25,1	24,5	25,3	27,6	28,5	28,9	29,1	31,0
Dépôts des banques privées	11,5	11,6	12,0	14,1	14,0	13,2	14,1	13,5	13,8	13,8	13,7	15,4	16,0	16,2	16,3	17,4
Crédit net au secteur privé	13,7	13,3	12,5	13,4	13,3	13,0	12,6	11,0	12,7	11,5	14,0	15,4	15,9	16,2	16,2	17,4

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

1/ Les données sur les passifs des banques commerciales à l'étranger ont été révisées pour inclure les passifs à moyen et long terme (jusqu'ici présentés dans les autres postes, nets).

2/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 22/208.

3/ Dont un reclassement du fonds régional de garantie des dépôts (FOGADAC) en passif domestique à partir de juin 2022.

Tableau 6. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2017–27
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022'	2023'	2023	2024	2025	2026	2027	
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 4/	SR 23/01 4/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(en pourcentage du PIB)													
Solde budgétaire 1/													
Cameroun	-4.2	-2.8	-4.1	-3.2	-3.1	-3.6	-3.0	-1.4	-1.6	-0.6	0.1	-0.8	-1.4
République centrafricaine	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.0	-5.7	-5.3	-3.0	-3.0	-2.4	-1.7	-0.9	-1.8
Tchad	0.5	-0.8	-2.1	-3.3	-4.2	-2.3	-3.1	1.3	2.0	4.2	5.2	4.7	3.2
République du Congo	-2.5	-2.3	-2.1	0.1	-1.4	-2.6	-3.1	-0.3	1.6	4.2	4.0	2.0	2.6
Guinée équatoriale	-1.5	-2.6	-1.5	-0.3	1.4	0.4	-0.4	0.8	-1.9	1.0	0.6	-1.0	-1.7
Gabon	-2.1	-2.5	-1.4	-3.5	-1.7	-1.2	-1.7	0.3	-0.6	-0.6	-0.6	-1.7	-2.4
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	4	4	4	4	4	4	5	1	3	1	1	1	0
(en pourcentage)													
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %)													
Cameroun	0.6	1.1	2.5	2.5	2.3	4.6	6.3	2.8	6.2	4.8	3.0	2.3	2.0
République centrafricaine	4.2	1.6	2.8	0.9	4.3	6.5	5.8	6.3	6.3	2.7	2.8	2.5	2.5
Tchad	-0.9	4.0	-1.0	4.5	-0.8	5.3	5.8	3.4	4.1	3.0	3.0	3.0	3.0
République du Congo	0.4	1.2	0.4	1.4	2.0	3.5	3.0	3.3	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	0.7	1.3	1.2	4.8	-0.1	5.1	4.8	5.7	4.2	3.7	3.2	2.8	2.3
Gabon	2.7	4.8	2.0	1.7	1.1	3.8	4.3	3.0	3.3	2.4	2.1	2.3	2.6
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	2	0	2	1	6	5	4.0	6	3	2	0	0
(en pourcentage du PIB)													
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB)													
Cameroun	36.5	38.3	41.6	44.9	46.8	46.9	46.7	43.7	44.0	41.5	39.1	37.5	36.2
République centrafricaine	50.3	50.0	47.1	43.4	47.6	54.8	51.9	51.6	50.4	49.5	48.5	45.8	43.2
Tchad	48.3	54.3	52.2	58.7	47.0	49.5	43.3	42.2	41.7	38.0	35.1	31.8	30.6
République du Congo	88.5	71.2	77.6	102.5	97.8	103.0	90.5	96.4	91.3	84.7	80.7	76.3	71.3
Guinée équatoriale	36.2	41.2	43.2	48.4	42.6	27.1	29.1	26.5	28.7	27.9	27.9	26.4	24.3
Gabon	62.9	61.1	60.0	78.3	66.2	55.4	57.5	52.6	62.0	60.1	58.8	58.0	58.3
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	0
(en pourcentage du PIB)													
Non-accumulation d'arriérés publics (≤ 0) 2/													
Cameroun	1.3	-2.0	0.3	-0.3	0.4	-0.7	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
République centrafricaine	-8.0	-2.3	-3.5	-2.0	-0.6	-0.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	0.5	-1.1	6.3	-1.0	-1.7	-1.7	-1.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
République du Congo	11.3	5.6	-4.9	10.2	-6.7	-5.5	-4.9	-3.8	3.2	-4.1	-2.7	0.0	0.0
Guinée équatoriale	-3.5	-1.1	-0.1	0.4	-3.0	-4.3	-4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gabon	-5.1	-1.5	-1.1	1.9	-0.9	-1.8	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère 3/</i>	3	1	0	3	1	0	0	0.0	1	0	0	0	0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Remarque: Pour les premiers critères, le nombre de pays qui les violent correspond aux estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, et aux estimations des services du FMI par la suite. Pour les critères de non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays ne respectant pas les critères reflète les estimations des services du FMI.

1/ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observée au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

2/ Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).

3/ Évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.

4/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/01.

Tableau 7. CEMAC : Comptes abrégés de la banque centrale, 2017–27
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2022	2023 ²	2023 ³	2023 ³	2023 ³	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 2/	Est.	Est.	Mar	Jun	Jun	SR 23/01 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2,131	2,379	2,730	1,980	1,420	2,324	3,169	3,135	2,581	3,125	3,000	3,134	3,442	3,918	4,630	5,431
Avoirs 1/	3,218	3,777	4,362	4,193	4,677	6,083	6,854	6,782	6,576	6,910	7,043	7,008	7,377	7,628	8,063	8,512
Unallocated	638	452	308	101	388	431	477	253	431	253	431	253	253	253	253	253
Cameroon	1,770	2,004	2,199	2,153	2,522	2,967	3,191	3,250	3,064	3,288	3,204	3,198	3,226	3,213	3,286	3,319
CAR	206	215	214	242	292	158	197	187	196	176	97	159	126	116	124	152
Congo	216	251	617	643	551	543	578	649	654	719	765	861	1,151	1,375	1,637	1,965
Gabon	537	766	813	808	766	999	882	895	1,105	909	1,211	935	986	996	991	928
EG	-31	-5	21	30	26	540	897	892	581	887	622	877	849	871	894	921
Chad	-117	93	191	216	134	445	633	656	545	679	712	725	786	804	877	975
Dont :																
Compte d'opérations	2,552	3,360	3,740	3,633	2,339	3,042	3,427	3,391	3,288	3,455	3,522	3,504	3,688	3,814	4,032	4,256
Engagements	-1,088	-1,398	-1,632	-2,213	-3,257	-3,759	-3,685	-3,646	-3,995	-3,785	-4,043	-3,874	-3,935	-3,711	-3,433	-3,081
Unallocated 4/	-17	-16	80	233	64	22	142	375	22	375	22	375	375	375	375	375
Cameroon	-448	-529	-546	-809	-1,171	-1,286	-1,337	-1,449	-1,345	-1,449	-1,345	-1,449	-1,442	-1,362	-1,227	-1,069
CAR	-132	-163	-177	-193	-303	-298	-306	-302	-298	-307	-297	-318	-327	-337	-332	-302
Congo	-96	-89	-138	-203	-277	-386	-433	-486	-468	-513	-496	-540	-593	-588	-586	-577
Gabon	-230	-348	-428	-577	-831	-969	-924	-953	-1,029	-982	-1,059	-938	-868	-760	-687	-604
EG	-24	-26	-146	-297	-209	-228	-213	-215	-228	-215	-232	-232	-257	-274	-277	-275
Tchad	-140	-227	-276	-366	-529	-614	-615	-615	-649	-694	-636	-773	-822	-766	-699	-629
Avoirs intérieurs nets	2,066	2,316	2,316	3,459	4,563	4,354	3,987	3,049	4,226	3,279	4,176	4,614	4,930	4,980	4,828	4,630
Crédit net à l'État	1,946	2,209	2,469	3,348	3,958	3,746	3,390	3,305	3,434	3,391	3,258	3,007	2,536	1,881	1,331	608
Créances	3,261	3,571	3,792	4,299	5,046	5,465	5,444	5,451	5,519	5,627	5,679	5,871	5,923	5,645	5,324	4,929
Avances et dette consolidée	2,770	2,773	2,772	2,770	2,772	2,772	2,772	2,723	2,714	2,772	2,714	2,772	2,772	2,734	2,696	2,658
Avances				2,773	2,772	2,772	2,772	2,723	2,714	2,772	2,714	2,772	2,772			
Crédit au FMI	491	798	1,020	1,528	1,849	2,266	2,263	2,306	2,378	2,446	2,538	2,690	2,742	2,502	2,219	1,861
Dépôts des États	-1,316	-1,362.6	-1,323.1	-951	-1,087	-1,719	-2,054	-2,146	-2,085	-2,236	-2,421	-2,863	-3,387	-3,765	-3,993	-4,320
Créances nettes sur des établissements financiers 3/	440	432	274	377	669	678	460	-570	925	992	1,458	2,235	2,930	3,317	3,831	
Reclassement de Fogadac en tant que passif national						138	138	138	138	138	138	138	138	138	138	138
Autres postes, net	-319	-324	-426	-266	-65	-70	138	315	-133	241	-75	149	159	169	180	191
Base monétaire	4,197	4,695	5,046	5,439	5,982	6,678	7,156	6,184	6,807	6,404	7,175	7,748	8,372	8,898	9,457	10,061
Monnaie en circulation	2,436	2,577	2,752	3,116	3,676	4,120	3,843	3,572	4,130	3,618	4,414	4,150	4,482	4,763	5,063	5,386
Réserves des banques	1,717	2,050	2,222	2,245	2,212	2,551	3,029	2,391	2,674	2,409	2,738	3,276	3,553	3,776	4,013	4,270
dont Réserves obligatoires	442	569	700	743	825	893	960	930	971	867	961	1,040	1,146	1,218	1,295	1,377
Réserves excédentaires	977	1,125	1,160	1,145	1,038	1,279	1,650	1,113	1,325	1,194	1,370	1,781	1,906	2,026	2,153	2,291
Encaisses	297	356	363	357	349	378	419	348	378	348	407	454	501	532	565	602
Autres	44	68	72	78	94	8	284	221	3	377	24	322	337	358	381	405
Pour mémoire :																
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (er	30.6	33.2	36.3	31.4	31.1	37	40.1	39.9	37	41.9	40	37.9	36.4	35.4	35.2	34.9
Base monétaire/dépôts (en %)	52.0	53.4	54.4	53.1	52.6	54	54.1	49.1	51	49.8	54	54.0	53.0	53.0	53.0	53.0

Sources : BEAC.

1 Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 23/01.

3 Comprend les espèces en coffre et les dépôts des banques commerciales auprès de la BEAC.

4 Dont un reclassement du fonds régional de garantie des dépôts (FOGADAC) en passif domestique à partir de juin 2022.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2017–27
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022'	2022	2023	2023'	2023	2023'	2023'	2024	2025	2026	2027
								Mar	June	June						
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01 1/	Est.	Est.	SR 23/01 1/	Proj.	SR 23/01 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC																
Encours	2,131	2,379	2,730	1,980	1,420	2,324	3,169	3,135	2,581	3,125	3,000	3,134	3,442	3,918	4,630	5,431
Variation par rapport à la fin de l'exercice précé	-123	248	348	-750	-561	904	1,749	-33	257	-43	676	-35	308	476	712	802
dont Cameroun	216	152	179	-309	7	330	503	-53	38	-16	178	-105	35	68	207	192
République centrafricaine	35	-22	-15	12	-60	-129	-98	-7	38	-22	-60	-50	-42	-19	13	57
Congo	-207	43	313	-38	-167	-116	-128	18	28	62	112	177	236	230	264	336
Gabon	-64	111	-34	-154	-297	96	24	-16	46	-32	123	38	121	119	67	20
Guinée équatoriale	-43	25	-95	-143	84	496	867	-7	41	-12	78	-39	-53	4	22	28
Tchad	45	123	48	-65	-245	226	413	23	65	-32	245	-65	11	74	140	167
non alloués	-105	-185	-49	-53	118	0	167	9	0	9	0	9	0	0	0	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

1/ Se réfère aux projections publiées dans le rapport pays du FMI n° 23/01.

Tableau 9. CEMAC : Pays membres : sources de financement extérieur, 2017–23

(en milliards de francs CFA)

(milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2023			
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	SR 23/01	2/ Est.	Proj. H1	Proj. H2	SR 23/01	2/ Proj.
1. Besoins de financement extérieur 1/	1155	1213	781	2020	630	734	471	406	390	763	797
2. Support du FMI	321	281	251	577	151	391	371	201	147	378	348
3. Support budgétaire d'autres donneur	798	684	665	451	29	368	319	130	255	386	385
Banque Mondiale	261	50	291	123	0	84	93	25	151	191	175
Banque Africaine de Développement	338	270	184	220	13	102	116	49	88	91	137
Union Européenne	45	57	16	68	3	4	4	0	3	20	3
France	154	149	174	11	13	104	104	56	13	69	69
Autres 3/	1	158	0	29	0	75	2	0	0	15	0
4. Emprunt Commerciale	0	0	-79	595	456	0	0	0	0	0	0
5. Allègement de la dette	0	0	0	285	104	7	7	0	-1	-1	-1
6. Arrears extérieurs	0	0	67	29	-57	-38	-1	0	-35	0	-35
7. Ecart de financement résiduel	-1	161	0	4	113	0	-252	0	0	0	0

1 Après modification projetée/cible des réserves brutes.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 23/01.

3 inclus les appui budgétaires de la BDEAC en CFAF

Annexe I. Réformes des subventions aux carburants dans la CEMAC

La plupart des pays membres de la CEMAC ont commencé à supprimer progressivement les subventions aux carburants. Cette dynamique vient du fait que la montée en flèche des cours mondiaux du pétrole dans le sillage de l'invasion de l'Ukraine par la Russie a fait grimper le coût des subventions de manière si importante et prolongée qu'elle a mis en évidence leur non-viabilité.

- **Cameroun.** En début février 2023, les autorités ont décrété une hausse des prix de détail des carburants sur le marché intérieur (augmentation de 25 % pour le diesel, de 16 % pour l'essence et de 60 % pour le kérosène). Cette première augmentation des prix en sept ans a été assortie de mesures d'atténuation de l'impact social (augmentation du salaire minimum et des salaires des fonctionnaires ; et multiplication par deux des transferts en espèces aux personnes vulnérables).
- **République Centrafricaine.** En début janvier 2023, les autorités ont augmenté respectivement les prix du diesel, de l'essence et du kérosène de 70 %, 50 % et 78 %, sans aucune mesure d'atténuation de l'impact social.
- **Tchad.** En mi-avril 2023, pour couvrir l'augmentation du coût des carburants, le gouvernement a approuvé une augmentation de 27,7 % du prix du diesel à la pompe. Cette mesure devrait générer des économies correspondant respectivement à environ 0,1 % et 0,2 % du PIB en 2023 et 2024.
- **Congo.** En début janvier 2023, le gouvernement a augmenté de 5 % les prix du carburant à la pompe (essence et diesel), et a instauré des mesures d'atténuation de l'impact social (suspension de la taxe routière, diminution de 50 % de la patente et réduction des péages routiers).
- **Gabon.** Le gouvernement a aboli les subventions aux carburants accordées aux entreprises en septembre 2022, mais aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les subventions aux ménages.
- **Guinée équatoriale.** En mars 2022, les autorités ont augmenté respectivement les prix de détail de l'essence et du diesel de 3 % et 34 %, mais ont laissé inchangés les prix du kérosène. Cette première hausse en 15 ans devrait permettre à l'État de réaliser des économies équivalant à 0,1 % du PIB.

Ces mesures initiales devront être menées à leur terme pour que les économies prévues se matérialisent.

Dans les pays où la réforme est encore naissante, il faudrait accélérer les consultations avec les parties prenantes afin de garantir la suppression progressive en temps opportun des subventions énergétiques. Pour que ces réformes suscitent une adhésion populaire, elles devraient être accompagnées de mesures appropriées d'atténuation de l'impact social et de campagnes de communications par rapport à leurs avantages. La mise en place de programmes ciblés d'assistance sociale devrait aussi être accélérée, éventuellement avec l'appui des partenaires au développement.

COÛT BUDGÉTAIRE DES SUBVENTIONS								
Pays	2022		2023		2024		2025	
	Estimation	Projections	Projections	Projections	Projections	Projections	Projections	
(pourcentage du PIB)								
		Effort budgétaire implicite						
Cameroun	2,2	1,2	0,8	0,7	0,4	0,0	0,4	
RCA	0,1	0,7	N/A	0,6	N/A	0,5	N/A	
Tchad ¹	1,2	1,2	N/A	1,2	N/A	1,1	N/A	
République du Congo	3,2	1,5	0,9	0,7	0,0	0,8	0,0	
Guinée Équatoriale	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
Gabon	1,4	1,1	0,0	0,9	0,0	0,7	0,0	
CEMAC	1,8	1,1	-	0,8	-	0,4	-	

L'« effort budgétaire implicite » est défini comme l'ampleur de l'assainissement budgétaire, à l'exclusion de l'effet des variations futures des prix du pétrole.

¹ L'estimation globale du Tchad n'inclut pas les subventions implicites aux carburants et ne comprend que le transfert direct à la compagnie nationale d'électricité pour produire de l'électricité financée par les subventions aux carburants. L'ampleur de l'action politique implicite n'est pas disponible en raison des données limitées sur les subventions réelles aux carburants distribuées par le gouvernement.

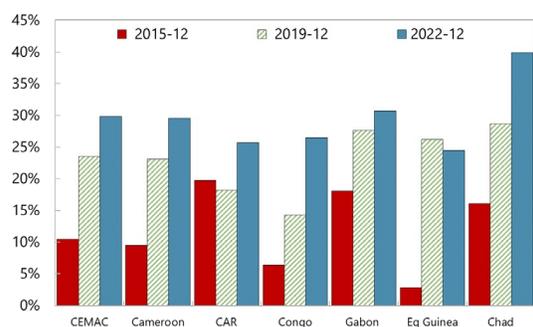
Sources : Autorités régionales et calculs des services du FMI. Le coût des subventions reflète l'impact des mesures prises (République centrafricaine, Cameroun et Congo) en 2023 et les engagements pris dans le cadre des programmes bénéficiant de l'appui du FMI pour 2024–2025.

Annexe II. Liens entre banques et emprunteurs souverains dans la CEMAC¹

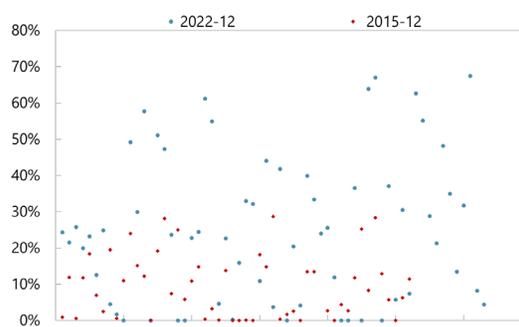
L'exposition des banques de la CEMAC au risque souverain ne cesse d'augmenter. Cette exposition aux prêts et aux titres d'État des pays de la CEMAC a atteint environ 30 % de l'actif total des banques en 2022, par rapport à 10 % en 2015, avec une forte hétérogénéité entre les pays et les banques (graphiques 1 et 2). L'importance de l'exposition et son augmentation, particulièrement dans la foulée de la pandémie de COVID-19, sont imputables i) à des facteurs *structurels*, à savoir l'absence d'une base d'investisseurs suffisamment diversifiée sur le marché des obligations d'État, la cessation des prêts directs de la banque centrale aux États, et l'appétit vorace des banques commerciales pour des titres rentables perçus comme étant à faible risque ; ii) à des facteurs *cycliques*, soit l'augmentation des émissions d'obligations pour financer les dépenses liées à la pandémie dans un contexte de resserrement des conditions financières extérieures, et la titrisation des arriérés intérieurs des États et iii) à des facteurs liés à la *réglementation et à la supervision*, soit la proportion croissante des titres souverains qui bénéficient d'une pondération de risque nulle et le non-respect des limites de concentration par plusieurs banques².

Graphique 1. CEMAC : Évolution de l'exposition des banques aux titres d'État, par pays (en pourcentage du bilan, sans pondération)

Sources : COBAC et Calcul des Service du FMI



Graphique 2. CEMAC : Évolution de l'exposition des banques aux titres d'État, par banque (pourcentage de l'actif, à la fin de 2022)

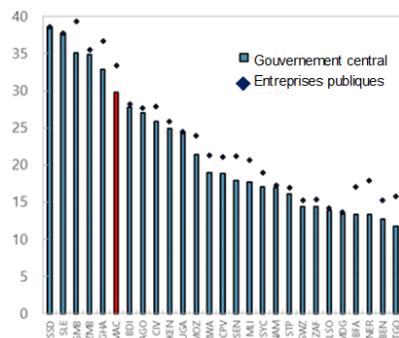


¹ Préparé par Salim Dehmej (MCM).

² Conformément au règlement R-2010/01 de la COBAC, et sauf si les créances des banques à l'égard des États membres sont garanties par des comptes séquestres, la pondération de risque se situe entre 0 % et 100 % selon le respect par les États membres des critères de convergence, l'accumulation d'arriérés (65 %), un solde budgétaire négatif (20 %), un stock de dette supérieure à 70 % du PIB (10 %) et un taux d'inflation supérieur à 3 % (5 %).

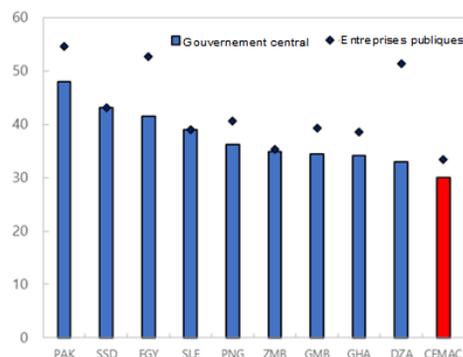
Cette forte exposition aux titres souverains accentue un cercle vicieux potentiel et crée un lien entre la santé des banques et celle des finances publiques, ce qui rend donc la viabilité des banques indirectement tributaire des prix des produits de base. Cette forte exposition contribue aussi à l'accumulation de vulnérabilités macro-financières. En l'absence d'un dispositif de protection financière solide et de réserves suffisantes, les banques disposent d'une capacité limitée pour absorber les chocs liés aux prix des produits de base. Toute diminution des recettes tirées des produits de base impactera immédiatement la situation budgétaire de l'État et les bilans bancaires. En outre, un modèle d'affaires des banques basé sur une dépendance excessive aux titres d'État contribue à l'éviction du secteur privé, et sape les efforts déployés pour soutenir la croissance du secteur privé et pour diversifier l'économie. Bien que l'exposition croissante des banques au secteur public soit observée dans de nombreux pays émergents et en développement, particulièrement depuis la pandémie, certains pays de la CEMAC se distinguent à cet égard par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne et du reste du monde (graphiques 3 et 4)³.

Graphique 3. Lien entre les banques et les emprunteurs souverains en Afrique subsaharienne (pourcentage de l'actif des banques, fin 2022)



Sources : COBAC et Dehmej (2023).

Graphique 4. Dix pays ayant les liens les plus étroits (pourcentage de l'actif des banques, juin 2022)



Sources : COBAC et Dehmej (2023).

Remarque : Les chiffres de la CEMAC couvrent l'exposition des banques aux emprunteurs souverains de la CEMAC plutôt qu'aux pays de résidence.

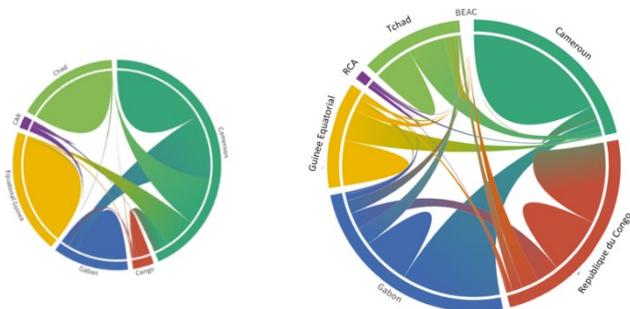
³ Rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR), avril 2022, « Chapter 2: The Sovereign-Bank Nexus in Emerging Markets: A Risky Embrace »

La forte augmentation de la détention transfrontalière de titres d'État pourrait amplifier le risque de contagion. Même si l'intégration financière a ses avantages en ce qui concerne la diversification des risques, elle crée aussi des risques de contagion potentiels au sein de la CEMAC. Ces risques viennent de l'augmentation de la détention transfrontalière de titres d'État

Graphique 5. Détention dans plusieurs pays de titres d'État en circulation (par pays émetteur et investisseur)

Juin 2019. Émission totale. Mds 1,706 CFA

Juin 2022. Émission totale. Mds 4,994 CFA



Sources : Fonds fiduciaire ARC/BEAC et calculs des services du FMI.

Remarque : La taille des cercles indique le montant des émissions. L'origine des flèches représente l'importance relative des titres d'État en circulation de chaque pays détenus par des banques de la CEMAC tandis que la destination des flèches indique le pays de la banque.

depuis 2019 (graphique 5), une augmentation qui s'explique par la forte augmentation des émissions et de la diminution importante de la préférence nationale, particulièrement au Congo et au Gabon. Ces risques sont également portés par des groupes bancaires actifs dans plusieurs pays et qui pourraient donc éventuellement transmettre d'un choc financier dans un pays à leurs filiales ou succursales situées dans d'autres pays.

Appendice I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Yaoundé, le 8 juin, 2023

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis

Objet: Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice Générale,

Cette lettre renouvelle les assurances fournies en décembre 2022 par les Institutions Communautaires en soutien aux programmes de relance et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les engagements pris lors des discussions menées au cours des consultations régionales du 2 au 16 mai 2023 entre les services du Fonds Monétaire International (FMI) et les Institutions de la CEMAC.

En 2022, les Autorités nationales et régionales ont poursuivi leurs efforts de mise en œuvre de politique économique et de stabilisation macroéconomique. L'activité économique dans la sous-région a continué de bénéficier du niveau élevé des cours des hydrocarbures. Dans ce contexte marqué par l'accélération de l'inflation, autour de 6,5 pourcents à fin 2022 en glissement annuel, au-dessus du seuil communautaire de 3 pourcents la normalisation des mesures d'assouplissement monétaire décrite dans notre dernière lettre d'assurance a été poursuivie. Tenant compte de la persistance des poussées inflationnistes, la BEAC a continué le resserrement proactif de sa politique monétaire entamé depuis fin 2021, afin de préserver la stabilité des prix et les réserves de change. La BEAC a ainsi relevé son principal taux directeur (Taux d'intérêt des appels d'offres, TIAO) de 50 points de base pour le porter à 5,0 pourcents en mars 2023 (soit une hausse cumulée de 175 points de base depuis novembre 2021). Par ailleurs, le taux des opérations de ponction de liquidité a été augmenté de 5 points de base à 0,8 pourcent. La BEAC a également resserré les conditions de refinancement des banques en suspendant en début mars 2023 les injections hebdomadaires de liquidité sur le marché monétaire, pour démarrer les opérations hebdomadaires de reprise de liquidité dans la foulée. Ainsi, en mars 2023, deux banques en situation de dépendance structurelle à la liquidité de la BEAC n'ont accès qu'au guichet de la facilité de prêt marginal. Conformément à ses statuts, la BEAC n'a pas fourni de financement monétaire direct aux États membres. La BEAC se tient prête à continuer le resserrement de sa politique monétaire en cas de

persistance des tensions inflationnistes pour préserver de manière appropriée la stabilité interne et externe de la monnaie. La BEAC s'engage également à resserrer la gestion de la liquidité, y compris en augmentant les montants des reprises de liquidité et en entamant un relèvement sensible des taux de ses opérations de ponction de liquidité pour qu'il converge vers le taux directeur qui signale l'orientation de la politique monétaire. Étant donné l'écart initial important, ce relèvement devrait être graduel mais significatif et se faire dans un calendrier rapproché.

En outre, les soldes budgétaires se sont améliorés en 2022 en grande partie grâce à la progression des recettes pétrolières. Le solde budgétaire global de la sous-région, dons exclus, est devenu excédentaire à 2,1 pourcents du PIB en 2022 contre un déficit de 1,9 pourcent en 2021. Toutefois, le déficit primaire hors pétrole (dons compris) s'est creusé de 0,7 point de pourcentage du PIB hors pétrole en 2022 du fait des subventions sur les carburants et d'une amélioration plus lente dans le recouvrement des recettes non-pétrolières. Les mesures budgétaires structurelles — notamment en matière de mobilisation de recettes non-pétrolières, de maîtrise et d'efficacité des dépenses publiques, d'une meilleure gestion budgétaire et de réduction des subventions non-ciblées — devront contribuer à redresser les soldes budgétaires en 2023. La dette publique totale demeure contenue en deçà du seuil communautaire fixé à 70 pourcents du PIB et a décliné de 4,8 points de pourcentage pour s'établir à 51,7 pourcents du PIB fin 2022. Elle devrait augmenter à nouveau à 52,1 pourcents du PIB en 2023, reflétant la reconnaissance de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au Congo, avant de retomber à environ 45 pourcents du PIB à moyen terme. Le solde des transactions courantes a également connu une amélioration significative, passant d'une position déficitaire de 2,0 pourcents du PIB en 2021 à un excédent de 2,3 pourcents en 2022, reflétant l'impact positif du niveau élevé des cours des hydrocarbures dans les pays producteurs de pétrole de la sous-région, conjugué à une dépréciation réelle du franc CFA par rapport au dollar américain pendant la majeure partie de l'année.

Grâce au resserrement de la politique monétaire et à l'amélioration des soldes budgétaires globaux due aux recettes d'exportations pétrolières élevées, la situation extérieure s'est améliorée au cours du deuxième semestre de 2022, se traduisant par une augmentation des avoirs extérieurs nets (AEN). Ainsi, les assurances régionales sur les AEN à fin décembre 2022 (3,39 milliards d'euros) ont pu être atteintes avec une marge confortable de 1,44 milliards d'euros. Cette performance doit aussi être appréciée au regard de l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes qui a donné lieu à des rapatriements de devises plus importants que prévu.

Les perspectives macroéconomiques sont marquées par un raffermissement graduel de la reprise post-COVID de l'activité économique, bien que plus lentement que prévu lors de la précédente mission des services du FMI, en raison d'un redressement beaucoup plus faible que prévu de la production pétrolière et gazière en Guinée Equatoriale. Ainsi, la reprise serait essentiellement tirée par la mise en exploitation escomptée de nouveaux gisements de pétrole au Congo.

Ces perspectives, bien que favorables, sont tributaires du maintien de la prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières, de la remédiation aux récents dérapages budgétaires dans certains Etats membres, et d'une accélération de la dynamique de mise en œuvre des réformes dans le cadre des programmes soutenus par le FMI. Elles sont par ailleurs soumises à des incertitudes

élevées, en relation notamment avec la volatilité des marchés pétroliers, la persistance des tensions inflationnistes, le durcissement des conditions financières mondiales qui accentue les risques de refinancement et de surendettement, ainsi qu'avec les risques d'insécurité alimentaire et d'instabilité financière. La reprise sera également subordonnée à la bonne conclusion des revues des programmes en cours avec le FMI, ainsi qu'au décaissement effectif et ponctuel des appuis budgétaires attendus des autres partenaires au développement, étant donné l'ampleur des besoins de financement extérieurs de la sous-région. Les perspectives dépendront également de certains développements au niveau interne, notamment en lien avec la situation sécuritaire et socio-politique au Cameroun, en RCA et au Tchad, ainsi qu'avec les éventuelles conséquences humanitaires et sécuritaires du conflit en cours au Soudan. Dans ce contexte macroéconomique empreint d'incertitudes, la BEAC continuera de mettre en œuvre les mesures nécessaires au renforcement de la stabilité aussi bien externe qu'interne de la sous-région, conformément à son mandat.

La BEAC poursuit par ailleurs les efforts de mise en œuvre complète de la réglementation des changes qui a commencé à porter ses fruits, reflétés par le renforcement de la stabilité extérieure de la monnaie. Pour encourager davantage la conformité aux dispositions en vigueur et en particulier à l'exigence de rétrocession et de rapatriement des devises suite à l'expiration de la période de grâce en octobre 2022, nous sommes en dialogue constant avec le secteur bancaire et les opérateurs économiques pour rendre les procédures plus fluides, rapides et efficaces. En ce qui concerne le secteur pétrolier, les procédures d'autorisation d'ouverture des comptes en devises se poursuivent, et plus de 500 comptes ont déjà été approuvés pour faciliter le rapatriement d'une partie importante des recettes d'exportation. Les discussions pour la finalisation des conventions de comptes séquestres pour les fonds destinés à la remise en état des sites pétroliers (RES) se poursuivent, en vue de parvenir à un accord sur l'accessibilité à faible coût à ces fonds RES avant la fin du cycle de vie des sites pétroliers, les conditions de leur rémunération, leur protection contre toute saisie-attribution, ainsi que les dispositions juridiques en cas de litiges. Une fois qu'un accord tripartite sera trouvé entre les États, les compagnies pétrolières, et la BEAC, il sera attendu que les fonds RES soient rapatriés dans les comptes séquestres à la BEAC dans un délai de trois ans pour ceux qui sont actuellement logés en dehors de la CEMAC, et immédiatement pour ceux déjà logés dans des banques à l'intérieur de la CEMAC. Au-delà de l'application de la réglementation des changes au secteur pétrolier, le soutien et la coopération des États seront indispensables pour garantir et favoriser les rapatriements des recettes d'exportation, y compris par les entreprises publiques et les Trésors publics, en vue de renforcer la stabilité externe de la sous-région.

La BEAC a poursuivi ses actions visant à contribuer à une gestion plus efficace des finances publiques, notamment grâce à la mise en place de la plateforme informatique devant faciliter le déploiement des dispositifs des comptes uniques du trésor (CUT). Ce déploiement est en phase pilote au Cameroun et au Gabon, pour une bascule totale dans le dispositif du CUT dans ces deux pays d'ici fin septembre 2023, avant son extension dans les Trésors des autres États membres.

Sur le plan de la supervision bancaire, la COBAC a levé, depuis juillet 2022, les mesures transitoires prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. En attendant des évaluations plus exhaustives et approfondies, les conclusions des premières missions d'inspections sur place post-

COVID ainsi que d'une étude de la COBAC reposant sur un échantillon de banques de la CEMAC dénotent d'un impact plutôt limité quoique hétérogène des répercussions de la pandémie sur la qualité du portefeuille d'actifs du système bancaire de la CEMAC. La COBAC se tient prête à intensifier les missions d'inspection sur place et à accélérer les procédures de résolution des banques sous-capitalisées. La COBAC réitère sa volonté à continuer la collaboration avec la BEAC afin d'examiner les plans de refinancement des banques en situation de dépendance structurelle au refinancement de la BEAC et fournir toutes les informations de supervision nécessaires. De plus, faisant suite à la normalisation des mesures d'assouplissement réglementaire, la COBAC adoptera une approche prudente s'agissant de la distribution de dividendes en tenant compte de la réglementation bancaire.

Le soutien des États sera nécessaire au renforcement des banques à capitaux publics et à la mise en œuvre des plans d'apurement des arriérés de paiement intérieurs — qui devront être basés sur les principes de transparence, et être appuyés par des mesures de renforcement de la gestion des finances publiques en vue d'éviter la résurgence de nouveaux arriérés de paiements qui continuent de menacer la stabilité financière. Le soutien des États sera également indispensable pour assurer la réduction du risque souverain sur les bilans bancaires.

Des progrès ont été réalisés face à l'émergence des risques liés aux cryptoactifs dans la sous-région. L'adoption d'une version amendée de la loi sur la crypto-monnaie de la RCA par le Parlement le 23 mars a résolu l'incohérence institutionnelle résultant de l'adoption unilatérale par le pays des crypto-monnaies comme monnaie légale.

Aussi, un groupe pluridisciplinaire de travail regroupant des représentants des superviseurs régionaux (BEAC, COBAC, COSUMAF, GABAC) sera bientôt constitué en vue de travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire cohérent et approprié pour suivre et gérer les nouveaux risques liés à l'émergence des moyens de paiement digitaux, sous la coordination de la BEAC. Ce groupe de travail devra également poursuivre la réflexion sur la faisabilité et les modalités éventuelles de mise en place d'une monnaie numérique de banque centrale. Nous attendons à cet effet l'appui technique du FMI que la BEAC a récemment sollicité.

Le solde des transactions courantes de la CEMAC devrait se détériorer en 2023 du fait d'une baisse des exportations de pétrole en lien avec la baisse des cours pétroliers. Toutefois, les entrées de capitaux devraient compenser cette dégradation et contribuer à l'accumulation de réserves. Les mesures susmentionnées, combinées à la remédiation aux récents dérapages budgétaires dans certains États membres, au maintien de la prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières, la poursuite de l'assainissement budgétaire ambitieux attendu en 2023, l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles, de renforcement de la transparence et de la gouvernance par les États membres (y compris l'adoption et la transposition des directives régionales relatives à la fiscalité et au cadre harmonisé de gestion des finances publiques) ainsi qu'à l'appui budgétaire des partenaires au développement dans le cadre des programmes en cours avec le FMI, devraient contribuer à la consolidation des AEN. La mise en œuvre plus rigoureuse de la réglementation des changes continuera aussi de porter ses fruits en 2023. Ainsi, nous sollicitons la révision à la hausse de la cible sur les AEN de la sous-région à fin juin 2023, qui passe de 3,93 à 4,47 milliards d'euros. Aussi, la cible relative aux AEN à fin décembre 2023 est fixée à 4,32 milliards

d'euros. Il convient de noter que ces cibles tiennent compte de facteurs de risques baissiers de l'ordre de 669,2 millions d'euros liés à la plus forte baisse des cours pétroliers, d'éventuel recours à des devises pour la recapitalisation de certaines banques, et aux retards anticipés sur le décaissement de certains appuis budgétaires des partenaires au développement.

La BEAC travaillera de concert avec la Commission de la CEMAC en vue de ramener aussi rapidement que possible sur les rails, le processus d'adoption du projet de nouveau mécanisme de sanctions pour les infractions aux règles de convergence dans la CEMAC, suite à sa récente remise en cause par certains États membres lors du conseil ministériel de l'UEAC en mars 2023. L'adoption de ce mécanisme et son entrée en vigueur restent capitaux pour le renforcement tant souhaité de la crédibilité du cadre de surveillance multilatéral, d'autant plus que la conformité aux critères de convergence par les États membres a été mitigé en 2022, en dépit des cours pétroliers favorables.

La BEAC, la COBAC, la Commission de la CEMAC, et le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC assureront un suivi diligent de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC et continueront à travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale en vue de soutenir la reprise de l'activité économique. Elles se tiennent prêtes à notifier et consulter en temps utile les services du FMI sur les évolutions économiques susceptibles d'affecter la stabilité extérieure de la CEMAC d'ici fin juin et décembre 2023, et à prendre les mesures correctrices, y compris en matière de politique monétaire, qui seraient nécessaires en cas d'évolution défavorable.

Restant disponible à œuvrer aux côtés du FMI et des États membres de la CEMAC dans l'objectif de parvenir au rétablissement des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée

ABBAS MAHAMAT TOLLI

Déclaration de M. Facinet Sylla, Administrateur pour les pays de la CEMAC, M. Régis N'Sonde, Administrateur suppléant, et M. Nguema-Affane, Conseiller principal de l'Administrateur Réunion du Conseil d'administration

Le 26 juin 2023

Au nom des autorités de la CEMAC, que nous représentons, nous tenons à remercier les administrateurs, la direction et les services du FMI pour le soutien constant qu'ils apportent aux institutions régionales et aux pays membres de la CEMAC dans le cadre de la deuxième phase de leur stratégie régionale. Cette phase vise à consolider la stabilité intérieure et extérieure tout en favorisant une croissance inclusive et résiliente. Les autorités se félicitent des entretiens constructifs avec les services du FMI à Libreville, Douala et Yaoundé en mai 2023, et considèrent que le rapport des services du FMI rend fidèlement compte de ces entretiens.

I. Introduction

En 2022, les autorités régionales et nationales ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la résilience et la stabilité macroéconomiques face aux chocs que connaît le monde aujourd'hui, conformément aux engagements énoncés dans le document de décembre 2022 faisant suite à la lettre de soutien aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC. La position extérieure de la région s'est nettement améliorée en 2022, grâce à un choc favorable des termes de l'échange et à la mise en œuvre de la réglementation des changes. C'est pourquoi l'objectif d'avoirs extérieurs nets (AEN) à la fin décembre 2022 a été largement atteint. Alors que l'inflation restait élevée, la politique monétaire a été durcie davantage et le contrôle financier renforcé afin de faire face à tout nouveau risque pour la stabilité financière qui pourrait apparaître après la normalisation prudentielle de juillet 2022. En outre, d'autres réformes entreprises dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) ont connu des avancées. Les autorités régionales restent déterminées à poursuivre des mesures et des réformes essentielles visant à renforcer la stabilité intérieure et extérieure de la région, en particulier dans le cadre de chacun des programmes appuyés par le FMI dans les pays de la CEMAC.

II. Évolution récente et perspectives

La consolidation de la reprise économique qui avait suivi la pandémie, amorcée en 2021, s'est poursuivie en 2022. La croissance du PIB a atteint 2,8 %, contre 1,1 % en 2021, soutenue principalement par le redressement de l'activité non pétrolière et les cours élevés du pétrole. Les pressions inflationnistes se sont intensifiées et l'inflation a atteint 6,5 % à la fin de 2022. La hausse des prix du pétrole et du gaz a également contribué à améliorer les soldes budgétaire et extérieur. Pour la première fois depuis 2017, l'augmentation des recettes tirées des exportations de pétrole a généré un excédent budgétaire hors dons d'environ 2,1 % du PIB (contre un déficit de 1,9 % du PIB en 2021), et un excédent courant de 2,3 % du PIB (contre un déficit de 2,0 % du PIB en 2021). Du fait de cette évolution favorable, le ratio dette publique globale/PIB a reculé de 4,8 points de pourcentage pour atteindre 51,7 % en 2022, et les réserves de change ont augmenté jusqu'à couvrir 4,1 mois d'importations de biens et de services, contre 3,0 mois en 2021. En particulier, les avoirs extérieurs

nets (AEN) se sont accrus de 123 %. En conséquence, l'assurance régionale sur les AEN fixée pour la fin décembre 2022 à 3,39 milliards d'euros a été respectée, avec une marge de 1,44 milliard d'euros. Cette évolution positive s'agissant des AEN, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du premier trimestre 2023, met en évidence la contribution positive de la nouvelle réglementation de change qui a renforcé la position extérieure de la région.

Les perspectives de la CEMAC sont globalement favorables, mais les risques demeurent

considérables. La reprise devrait se raffermir ; la croissance devrait atteindre 3,0 % en 2023, en particulier grâce à la hausse de la production pétrolière en République du Congo. L'inflation devrait reculer, à la faveur de la décrue de l'inflation au niveau mondial et de la poursuite d'une politique monétaire restrictive, mais elle devrait rester supérieure au critère de convergence de 3 %. Le solde des transactions courantes diminuera avec le retour à la normale des cours du pétrole, mais la couverture des réserves devrait rester élevée, aux alentours du niveau actuel. Cela étant, les perspectives restent entourées de fortes incertitudes, notamment pour ce qui concerne la croissance mondiale, la guerre en Ukraine, la poursuite des politiques monétaires restrictives, la volatilité des cours des produits de base et les retombées humanitaires et sécuritaires du conflit au Soudan. En outre, les pays de la CEMAC doivent faire face à des crises sociales liées au coût de la vie, à l'insécurité dans certains pays et à des phénomènes climatiques défavorables. La hausse récente des prix des combustibles dans de nombreux pays de la CEMAC en raison de la baisse des subventions pourrait accentuer davantage les pressions inflationnistes et créer du mécontentement social. De plus, la mobilisation de financements extérieurs est un défi majeur, en particulier dans le contexte d'une multiplication des facteurs de vulnérabilité liés à la dette et d'un durcissement des conditions financières internationales.

Les autorités régionales conviennent que l'achèvement en temps voulu des revues des programmes appuyés par le FMI et les décaissements accordés par d'autres bailleurs de fonds demeurent essentiels pour renforcer la stabilité macroéconomique.

La mise en œuvre résolue des programmes en cours soutenus par le FMI (au Cameroun, au Congo, au Gabon, en République centrafricaine et au Tchad) sera fondamentale pour accroître les recettes intérieures, rendre les dépenses plus efficaces, limiter les risques budgétaires, améliorer la gouvernance et la transparence et préserver la stabilité financière, notamment en apurant progressivement les arriérés intérieurs. Une réduction des subventions aux combustibles, accompagnée de mesures de soutien à destination des populations vulnérables, devrait améliorer les soldes budgétaires hors pétrole et accroître la marge de manœuvre budgétaire pour réaliser des dépenses sociales et en faveur du développement. La poursuite des réformes budgétaires structurelles devrait étayer la viabilité des finances publiques. Les autorités régionales encouragent le FMI et la Guinée équatoriale à accélérer les entretiens sur un nouvel accord, ce qui permettra à tous les pays de la CEMAC de participer à l'effort d'ajustement régional et contribuera à mobiliser d'autres financements extérieurs. Le soutien du FMI au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) sera également important pour aider les pays de la CEMAC à renforcer leur résilience face au changement climatique et préserver leurs vastes richesses environnementales (forêts, voies navigables, espèces sauvages). Cependant, bien que la région abrite la forêt équatoriale africaine, en particulier le bassin du Congo, et qu'elle contribue positivement à atténuer les effets du changement climatique, aucun pays de la CEMAC

n'a encore bénéficié de la FRD. Pour combler le déficit de financement dans la région et favoriser une accumulation de réserves, il sera également essentiel que d'autres donateurs se mobilisent rapidement pour accorder des aides à la région.

III. Politiques régionales à l'appui des programmes de réformes dans les pays membres de la CEMAC

La banque centrale (BEAC) a encore durci sa politique monétaire dans un contexte d'inflation toujours élevée, et se tient prête à poursuivre dans cette voie en cas de besoin.

La BEAC a relevé son taux directeur (TIAO) et son taux de prêt marginal en mars 2023 (pour la troisième fois depuis novembre 2021) de 50 points de base, à 5,0 % et 6,75 %, respectivement. Dans le même temps, compte tenu de l'excès de liquidité dans le système bancaire, la banque centrale a suspendu les injections actives de liquidités sur le marché monétaire. De plus, depuis mars 2023, la BEAC procède à des opérations hebdomadaires de ponction de liquidités afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et la gestion des liquidités bancaires, et va progressivement augmenter le taux et le volume des ponctions de liquidités. Toutefois, vu l'importance des produits importés dans l'indice général des prix dans la CEMAC et les contraintes accrues du côté de l'offre intérieure, les autorités reconnaissent que la politique monétaire ne peut à elle seule résoudre le problème de la hausse des prix. Elles soulignent qu'il est important de coordonner davantage les politiques budgétaire et monétaire, et qu'il est urgent de mettre en œuvre des réformes structurelles afin de remédier aux contraintes qui pèsent sur l'offre et de renforcer l'intégration régionale au sein de la CEMAC.

Les réformes de la banque centrale progressent. L'application de la réglementation des changes de 2019 porte ses fruits puisque le volume des devises rétrocédées à la banque centrale entre 2018 et 2022 a pratiquement quadruplé. L'application de cette réglementation au secteur extractif, depuis l'expiration en septembre 2022 du délai de grâce accordé aux entreprises de ce secteur pour qu'elles respectent les obligations de rétrocession et de rapatriement, devrait favoriser une nouvelle accumulation d'AEN. La banque centrale collabore avec les banques et le secteur privé afin de résoudre les problèmes de mise en œuvre. De plus, le soutien et la coopération des pays membres seront essentiels pour assurer le rapatriement des recettes d'exportation, notamment celles des entreprises publiques et des Trésors publics nationaux, afin de renforcer la stabilité extérieure de la région. La mise en place de la plateforme informatique destinée à faciliter le déploiement des systèmes de compte unique du Trésor (CUT) est dans sa phase pilote au Cameroun et au Gabon, l'adoption intégrale de ce système étant prévue d'ici fin septembre 2023. Les Trésors publics d'autres pays membres feront de même ultérieurement. En outre, la BEAC va continuer de progresser dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes.

La commission bancaire régionale (COBAC) renforce sa supervision après la levée des mesures prudentielles liées à la pandémie en juillet 2022. Les conclusions des premières missions de contrôle sur place après la COVID-19, et celles d'une étude par la COBAC portant sur un échantillon de banques de la CEMAC, révèlent que la pandémie a eu un effet limité mais hétérogène sur la qualité des portefeuilles d'actifs du système bancaire de la CEMAC. La COBAC est

prête à intensifier ses missions de contrôle sur place, à accélérer les procédures de résolution des banques sous-capitalisées et à renforcer le dispositif de supervision et de réglementation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). La BEAC et la COBAC continuent de travailler de concert pour examiner les plans de refinancement des banques qui sont structurellement dépendantes du refinancement de la BEAC, et la COBAC communiquera à la BEAC toute information sur la supervision qui se révélerait nécessaire. La COBAC va continuer de suivre de près les risques qui peuvent peser sur la stabilité financière, y compris ceux résultant des liens accrus entre les banques et l'État, et convient que des mesures collectives fortes s'imposent pour y faire face. En outre, à la suite de la normalisation prudentielle, la COBAC adoptera une stratégie prudente de distribution des dividendes conforme à la réglementation bancaire. Enfin, la BEAC s'emploie à résoudre les problèmes anciens de sous-effectifs de la COBAC.

Le développement des marchés financiers régionaux se poursuit. Après la fusion en 2019 des deux bourses des valeurs et de leurs autorités de régulation en une bourse régionale (BVMAC) sous la surveillance d'une autorité unique de régulation (COSUMAF), les autorités prennent des mesures pour améliorer et approfondir les marchés financiers. Pour cela, elles engagent des réformes tant institutionnelles que réglementaires afin de renforcer sensiblement la COSUMAF et de veiller au bon fonctionnement des marchés. Les transactions sur les marchés financiers ont nettement augmenté en 2022, mais elles partaient d'un niveau très bas. Les autorités conviennent avec les services du FMI de la nécessité de développer un marché secondaire dynamique pour émettre des titres souverains, qui aiderait à attirer de nouveaux investisseurs autres que les banques.

Les travaux visant à renforcer la cohérence et le respect de la réglementation sur les cryptoactifs progressent. Le 23 mars 2023, le Parlement de la République centrafricaine a adopté des amendements à la loi sur les cryptomonnaies afin de supprimer les dispositions conférant cours légal au bitcoin ainsi que la convertibilité des cryptomonnaies. La réunion prochaine du conseil ministériel de l'union monétaire, en juillet 2023, confirmera si ces amendements ont résolu ou non le problème d'incohérence institutionnelle avec la réglementation régionale régissant les cryptoactifs et les paiements numériques. Le FMI et les autorités de la République centrafricaine poursuivent leurs entretiens dans ce domaine. Un groupe de travail pluridisciplinaire composé de représentants de la BEAC, de la COBAC, de la COSUMAF et du GABAC (Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale) sera prochainement mis en place afin d'élaborer un dispositif réglementaire cohérent et adapté chargé de suivre et de maîtriser les nouveaux risques posés par l'émergence de mécanismes de paiement numérique.

La conjoncture mondiale et régionale difficile a affecté l'application du cadre de surveillance régionale. La surveillance régionale a repris en avril 2022 après une interruption de deux années du fait de la pandémie. Si les autorités nationales ont convenu que le respect des critères de convergence régionale restait essentiel pour assurer la crédibilité du cadre de surveillance régionale, elles ont aussi relevé le manque de souplesse de ce cadre en cas de tensions exceptionnelles, et ont appelé à réfléchir à l'application de ces critères dans de telles circonstances. La Commission de la CEMAC a été récemment chargée d'examiner le mécanisme de sanction en cas de non-respect des règles du cadre de surveillance, afin de veiller à sa pertinence et son

applicabilité. La Commission continuera d'encourager la transposition et l'application dans les législations nationales des directives régionales sur la fiscalité et du cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Les autorités accueillent avec intérêt la recommandation des services du FMI, qui préconisent d'adopter une stratégie régionale de renforcement de la résilience aux chocs climatiques et d'intensifier les efforts de préservation des eaux et des forêts.

Le programme de réformes régional souligne de plus en plus l'importance des réformes axées sur l'offre. Un examen de la mise en œuvre du programme PREF-CEMAC révèle un taux de réalisation des objectifs de 2022 de près de 55 %. À ce jour, 8 des 12 projets prioritaires d'intégration sous-régionale présentés à la table ronde organisée à Paris en novembre 2020 ont démarré, et se sont accompagnés de promesses de contributions s'élevant à près de 3,8 milliards d'euros. En mars 2023, la conférence des chefs d'État de la CEMAC a adopté un autre programme de 13 projets d'intégration sous-régionale visant à encourager la diversification et la transformation structurelle des économies de la CEMAC. En outre, cette conférence a adopté le plan de mise en œuvre de la stratégie sous-régionale de substitution des produits nationaux aux importations qui vise à renforcer la sécurité alimentaire, faire progresser la diversification des économies de la CEMAC, encourager et développer les échanges commerciaux intracommunautaires et favoriser la stabilité extérieure. Les autorités appellent les partenaires techniques et financiers, et notamment le FMI, à apporter une assistance technique et contribuer au financement de ce projet important.

IV. Assurances

Les autorités de la CEMAC restent déterminées à mener à bien l'application de la stratégie régionale et ont réitéré leurs engagements et leurs assurances énoncés dans le document de juin 2023 faisant suite à la lettre de soutien aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC. Les politiques et réformes régionales, en particulier le durcissement de la politique monétaire et l'application de la réglementation de change, se poursuivront, et le surcroît de recettes pétrolières continuera de faire l'objet d'une gestion prudente. En outre, des progrès dans la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI, conjugués au soutien budgétaire des partenaires du développement, devraient contribuer à une nouvelle accumulation d'AEN. Les autorités sollicitent donc une révision à la hausse de l'assurance régionale relative à l'objectif pour les AEN à la fin juin 2023, de 3,93 milliards d'euros à 4,47 milliards d'euros. En outre, l'objectif pour les AEN à la fin décembre 2023 est fixé à 4,32 milliards d'euros, du fait d'une baisse des cours du pétrole sensiblement plus forte que prévu, et des retards attendus cette année dans le décaissement d'une partie de l'aide budgétaire accordée par les partenaires pour le développement.